

**VII**

**Chaminade et ses premiers collaborateurs**

**Marie Thérèse de Lamourous**

**Adèle de Trenquelléon**

**Jean Baptiste Lalanne**

**BEMAF**

ABIDJAN, Village CHAMINADE, 2015

# Présentation

Plusieurs auteurs nous ont donné une biographie du père Chaminade : Simler, Lebon, Gizard, Vasey. Aussi il nous a paru intéressant de prendre sous la loupe les collaborateurs de Chaminade.

Nous commencerons par présenter Marie Thérèse de Lamourous qui fut pendant quarante ans une fidèle collaboratrice du Père Chaminade.

Ensuite nous allons suivre la relation entre Chaminade et Adèle de Trenquelléon. Les lettres qu'ils ont échangées nous permettent de suivre pas à pas la fondation des Filles de Marie Immaculée.

Enfin, nous examinerons la relation houleuse mais combien féconde entre Chaminade et J.B. Lalanne. La Règle de la Société de Marie de 1839 doit beaucoup à leur collaboration.

Notre bienheureux Fondateur nous apparaît ainsi sous un nouveau jour, dans ses luttes quotidiennes, les décisions parfois difficiles qu'il doit prendre, les malentendus, mais aussi l'affection paternelle qu'il porte à chacun de ses collaborateurs ou collaboratrices.

Notre méthode a consisté essentiellement à exploiter les études historiques existantes, et ensuite à relever les textes de E&P ou des Lettres qui se rapportent à notre sujet. Cela nous a permis de limiter notre sujet et d'éviter d'être noyé dans la multitude de textes, mais en même temps de découvrir la pensée du Fondateur « de première main ». Les larges extraits que nous citons nous donnent l'occasion de nous familiariser avec les documents originaux. Aborder ces documents sans une méthode clairement définie serait le meilleur moyen pour se décourager et se dégoûter d'étudier les documents marianistes. Or, nous avons besoin de boire à la source si nous voulons nous imprégner de toute la saveur de notre charisme.

Notre étude se limite à trois des principaux collaborateurs du P. Chaminade. Il serait intéressant d'étudier aussi la collaboration avec les autres « fondateurs » de la Société de Marie, les Clouzet, Caillet, Fontaine, et les autres. Il y a là du pain sur la planche pour nos maisons de formation.

P. Léo Pauels, sm

## **Première partie**

**Marie Thérèse de LAMOUROUS**

## I.

### **Notice biographique**

La première partie de ce travail est une traduction de la petite brochure de J. Stefanelli sur Marie Thérèse de Lamourous. Nous avons voulu conserver les données biographiques sans changement. Il en résulte quelques redites avec la deuxième partie de ce travail qui étudie la collaboration entre Lamourous et Chaminade, à partir de la page 25.

## BIBLIOGRAPHIE

VERRIER Joseph , Positio Beatificationis et canonizationis servae Dei Mariae Theresiae Carolae de LAMOUREUS Fundatoris Instituti Sororum a Misericordia Positio super virtutibus ex officio concinnata. Rome 1978.

VERRIER Joseph, Jalons d'histoire sur la route de Guillaume Joseph Chaminade, Tome I et II. Bordeaux 2007.

VERRIER Joseph, La Congrégation mariale de M. Chaminade, Séminaire Regina Mundi, 1964.

CHAMINADE Guillaume Joseph, Lettres de M. Chaminade, Nivelles, Tomes I à VIII

Adèle de Batz de Trenquelléon, Lettres de, Tome I et II. Rome, 1987.

Auguste Giraudin, Marie-Thérèse-Charlotte de Lamourous, Bordeaux 1912.

Ecrits et Paroles. Tome I à VII.

CARDENAS Emilio, Itinéraire marial du P. Guillaume Joseph Chaminade. Traduit de l'espagnol. Edition provisoire.

### **Autres livres utilisés :**

BRU Antoine Thérèse Rondeau, Fondatrice de la congrégation Notre-Dame de la Miséricorde de Laval. Librairie Siloë. 1981.

Saint FRANÇOIS DE SALES, Introduction à la vie dévote. Gabalda, Paris, 1928.

VERRIER Joseph, Beatificationis et canonizationis Servi Dei Guilelmi Josephi Chaminade, sacerdotis Fundatoris Societatis Mariae, Vulgo Marianistarum, Inquisitio Historica. Rome 1970.

## Introduction.

Une semaine après la mort de Marie Thérèse de Lamourous, LA GUYENNE, un journal de Bordeaux, écrivait dans son édition du 21 septembre 1836 :

*« Souvent les filles manquaient de vêtements ou bien, il n'y avait pas de pain pour lendemain. Elle allait mendier chez les riches, et souvent elle ne recevait que des humiliations en retour. Heureuse de ces refus, elle rentrait à la maison et allait avec ses filles dans la petite chapelle ; là, devant le saint sacrement, avec la simplicité que procure la foi, elle frappait à la porte du tabernacle : 'Seigneur, disait-elle à haute voix, tes enfants n'ont pas de pain'. A peine avait-elle quitté la chapelle que quelqu'un apportait du pain, des habits »*

La confiance en Dieu est certainement une des caractéristiques de Marie-Thérèse. Et nous savons par les recherches en vue de sa canonisation, qu'elle agissait avec courage dans tous les tourments et les revers de sa vie. Elle était profondément impliquée à aider Guillaume Joseph Chaminade dans l'établissement de la Congrégation de la Madeleine de Bordeaux, et elle prit part à la fondation des deux instituts religieux marianistes. Elle était la mère compatissante, compréhensive d'une communauté de plus de trois cent femmes dans la France du début du 19<sup>e</sup> siècle. Elles avaient toutes un fond commun, un trait indispensable pour être admises : elles avaient été des prostituées à Bordeaux. Durant les 81 ans de sa vie, Marie Thérèse trouva aussi le temps et l'énergie de superviser la propriété familiale du Pian, un petit hameau à l'ouest de Bordeaux et de prendre des responsabilités pour soutenir les membres de sa grande famille ainsi que d'approfondir la vie de foi de la population du Pian.

Avec toute sa personne et en toute circonstance, elle montrait une main ferme et un cœur aimant. Elle fut une organisatrice et une directrice d'une efficacité remarquable, une animatrice pleine d'initiatives. Elle fut aussi une âme aimable qui attirait l'affection des autres par sa simplicité, son honnêteté, et une grande générosité. Venez ! Faisons connaissance avec Marie Thérèse.

## I – Histoire de la Famille

Sa mère, Élisabeth de VINCENS avait perdu sa mère à l'aube de sa vie. Élisabeth avait été élevée par une tante jusqu'à l'âge de 10 ans, quand son père la plaça comme pensionnaire dans un couvent de sœurs Ursulines de Bordeaux. Elle reçut une éducation soignée qu'elle sut remarquablement exploiter plus tard comme unique institutrice de Marie Thérèse. Pendant qu'elle était au couvent, Élisabeth fut présentée à son futur époux. Il put lui faire la cour dans le parloir du couvent ; et elle quitta le couvent seulement le jour de leur mariage. Élisabeth avait alors juste 19 ans.

Le père de Marie Thérèse, Louis Marc Antoine de LAMOUREOUS, était un avocat attaché au parlement de Bordeaux. Après leur mariage, le couple vécut avec la famille Lamourous à Barsac, une petite agglomération au sud de Bordeaux.

C'est là que le 1<sup>er</sup> novembre 1754, Marie Thérèse fit son entrée dans le monde comme enfant premier-né ; elle était petite, fragile et légèrement défigurée. Malgré cela elle grandit et devint une adulte bien enveloppée avec des traits agréables, et elle atteignit l'âge de 81 ans. Elle était la première de 11 enfants (seulement cinq atteignirent l'âge adulte) ; elle vit assez peu son père, car celui-ci et son père à lui, traitaient la plupart des affaires à Bordeaux. Elle était la chérie de sa grand-mère et devint en grandissant la meilleure amie et confidente de sa mère.

A Barsac, elle apprit bien des choses utiles à l'agriculture ; la gestion d'un vignoble, la manière de faire des conserves ; cela lui fut très utile dans les années ultérieures. Les visites prolongées à la propriété familiale de sa mère, d'une superficie de 115 ha au Pian, à quelques km au nord-ouest de Bordeaux, lui permirent d'acquérir également une grande expérience dans les occupations rurales et agricoles. Cette propriété du Pian devait plus tard servir d'extension de la Miséricorde de Bordeaux.

Quand son père eut 43 ans et Marie Thérèse 12, la famille se déplaça à Bordeaux. C'est là qu'elle fit sa première communion, en 1767. C'est sous la direction de sa mère, qu'elle reçut son instruction : lecture, écriture, arithmétique, géométrie, astronomie, beaux-arts, poésie et chant. Elle apprit à apprécier particulièrement la Bible et le Catéchisme. Dans les années suivantes, elle sut faire bon usage de cet acquis, non seulement pour l'aide qu'elle apportait

à l'éducation de ses neveux et nièces, mais aussi pour préparer à la Miséricorde des étapes en vue de la réinsertion des pénitentes dans la société. La relation entre la mère et sa fille aînée devint tellement étroite, que chacune devint pour l'autre un soutien et un guide spirituel.

Quand Marie Thérèse eut atteint sa majorité (25 ans dans la France prérévolutionnaire), et particulièrement après la mort de sa mère en 1785, elle cherche la direction d'un guide spirituel. La mort, la maladie et la guillotine la privèrent de plusieurs directeurs successifs. Malgré cela elle put maintenir une croissance spirituelle continue, faisant des progrès dans la vie de prière, la pénitence, les bonnes œuvres pour les autres. Elle avait espéré devenir moniale carmélite, cependant, sa faible santé, et plus tard, la sollicitude pour sa famille l'empêchèrent de répondre à cet appel.

Peu de temps après la mort de sa mère, son père prit sa retraite ; son incompétence en matière financière, avait ruinée les finances familiales. Accablé de dettes, et de soucis, il commença à montrer des signes de déficience mentale. Comme fille aînée, Marie Thérèse assumait la pleine responsabilité de son père et de ses trois sœurs ; son seul frère survivant, Jean Armand, était marié et vivait à Haïti, colonie française à cette époque.

## **II – Dans la clandestinité**

Quand éclata la Révolution française en 1789, Marie Thérèse devint un membre fidèle de l'Église clandestine. Elle servit de lien important dans les ramifications des ministères et des bonnes œuvres qui se déployaient sous la direction intelligente du vicaire général du diocèse, le père Joseph Boyer.

(L'archevêque, Jérôme Champion de Cicé était en exil à Londres).

En 1794, préoccupés par une collusion entre la classe des Nobles et les Anglais, qui se préparaient à envahir le continent, les autorités de Paris bannirent tous les Nobles des villes portuaires de France. Marie Thérèse établit sa résidence pour toute l'année au Pian, avec son père âgé et affaibli et ses deux sœurs mariées, mais dont les époux étaient en exil, deux neveux et une nièce.

Cédant la maison qui fait face à l'Église paroissiale, au reste de la famille, Marie Thérèse vécut dans un petit pavillon de berger, à proximité immédiate



des pâturages. A ces soucis s'ajoutait le fait que, la propriété pourrait être confisquée par le gouvernement, sous prétexte que Jean Armand était émigré et pour ce motif, les biens familiaux étaient exposés à la confiscation par le gouvernement.

Le curé du Pian était le Père François ANDRIEU, ancien moine bénédictin. Il n'était pas un révolutionnaire fanatique ; il n'était pas du tout acquis au mouvement politique. Mais, chassé de son monastère par la Révolution et ayant le choix d'accepter pour ses services, la maigre subvention du gouvernement ou pas de ressources du tout, il avait fait le serment schismatique à la République. Marie Thérèse, d'accord avec la plupart des paroissiens, fuyait ses services dans l'église paroissiale. Néanmoins, elle entretenait une relation personnelle amicale avec Andrieu ; de son côté, il cherchait son avis et sa direction spirituelle. Doucement, elle le pressait de se rétracter et de revenir à l'Église. En fin de compte il s'exécuta et sa rétractation fut signée et reçue par son ami, Guillaume Joseph Chaminade.

« Bientôt la pratique de la religion sera à nouveau permise et je promets de trouver pour notre paroisse un prêtre selon le vrai cœur de Dieu »

Entretiens, elle-même devint le berger et le pasteur de la communauté des fidèles catholiques. Elle rassemblait le peuple pour la réunion du dimanche, faisait le catéchisme, et préparait les individus à la réception des sacrements, depuis le baptême jusqu'à l'extrême onction. Comme les enfants témoignèrent plus tard, elle entendait aussi les « confessions » des adultes. De fait, elle les écoutait, mais elle donnait seulement des conseils, non l'absolution. Elle profitait elle-même de la présence d'un prêtre clandestin fidèle déguisé, chaque fois que possible, pour se confesser et lui faire célébrer

l'eucharistie dans un étroit réduit caché dans la maison du berger. Quand, pendant plusieurs mois, elle ne pouvait trouver de prêtre, elle faisait elle-même sa « confession » devant une image de Saint Vincent de Paul, sachant que Dieu dans sa bonté, pardonnait ses péchés, quand elle les regrettait sincèrement.

De même, à partir du Pian, elle continuait son action dans l'Église clandestine de Bordeaux. Voyageant vêtue d'une lourde robe, les cheveux coiffés à la mode des femmes du peuple, elle apportait des produits frais de la ferme à la ville. Là, elle circulait, apportant le réconfort aux malades et aux mourants, enseignant le catéchisme aux petits enfants et aux adultes, aidant le clergé à garder le contact et visitant les prisons. C'est dans ce dernier ministère

qu'elle put avoir une ultime rencontre avec son directeur spirituel, le père Simon Panetier, la nuit avant son exécution. C'est lui qui l'avait encouragé « à *servir Dieu comme un homme* » - un grand compliment à cette époque.

Durant cette période, 1795-1796, Marie Thérèse rencontra G. Joseph Chaminade ; un prêtre de Mussidan, qui était venu à Bordeaux pour exercer son ministère. Ayant perdu Panetier par la guillotine, elle demanda à Chaminade de devenir son directeur spirituel. Elle sera sa plus proche collaboratrice durant les 40 ans qui vont suivre, jusqu'à sa mort en 1836. Ils se rencontraient de temps

Reçois maintenant ô mon Dieu, l'offrande que je fais de moi-même et de tout ce que je possède.

Je ne réserve rien pour moi-même ; je cherche uniquement votre plus grande gloire ; et j'accepte pour moi-même tout ce qu'il vous plaira de me donner.

en temps, quand les circonstances le permettaient ; le reste du temps, ils restèrent en contact par correspondance. Durant l'exil de Chaminade en Espagne, (1797-1800) ils continuèrent à correspondre, bien qu'avec prudence, parce que le courrier français était souvent intercepté par le gouvernement. Sous sa direction, elle continua à faire des progrès spirituels, elle s'offrit même comme « victime » à Dieu pour que finissent les horreurs de la Révolution.

Avec l'arrivée au pouvoir de Napoléon en 1800 et la fin de la Révolution,

sa vie trouva un changement dramatique. Elle espérait la paix comme un temps pour se retirer complètement dans la tranquillité du Pian, loin des affaires et du bruit de la ville. Elle projetait de donner toute son énergie à l'éducation des jeunes enfants de sa famille, ses neveux et nièces. Son père était décédé en 1795 : ses deux sœurs, Marguerite Félicité et Catherine Anne avaient cinq enfants dont elles devaient s'occuper ; l'aîné avait seulement neuf ans.

### III - L'impensable devient possible

Juste au moment où elle se préparait à une vie rurale paisible, elle fut approchée par une amie qu'elle avait rencontrée avant la tourmente révolutionnaire, Jeanne Germaine de PICHON. Déjà avant la Révolution, celle-ci avait consacré son temps, son argent, son énergie et aussi sa maison à l'œuvre de la réhabilitation des prostituées qui désiraient abandonner leur ancienne manière de vivre. Maintenant, elle reprenait à nouveau cette œuvre. Le besoin était encore plus grand qu'autrefois, avant les troubles de la Révolution ; par l'expulsion des moniales de leurs couvents, et par la mort de nombreux époux, pères et fils dans la guerre, bien des femmes, jeunes et âgées, avaient été jetées dans la rue et devaient se débrouiller.

Quand Jeanne de Pichon approcha Marie Thérèse et lui demanda de prendre la responsabilité de l'œuvre, elle rejeta carrément cette proposition. Étant donné sa stricte éducation, cela était compréhensible. Elle ne se voyait pas travailler – et encore moins vivre - avec des prostituées, même repenties. Par ailleurs, elle aimait sa famille, et les paroissiens du Pian avaient besoin d'abord de son aide ; sa famille protestait à l'idée de son retour à Bordeaux. De plus, Chaminade, au début, n'était pas favorable à cette idée, parce qu'il comptait sur elle pour ses propres projets apostoliques. Après une réflexion supplémentaire, cependant, il laissa la décision à Marie Thérèse.

Lors d'une froide journée d'hiver, en décembre 1800, elle accepta de visiter la maison où Jeanne de Pichon avait rassemblé un petit groupe de pénitentes. Cette visite toucha Marie Thérèse de façon étonnante. Étant là-bas, elle ressentit un profond sentiment de paix et de joie, auquel elle n'était pas habituée. Contrairement à son attente, elle n'éprouva aucune répugnance en la présence de ces femmes, mais plutôt du bonheur et du réconfort. Dès qu'elle fut sortie, les anciens sentiments négatifs revinrent.

Quant aux femmes, elles comprirent qu'elle était la personne qui pouvait bien les conduire et les aider dans leur projet de conversion. A la fin du mois, elle tomba malade et dut garder le lit avec de la fièvre. Durant la nuit de la Nouvelle année, elle vit en rêve les prostituées qui tombaient comme des étoiles filantes en enfer. Dans leur chute, elles criaient vers elle, lui reprochant de ne pas les avoir aidées, quand il était encore temps. Profondément touchée, tôt le matin, elle se mit en route pour Bordeaux, prenant – qui l'eut cru ? – sa chemise

de nuit et son sac. Elle se rendit d'abord chez Chaminade et ensuite chez Jeanne de Pichon ; elle leur demanda de l'accompagner à la maison Laplante, où vivaient quelque quinze femmes

Elle rencontra les femmes et fit le tour de la maison. Quand le jour toucha à sa fin et que la visite était achevée, elle dit au-revoir à ses deux compagnons, disant simplement : « *Je reste ici!* » Elle resta. C'était le 2 janvier 1801. Marie Thérèse passa la deuxième moitié de sa longue vie aidant des centaines de femmes à devenir vertueuses, dévouées, bonnes chrétiennes. Elle était la « Bonne Mère » ; elles étaient les pénitentes, les filles, ses filles, ses enfants bien-aimées, sa seconde famille. L'œuvre prit le nom de « *Maison de la Miséricorde* » derrière une petite statue que Jeanne Cordes, une précédente collaboratrice et ancienne religieuse, avait sauvée, au temps de l'expulsion de leur couvent, durant la révolution.

Pour Marie-Thérèse, la tâche ne fut pas facile. Les résidentes dans leur nouveau home, venaient de toutes les couches sociales, - un groupe mélangé de femmes âgées, avec l'expérience de la rue, et de jeunes enfants innocents. Des chamailleries, des accusations mutuelles un langage grossier, la violence physique, marquaient plus d'une de leurs journées. Le logement était trop bondée, mal organisée, et très, très pauvre. Avec l'aide de Chaminade, elle établit une règle pour la maison, réglant chaque moment de la journée, depuis le lever jusqu'au coucher, de six heures du matin, jusqu'à six heures du soir. Les responsables et les résidentes vivaient ensemble, dormaient dans des dortoirs communs, mangeaient à la même table et exécutaient des travaux à domicile, selon l'usage de cette époque. Elles passaient une bonne partie de leur journée en prière à la chapelle. La journée était partagée en périodes de travail, repas, récréation commune. Elle avait tellement bien établi et exécuté ce programme, qu'au cours des années, on dut y apporter seulement quelques changements de détail.

#### **IV - Animatrice de la Famille de Marie**

La Miséricorde se trouvait à une courte distance qu'on pouvait couvrir à pied, de l'oratoire de Chaminade. L'amitié et la collaboration entre Chaminade et Marie Thérèse continuèrent comme le montrent de toute évidence les rares lettres et documents qui furent échangés entre eux. Mais l'histoire est silencieuse sur bien des détails. Leurs parcours se croisèrent souvent, comme les mèches

d'une tresse. En 1801, Marie Thérèse est le premier nom sur la liste de la nouvelle section féminine de la Congrégation. Elle fut nommée responsable avec le titre de *Mère*. Désormais, elle aidera Chaminade à réaliser son projet tout en dirigeant la Miséricorde. Quelques années plus tard, elle forma le groupe de *Dames de la retraite* en section de la Congrégation pour assister les femmes plus jeunes du groupe et leur servir de conseillères et leur donner de bons exemples. Elles se rencontraient une fois par mois. Selon le premier biographe du Père Chaminade, le père Joseph Simler, SM, le noyau des Dames de la retraite semble avoir été le Comité de soutien de la Miséricorde. Des collaboratrices pour l'œuvre de la Miséricorde sortirent des rangs de la Congrégation. Celle-ci devint aussi le milieu spirituel pour plusieurs directrices de la Miséricorde et bon nombre des anciennes pensionnaires, en retour, rejoignirent la Congrégation.

Marie Thérèse et Chaminade se donnaient souvent mutuellement des conseils ; il continuait à être son directeur spirituel et le directeur ecclésiastique et le confesseur de la Miséricorde. Elle connaissait les premiers membres de la Société de Marie naissante. Quand Chaminade réclamait plus d'espace, elle lui donna plusieurs fois des conseils en matière financière et le représenta dans des transactions. Une fois, elle intervint comme médiatrice dans un conflit entre Jean Baptiste Estebenet, un congréganiste, et la nouvelle Société. Chaminade la sollicita également pour aménager les locaux d'habitation du Séminaire de la Société de Marie qu'on venait d'établir.

Supplions toujours cette  
bonne Mère de nous  
donner force dans  
notre faiblesse,  
d'augmenter notre courage  
et notre foi, et par l'amour  
qu'elle nous porte, de nous  
préserver du malheur de  
perdre de vue ce que la foi a  
le droit de nous demander  
avec plus de motifs qu'aux  
autres.

Ils se soutinrent l'un l'autre dans la confiance dans la Providence, dans les grandes décisions et les fréquentes crises qui souvent accompagnent les nouvelles fondations.

Quand les affaires appelaient Marie-Thérèse à Paris, elle emportait avec elles les salutations du Père Chaminade pour le pape qui à cette époque était prisonnier non loin de la ville. Chaminade avait arrangé un logement pour elle dans la maison de Jean-Baptiste La Sausse, un prêtre sulpicien, qui

l'avait aidé à développer une bibliothèque de prêt pour promouvoir la lecture de bons livres parmi les congréganistes. Le lendemain, de son arrivée, le Père La Sausse voyageait pour Bordeaux pour visiter Chaminade et la Miséricorde. La participation la plus spectaculaire de Marie-Thérèse dans les premières fondations eut lieu en 1816, quand le père Chaminade lui demanda d'aller à Agen pour aider Adèle de Batz de Trenquelléon dans la fondation de la première communauté des filles de Marie. N'ayant pas pu se libérer pour se rendre à Agen, le siège de la première communauté des sœurs, Chaminade écrivit à Adèle : « *Cette femme est expérimentée, pleine de tact, ingénieuse, fiable. Je pense qu'elle est capable de résoudre toutes les questions préliminaires, en sorte que quand j'arriverai, je pourrai me concentrer à vous aider à saisir l'esprit de votre état* ».

Comme compagne de voyage, Marie Thérèse eut une des directrices de la Miséricorde qui nota les souvenirs de cette visite. Pendant un temps, il fut question de savoir qui serait la Supérieure de l'Institut. Cependant, durant les six semaines de son séjour à Agen, Marie Thérèse reconnut la maturité, la compétence et la vertu d'Adèle. Elle communiqua ses vues à Chaminade et Adèle fut nommée supérieure.

## V - La Directrice de la Miséricorde

Quand le nombre des pénitentes augmenta, la Miséricorde dut chercher un logement plus spacieux. Grâce à l'intervention de Hugues Maret, Ministre d'État de Napoléon, en 1808, l'empereur attribua à la Miséricorde un spacieux domaine, confisqué par la Révolution aux sœurs de l'ordre de la Visitation. Un grand travail était nécessaire pour préparer la propriété à ce nouvel usage. Et le travail continua progressivement durant les deux décennies suivantes. En fin de compte, même la chapelle qui avait servi de dépôt de salpêtre, durant la Révolution, fut nettoyée et restaurée pour le culte. Cette implantation enracinait l'œuvre au cœur de Bordeaux, tout près de l'œuvre propre de Chaminade, implantée à la Chapelle de La Madeleine. La Miséricorde resta à cet emplacement jusqu'en 1970, finalement sous une direction laïque.

Vivant une foi profondément enracinée, Marie Thérèse prit comme devise personnelle cette phrase qui devint le devise de la Miséricorde : *Cherchez d'abord le Royaume de Dieu et sa justice, et tout le reste vous sera donné en plus.*

Elle trouvait en Dieu, en Jésus, en Marie son soutien, sa consolation et la source d'une énergie renouvelée. Quelque fut son dénuement et celui de sa *famille*, aucune affaire ne put la détourner de vivre selon sa devise.

Surtout au début, elle sortait tous les jours pour trouver du travail pour les femmes. – blanchisserie, couture, reprisage des chaussettes, réparation des uniformes militaires- tout ce qu'elle pouvait trouver, et qui ne privait pas d'autres femmes pauvres de leur chance de gagner quelques centimes. Souvent elle recevait des insultes ; elle était mise à la porte, maudite ou même prise pour une prostituée. A travers tout cela, elle restait calme, cherchant seulement ce qui était meilleur pour ses filles.

Elle créa des ateliers où les filles pouvaient apprendre différents métiers manuels. De plus, dans les premières années, un comité de prêtres sous la conduite de Chaminade, se mit à rassembler des fonds. L'intention de Marie Thérèse était de rendre la Miséricorde autosuffisante financièrement. Cependant, malgré les efforts, et d'appréciables succès, la Miséricorde continua à avoir besoin d'aides extérieures.

Bien que l'achat, le traitement et la vente du tabac du nouveau monde fût un monopole du gouvernement, certains travaux pouvaient être sous-traités à des entreprises privées. Marie Thérèse organisa des ateliers pour la fabrication de cigares et apprit aux femmes à faire du commerce. Peu de temps après, en accord avec l'agent du gouvernement, les meilleurs cigares de Bordeaux étaient fabriqués par la Miséricorde. Il semblait que Marie Thérèse avait trouvé un moyen pour assurer des revenus permanents. Mais malheureusement, le gouvernement changea ses membres et ses opinions et souvent des contrats furent arbitrairement élargis, annulés ou modifiés. Durant ce temps d'épreuves, Marie Thérèse ne se plaignait pas ; elle travailla simplement plus dur pour obtenir les ressources qu'elle recherchait.

A cette époque, la population de la Miséricorde approchait de la centaine. Marie Thérèse avait mis en place une organisation puissante et efficace. Elle restait la principale et en un sens, la seule autorité dans la communauté. Au début, le « staff » était composé d'une ou deux collaboratrices et deux de ses propres nièces, Laure et Danièle Labordère. Elles vivaient une vie commune avec les femmes, partageant leur travail leur repas, leurs prières et leurs récréations.

La Miséricorde était essentiellement une œuvre laïque, un groupe de femmes laïques, qui s'étaient librement engagées à aider d'autres femmes à refaire leur vie et à devenir les chrétiennes qu'elles souhaitaient être. Marie Thérèse indiqua clairement qu'elle n'avait pas l'intention de fonder un ordre religieux. Elle se considérait uniquement responsable devant l'évêque et devant le père Chaminade, son représentant officiellement désigné. Elle était soumise aux autorités civiles, mais elle ne pouvait pas tolérer que celles-ci se mêlent des affaires internes de la maison.

## VI - A la recherche de collaboratrices

Elle utilisait déjà un réseau étendu de comités et de rencontres pour impliquer autant de femmes que possible dans l'organisation et la marche de la maison. Elle voulait rendre ses pensionnaires plus conscientes des besoins des autres, et les préparer à diriger un ménage ; soit comme parents, soit comme domestiques, à la sortie de la Miséricorde. Chacune recevait des tâches en rapport avec ses talents et ses capacités. Chacune était encouragée et stimulée à prendre des responsabilités de plus en plus grandes par rapport à sa propre vie.

Bientôt Marie Thérèse se rendit compte qu'elle et ses compagnes étaient trop peu nombreuses. Même si la surveillance était nécessaire, elle ne voulait pas que les femmes se sentent prisonnières, sous la constante surveillance d'autrui. L'une des orientations qu'elle répétait souvent à celles qui dans la suite, viendront à elle pour demander conseil, dans la perspective d'une fondation similaire, était : « *Vous devez trouver parmi les pénitentes elles-mêmes, quelques unes qui sont capables de surveiller leurs semblables. De cette façon vous n'aurez pas seulement des surveillantes qui comprennent les femmes, mais vous donnerez aux femmes elles-mêmes le sens de leur dignité quand elles verront quelques unes des leurs en position d'autorité.* »

Ces surveillantes deviennent la véritable colonne vertébrale de son modèle d'organisation.

Elle connaissait toutes ses filles individuellement et leur témoignait de l'affection. A son bureau, chaque jour, il y avait le rapport des nombreux individus et comités, avec lesquels et à travers lesquels, elle dirigeait sa famille : indication de celles qui avaient besoin d'une attention et d'un secours



particulier, évaluation des progrès accomplis par la majorité, des recherches de certaines, liste exhaustive des besoins matériels et financiers de la communauté ; énumération des besoins personnels des filles à leur Bonne Mère. Ces comptes-rendus déterminaient son agenda pour le lendemain. Elle avait le souci de visiter les ateliers et l'infirmerie et encourager, approuver ou réprimander si nécessaire, parlant personnellement avec celles qui en avaient le plus besoin, donnant une direction spirituelle, et réglant les conflits qui avaient pu surgir parmi les membres de sa famille.

Dans ses relations avec les autorités civiles et religieuses, elle était à la fois ferme et capable de se défendre, mais aussi respectueuse et coopérative. Ses entrevues avec les évêques de son propre diocèse étaient personnels, chaleureux et empreints de docilité, mais sans manifestation de déférence excessive. L'Archevêque, Charles François d'Aviau était pour elle un ami personnel, profondément convaincu de tout ce qu'elle avait fait pour le diocèse durant la révolution. Il approuva la nouvelle fondation, nomma Chaminade comme son délégué et se tenait informé de ses progrès.

L'archevêque d'Aviau faisait des visites officielles, mais il venait aussi, bien des fois, en visite à l'improviste. Il était heureux de célébrer l'Eucharistie et il aurait servi comme aumônier à la Miséricorde, si ses obligations comme évêque l'avaient permis.

Elle, en retour, faisait souvent des visites informelles à d'Aviau, pour le saluer, apportant de petits témoignages de ses observations et demandant son avis. Quand il fut proche de la mort, en 1826, après avoir été gravement brûlé dans un feu, elle envoya deux membres du staff pour rester avec lui. Ces mêmes bonnes relations continuèrent sous son successeur, l'Archevêque Jean Louis Lefebvre de Cheverus. Marie Thérèse faisait appel à différents prêtres pour l'accomplissement du ministère sacerdotal, messe quotidienne, confessions, retraites accompagnement spirituel, pour les responsables et les pénitentes.

Avec les autorités civiles, de même, elle entretenait des relations exceptionnellement bonnes. Les préfets de la Gironde et plus spécialement la police et les maires de Bordeaux, étaient très bien informés sur son œuvre. Ils la soutenaient, l'encourageaient, et même l'aidaient financièrement. Cependant, elle ne tolérait aucune ingérence de leur part dans les affaires internes de la communauté. Respectueuse, oui, coopérative, oui. Soumise et manipulable, non.

## VII - Entrer librement, sortir librement

Sa relation avec la police était généralement très bonne. Cependant, elle refusait certaines femmes arrêtées pour prostitution ou compromises dans des activités criminelles ; même quand les autorités la pressaient de les accepter. Ce n'est que quand la femme avait accompli ses obligations par rapport à la loi et venait à Marie Thérèse de sa propre initiative, qu'elle pouvait envisager de l'accueillir dans sa maison. Son rôle, répétait-elle, n'était pas de garder des femmes par la force, de les punir ou d'agir au nom des autorités civiles ; son rôle était de racheter leurs âmes, faire grandir leur vie spirituelle, et les préparer à devenir des membres honnêtes de la société. Elle insistait à temps et à contretemps, que chaque pénitente qu'elle accueillait, devait entrer librement et était libre de quitter à tout moment.

Le principe de la liberté était fondamental. Parfois, des parents amenaient leur fille, cherchant à la sauver d'une vie de prostitution ou de l'emprise d'un souteneur. Marie Thérèse cherchait à parler à la femme en privé pour être sûre de ses désirs. Elle préférait lui demander de retourner à la maison avec ses parents ; et ensuite de revenir seule, si réellement elle désirait entrer.

Les principes directeurs de la Miséricorde étaient exprimés sur une bannière qu'elle avait brodée. Elle montrait une brebis perdue sur le point d'être attaquée par un loup ; cependant une main venue du ciel se tend pour sauver la victime convoitée. Pour elle, cela symbolisait son nouveau travail : arracher au danger, temporel et éternel, la brebis perdue confiée à ses soins. Elle insistait sans arrêt, même quand la miséricorde fut devenue un Institut religieux, qu'elles étaient là uniquement pour les pénitentes. S'il n'y avait pas de pénitentes, disait-elle, il n'y avait pas besoin d'un institut.

Beaucoup de femmes qui venaient ne restaient qu'un très court laps de temps parfois seulement quelques jours. D'autres restaient pendant des années, apprenant un métier, croissant dans leur vie spirituelle, et se préparant à rentrer dans la société. Certaines quittaient, mais revenaient bientôt, se trouvant trop faibles ou trop peu préparées pour survivre au dehors. Avant qu'une femme s'en aille, Marie Thérèse cherchait du travail pour elle, ou un logement, si elle ne pouvait pas retourner dans sa famille, ou l'installait dans le mariage. Des jeunes hommes venaient parfois à la Miséricorde à la recherche d'une femme. Si Marie Thérèse trouvait leurs motifs valables, elle arrangeait des rencontres à la

Miséricorde (souvenez-vous de sa propre mère qui fut courtisée à l'intérieur des murs du couvent !) et même faisait tous les arrangements, spirituels et matériels pour le mariage. Quelques pénitentes choisirent de rester à la Miséricorde pour le reste de leur vie. Chez Marie Thérèse et sous sa direction, elles avaient rencontré amour, joie et paix intérieure.

Il est remarquable de reprendre les registres de la Miséricorde – par exemple, une fille de 15 ans, qui entra en 1809 et mourut en 1880, ayant reçu les derniers sacrements ; durant toute sa vie, elle fut une source d'édification, unissant un repentir aussi long et sincère à son innocence. Elle manifesta à la Bonne Mère de Lamourous et à sa nièce Laure qui lui succéda, un dévouement et une affection, qui surmontèrent toutes les difficultés. Une autre, de 18 ans, qui entra en 1811, « mourut le 1<sup>er</sup> octobre 1870 après avoir édifié ses compagnes durant toute sa vie et s'être rendue très utile dans la maison ».

## VIII - TRANSACTIONS JURIDIQUES

Quelques années après sa création, la Miséricorde eut à faire face à des circonstances qui lui créa un tas de difficultés et aurait pu conduire à un changement radical de la vraie nature de la Miséricorde pour les années à venir. Dans son testament, une pieuse femme de Bordeaux avait attribué à la Miséricorde une somme de 3.000 Francs. Marie Thérèse fut dans l'impossibilité de la réceptionner ; cette somme ne lui était pas attribuée personnellement et à cause de sa structure organisationnelle particulière, la Miséricorde n'avait pas d'existence légale. L'affaire resta dans l'impasse durant une dizaine d'années.

En 1813, Marie Thérèse passa neuf mois à Paris pour tenter d'obtenir des fonds pour son œuvre pour résoudre le litige concernant ce legs, et pour persuader les agences gouvernementales de revoir leur position négative concernant leur production de cigares. Ce fut pour elle un temps d'épreuves. Non seulement elle devait se mouvoir dans des cercles auxquels elle n'était pas habituée : - politiques sociaux, ecclésiastiques - mais aussi parce que ses filles lui manquaient. Par lettres, elle resta en constant contact avec sa communauté et avec Laure de Labordère, qui assurait la direction durant son absence. Quand chacune des 90 membres de sa communauté lui écrivait une brève note, elle

passait les deux nuits suivantes à répondre à chacune individuellement. A chaque femme, elle écrivait ce qu'elle avait le plus besoin d'entendre, encouragement, avertissement, réprimande, ou bien des mots touchants de réconfort.

Durant ce voyage, ses efforts pour obtenir la reconnaissance légale de son institution ne furent pas couronnés de succès. Le gouvernement insistait pour faire tomber la Miséricorde dans une des catégories, de préférence celle qu'on appelle « refuges ». Un refuge était une maison d'emprisonnement et de rééducation pour prostituées arrêtées par la police, dirigée par une communauté religieuse reconnue par le gouvernement. La Miséricorde ne correspondait pas à ce modèle. Ce n'était pas un institut religieux, mais laïc. La direction ne constituait pas une communauté séparée, mais unique avec les pénitentes. La Miséricorde n'accueillait pas de prostituées arrêtées par la police, mais seulement celles qui entraient librement.

Marie Thérèse était mise sous pression par le gouvernement comme aussi par certains de ses amis de Paris, afin de se mettre en conformité pour l'obtention de la reconnaissance légale. Au début elle refusa de façon inflexible. Ce n'est qu'après son retour à Bordeaux et après avoir consulté Chaminade, l'Archevêque et d'autres conseillers, qu'elle consentit que la direction de la Miséricorde devienne un **Institut religieux**. Les premières religieuses firent leurs vœux en 1818. Dans la suite, la Miséricorde fut reconnue à la fois par le gouvernement et par l'État comme un Institut dirigeant un refuge pour prostituées repenties.

Durant les années suivantes, elle se donna généreusement à ses filles ne réservant rien d'elle-même. Après son retour de Paris à Bordeaux, en 1813, elle reçut en cadeau une broderie symbolique, donnée par l'une de ses nièces. Elle représente un pélican, soie sur toile, nourrissant ses petits, faisant couler du sang de sa propre poitrine (selon une ancienne légende). En bas, il y a ces paroles : *Comme cet oiseau, méprisant la souffrance, ainsi vous avez ouvert votre cœur pour nourrir votre famille*. Marie Thérèse, plus tard a changé l'inscription citant les nouvelles constitutions de sa nouvelle congrégation religieuse : *Nourrissez-vous, enfants chéris et enivrez-vous de mon sang* » (*Cant. 5*).

## IX - Développement de l'œuvre de la Miséricorde

Bien que Marie Thérèse n'ait jamais fondé d'autres maisons, bon nombre d'œuvres similaires l'appellent leur fondatrice et prirent l'inspiration de la Miséricorde de Bordeaux. Des femmes vinrent d'autres villes, même de la lointaine Pologne, pour observer et reproduire son œuvre. Il y eut parmi d'autres, les Miséricordes de Rouen, Marseille, Avignon, Limoges, Aire, Cahors, Libourne, Agen et Villefranche en Rouergue, de même que celle d'Angleterre et de Pologne. Certaines de celles-ci continuent d'exister aujourd'hui, y compris une aux États-Unis.

Elle insistait, disant que ce n'était pas son intention d'étendre la Miséricorde en dehors de Bordeaux. Et des œuvres semblables, disait-elle, ne pouvaient pas être de simples copies de la sienne. Elles pouvaient reprendre son inspiration, sa philosophie, sa préoccupation, mais elles devaient être adaptées à la situation locale particulière. Parmi ses émules, la plus importante fut peut-être Thérèse Rondeau, fondatrice de la Miséricorde de Laval, dans la Mayenne. Rondeau passa deux mois dans la maison de Bordeaux pour apprendre de première main les éléments de ce ministère. Marie Thérèse envoya sa première assistante temporairement à Laval pour aider la nouvelle fondation, malgré le sacrifice que cela représentait pour elle, précisément à un moment où sa propre santé laissait à désirer.

Sa préoccupation première, la Miséricorde et la Congrégation, était localement limitée, mais sa vision s'étendait au loin, hors de Bordeaux. Depuis 1817 jusqu'à sa mort, elle fut partenaire des prêtres de la Société des Missions Étrangères qui étaient en route pour l'Orient (Chine, Indochine, Corée). Les missionnaires s'embarquaient à Bordeaux, contournaient le continent africain, pour aller évangéliser l'Asie du Sud-est. Sous la Restauration (1815), un séminaire français qui préparait des prêtres diocésains pour l'œuvre missionnaire, devint à nouveau opérationnel. A cette époque, la Miséricorde avait déjà gagné sa réputation. Les missionnaires qui partaient de Bordeaux, prirent l'habitude de visiter la Miséricorde et une *convention* ou une *association* fut créée entre eux et les femmes de la maison ; les prêtres promettaient de prier pour les femmes et leurs besoins, et les femmes promettaient de prier pour les missionnaires et leurs convertis. Les prêtres à l'instar des pénitentes, appelaient Marie Thérèse leur *Bonne Mère* et plus d'un parmi eux envoya à la

Miséricorde des chroniques concernant leurs expériences, leurs succès ou leurs échecs.

## X - Les dernières années

Clouée à son lit durant les dix dernières années de sa vie, Marie Thérèse continuait à gouverner avec la même fermeté et la même affection. Son assistante et premier successeur, sa nièce Laure, devint *ses bras et ses jambes* dans la gestion de la Miséricorde, mais Marie Thérèse restait la tête et le cœur. En particulier pendant les dernières semaines, elle continuait à recevoir des rapports quotidiens qui la maintenaient en contact avec tout ce qui se passait. L'équipe dirigeante, les surveillantes, les nouvelles candidates, les résidentes de longue date, toutes avaient un accès direct auprès d'elle durant les jours où elle se sentait capable de les recevoir. Elle les accueillait avec amour et patience, riant de sa propre maladie et souffrance, pour donner du courage, inciter à l'action et au support des contrariétés. A cette époque, il y avait environ 300 résidentes à la Miséricorde.

De sa chambre au second étage et depuis le petit balcon qui avait été construit devant sa fenêtre, elle pouvait voir parfois ses filles, travailler ou jouer en bas, dans la cour. Elle pouvait entendre leurs chants et leurs prières à la chapelle, pour la restauration de laquelle elle s'était donné tant de peine.

Il serait impossible d'exagérer l'influence que Marie Thérèse eut sur l'œuvre de la Miséricorde et comme cofondatrice, avec le P. Chaminade, de la Famille Marianiste. Sa simplicité, son humilité, sa sincérité étaient profondément enracinées dans son être. Par nature et par éducation, elle était dotée de tous les talents requis pour mener à bien une tâche délicate et accablante et souvent ingrate. Son affection allait à tous, spécialement à ses filles. Elle aurait volontiers donné sa vie pour elles, et elle le fit en effet, s'étant usée à leur service. C'est ici qu'elle était la plus heureuse, au milieu d'elles, et les manifestations de leur affection, lors de son retour de Paris en 1813, et d'Agen en 1816, l'avaient émue jusqu'aux larmes.

Toutefois, elle n'a jamais permis que son affection, ses préoccupations, son intérêt puissent compromettre les valeurs qui la faisaient vivre. Sa direction était toujours marquée par la raison, par l'enthousiasme ferme et constamment à la barre. Quand elle faisait des reproches, elle les faisait avec amour, quand elle témoignait son affection, c'était avec sévérité.

Dans les dernières années de sa vie, Chaminade n'était pas à Bordeaux ; il avait été obligé de quitter la ville par la révolution politique de 1830. A Agen, il recevait de fréquents comptes-rendus du père Georges Caillet, sm, sur sa condition physique et spirituelle. C'est lui qu'il avait nommé comme son remplaçant à la Miséricorde. L'état de santé de Marie Thérèse commença à empirer durant l'été 1836, et elle ressentit comme un coup sévère la mort de l'archevêque de Cheverus, en juillet. Le 14 septembre, fête de l'exaltation de la sainte croix, vers six heures du soir, elle tourna les yeux vers le ciel, les baissa, les ferma et mourut paisiblement. Elle était à six semaines de son quatre-vingt-deuxième anniversaire.

Ses funérailles furent un évènement public à Bordeaux. Le siège épiscopal étant vacant, - De Cheverus n'avait pas encore été remplacé - le vicaire général avait d'abord désiré que les funérailles et les obsèques aient lieu à la cathédrale Saint André. Cependant la direction et les femmes de la Miséricorde refusèrent qu'elle soit enterrée aussi loin de la maison. Après un cortège funèbre qui mobilisa des représentants officiels, civils et ecclésiastiques, et une grande foule de spectateurs, elle fut enterrée dans sa chère chapelle de la Miséricorde. Ce n'est qu'en 1976, quand la communauté religieuse remit la propriété à une direction laïque, que ses restes mortels furent transférés dans la chapelle du Pian.

Durant sa vie, elle était déjà connue comme *la sainte de Bordeaux*. Un représentant du Vatican visitant Bordeaux, peu après sa mort, insista pour que sa cause de béatification soit introduite sans tarder. Sainte, Marie Thérèse l'était. Comme tous les vrais saints, elle était également humble et à sa manière, généreuse ; chez elle, une disposition aimable était unie aux qualités d'un lutteur qui combattait courageusement et infatigablement pour ce qu'elle croyait juste.

Le procès officiel de canonisation débuta en 1911. Le 21 décembre 1989, la Sacrée Congrégation pour les causes des saints, décrétait qu'elle avait pratiqué héroïquement la vertu durant sa vie ; un jour, *la sainte de Bordeaux* deviendra une sainte pour l'Église et pour le monde.

L'influence de Marie Thérèse sur notre Famille marianiste est très étendue et profonde. Non seulement elle fut la cofondatrice de cette famille, mais le genre de travail auquel elle consacra la seconde moitié de sa vie nous rappelle à tous cette parole du Christ : *Ce que vous aurez fait au plus petit de*

*mes sœurs ou de mes frères, c'est à moi que vous l'avez fait.* Les marginalisés, les méprisés, les rejetés, de la société sont tous les enfants bien aimés de Dieu. L'expression de l'amour de Dieu se manifeste dans son amour concret et le nôtre.

## **XI – Une laïque engagée.**

Marie Thérèse de Lamourous a collaboré pendant quarante ans avec le Père Chaminade. Sa première mission fut évidemment l'animation de la Miséricorde et la rééducation des prostituées repenties. Chaminade, comme supérieur ecclésiastique et représentant de l'évêque, l'a toujours soutenue et encouragée.

Par ailleurs, Marie Thérèse trouvait une compensation et un équilibre à travailler avec la section féminine de la Congrégation. Ici, elle rencontrait des filles qui étaient cohérentes avec leurs engagements baptismaux. Certaines allaient jusqu'à faire des vœux de religion pour une période de trois mois. La vie de prière et d'oraison leur était comme connaturelle. De même, les Dames de la Retraite comprenaient son travail à la miséricorde et la soutenaient activement. Plus tard, elle interviendra aussi dans la fondation des ordres religieux de sœurs et de frères.

En vivant une foi engagée, une grande confiance en la Providence, un amour filial envers la Vierge Marie, Marie Thérèse incarnait déjà les principales vertus marianistes. Laïque ayant choisi le célibat pour le Royaume, totalement donnée au service de ses sœurs en difficulté avec lesquelles elle constitue une grande famille, elle était devenue comme la préfiguration du type de sainteté que Chaminade cherchait à promouvoir.



## II

**La collaboration entre**  
**Marie-Thérèse de LAMOUROUS**  
**et**  
**Guillaume Joseph CHAMINADE,**

Une grande amitié au service du Royaume.

## Introduction

Les historiens de G. J. Chaminade et de Mlle de Lamourous ont tous mentionné leur collaboration au service de la mission. Malheureusement, leur relation qui a duré quarante ans, de 1795 à 1836, n'apparaît que sporadiquement, de loin en loin, comme quelque chose de secondaire.

De là m'est venue l'idée de mettre bout à bout tous les points de rencontre entre les deux serviteurs de Dieu qui sont attestés par les documents à notre disposition. J'ai exploité la biographie de Marie Thérèse de Lamourous, écrite par Auguste Girardin, 1912, et surtout la Positio rédigée par le Père Joseph Verrier (1978), qui rassemble l'essentiel de la documentation que nous avons sur Mlle de Lamourous. On ne trouvera donc ici aucun élément nouveau, mais seulement une perspective originale mettant en relief la collaboration entre un homme et une femme au service de la mission.

Au-delà de la relation de directeur spirituel à dirigée, se dessine une amitié faite d'estime mutuelle et une collaboration intensive dont les deux œuvres ont profité. Car depuis 1801, Chaminade sera nommé Supérieur ecclésiastique de la Miséricorde et Mlle de Lamourous sera la responsable de la section féminine de la Congrégation de Bordeaux (*la Mère*) jusqu'en 1808. Leur collaboration fut singulièrement étroite, mais ouverte à d'autres collaborations, comme celle d'Adèle de Trenquelléon, et efficace puisqu'elle aboutit à la fondation de trois Instituts religieux : les Sœurs de la Miséricorde, les Filles de Marie Immaculée, la Société de Marie.

Comme laïque, totalement vouée à Dieu, d'abord sans vœux, ensuite à partir de 1803, avec un vœu de chasteté, Marie Thérèse vivait déjà la vie consacrée dans le monde, servant de modèle aux membres de l'État. C'est donc à bon droit que les membres de l'Alliance Mariale verront en Marie Thérèse de Lamourous, la première préfiguration de l'Institut séculier.

## Chapitre I.

### Deux routes convergentes (avant 1794)

Rien ne laissait prévoir que les routes de Marie Thérèse de Lamourous et de Guillaume Joseph Chaminade devaient un jour se croiser. Marie Thérèse appartient à la petite noblesse – noblesse de robe - ; sa famille est installée à Barsac, au sud de Bordeaux. Guillaume Joseph Chaminade dont le père était marchand de draps, avait installé sa boutique à Périgueux. Ils ont cependant un point commun : c'est leur éducation profondément chrétienne, assurée par une mère hors du commun.

Marie Thérèse Charlotte de Lamourous vit le jour le 1<sup>er</sup> novembre 1754 à Barsac, dans la maison de ses grands parents paternels. Elle passe son enfance à la campagne, au milieu des vignobles, participant aux multiples occupations du ménage. En 1767, son père, avocat au Parlement, décide d'installer sa famille à Bordeaux. Ses frères iront au collège ; Marie Thérèse sera éduquée par sa mère seule. Le résultat semble avoir été tout à fait appréciable.

*« Sous la direction de sa mère, Marie-Thérèse-Charlotte de Lamourous cultiva aussi son intelligence et acquit un bel ensemble de connaissances. Elle savait un peu de mathématiques, de géométrie, d'astronomie. Elle connaissait la musique et tous les arts convenables à son sexe. Elle s'entendait très bien à l'agriculture et avait un goût prononcé pour les activités champêtres. Pour la religion, on peut dire qu'elle était savante. Elle possédait l'ancien et le nouveau testament à un point qui aurait fait honneur à un théologien. Et tout cela était dominé par le jugement le plus exquis». <sup>1</sup>*

Marie Thérèse est donc une femme instruite, ayant des convictions religieuses fortes, même si elles sont encore un peu teintées de jansénisme.

---

<sup>1</sup> Verrier, Positio, p. 33, Notes p. 19. Les 'Notes' auxquelles le P. Verrier fait allusion sont un document constitué des notes rassemblées par le neveu et une nièce de Mlle de Lamourous en 1837, au lendemain de sa mort.

Quand la révolution éclate en 1789, elle a 35 ans ; elle est célibataire et envisage d'entrer au Carmel. Elle assiste à l'effondrement de l'ordre social et religieux dans la ville de Bordeaux. Et quand la persécution se déclenche, elle fera preuve de sang-froid, de courage, ne ménageant pas sa peine pour servir les prêtres clandestins ou les chrétiens en difficulté.

En 1794, une loi oblige tous les nobles à quitter les villes côtières. Elle se retire alors au Pian-Médoc, sur une propriété venant de sa famille maternelle, avec son vieux père, ses sœurs et leurs enfants.

Son directeur spirituel était à cette époque le Père Panetier, un religieux carme. Dénoncé comme prêtre réfractaire, il fut arrêté et mis à mort sur l'échafaud. Après la mort du Père Panetier, elle se confia au Père Noël Lacroix, vicaire de Saint Colomban. Celui-ci, découvert par la police, réussit à s'enfuir et à gagner le Portugal. C'est alors qu'elle choisit comme Directeur spirituel le Père Guillaume Joseph Chaminade qu'elle avait probablement déjà rencontré à Bordeaux, dans son apostolat de prêtre réfractaire.

Guillaume Joseph Chaminade naquit à Périgueux, le 8 avril 1761, d'une famille nombreuse, qui donnera 4 prêtres à l'Église. Il reçut une bonne formation au Collège-Séminaire de Mussidan, où il exerça dans la suite les fonctions d'économe et d'éducateur. En 1785, il est ordonné prêtre et continue son action à Mussidan. Profondément attaché au Pape et à l'Église de Rome, il refuse en 1791, le serment de fidélité à la Constitution civile du clergé. Il s'installe alors à Bordeaux et commence un ministère clandestin, souvent au péril de sa vie. C'est à partir du milieu de l'année 1795, quand Mlle de Lamourous se mit sous sa direction, qu'ils pouvaient se rencontrer soit à Bordeaux, soit au Pian. L'extrême prudence dont ils faisaient preuve n'écartait pas le risque d'une arrestation et donc de la guillotine.

## Chapitre II.

### Les routes se croisent (1794 - 1797)

#### 2.1. Le Père Chaminade, directeur spirituel de Mlle de Lamourous.

Vu la distance qui la séparait de Bordeaux, Marie Thérèse ne pouvait plus rencontrer son directeur aussi souvent qu'elle l'aurait désiré. Elle communiqua donc avec lui par des lettres. La lettre que Chaminade lui adressa le 27 mai 1796, est conservée. Il prend son rôle de Père spirituel très au sérieux et lui donne des conseils judicieux, visant à développer dans sa dirigée la liberté spirituelle. Il lui recommande une grande abnégation intérieure et extérieure et la pratique de l'oraison.

En décembre 1796, avec l'accord de son Directeur, elle s'était offerte en victime pour l'expiation des crimes commis durant la révolution. Elle renouvellera son offrande à plusieurs reprises.

#### 2.2. Une retraite mémorable

En janvier 1797, dans son petit oratoire de la rue Ste Eulalie, Chaminade prêcha une retraite pour plusieurs personnes qu'il connaissait. Marie Thérèse y participait avec sa sœur Anne-Catherine, qui allaitait le petit André-Henri âgé de 4 mois.<sup>2</sup> Chaminade fut frappé par la présence de ce petit garçon et fit plus ample connaissance avec sa mère. Il lui proposa alors de consacrer l'enfant à la Sainte Vierge. Deux mois plus tard, Il se rend au Pian, à cheval, pour rendre visite à la famille. Il est désormais un familier de la famille Lamourous.

#### 2.3. La lettre d'adieu

Le 4 septembre, nouvelle révolution à Paris. Le nouveau gouvernement remet en vigueur les lois contre les prêtres qui sont revenus d'exil. Chaminade se trouve sur la liste, alors qu'il n'a jamais quitté le pays. Il a 24 heures pour partir. Il informe Mlle de Lamourous de sa décision. A la date du 15 septembre, il lui écrit une lettre<sup>3</sup> empreinte de sérénité, préoccupé avant tout de reconforter et de donner courage à sa « fille » : « *{il faut} se soutenir imperturbablement par cette*

---

<sup>2</sup> Cfr Apôtre de Marie, 9<sup>e</sup> année, n° 88 août septembre 1912. P.121-127

<sup>3</sup> L I, n°10, p. 16.

*foi qui, en nous faisant adorer les desseins éternels de Dieu, nous assure que tout tourne à l'avantage de ceux qui aiment Dieu*». Il cherche avant tout à lui inspirer confiance : « *oui, ma chère fille, le Seigneur ne vous abandonnera pas* ». – Elle ne doit pas s’imaginer que les difficultés qui l’accablent sont le châtiment de quelque faute. « *(Les meilleures vertus du christianisme) sont renfermées, ma chère fille, dans cet abandon entre les mains de Dieu* ».

Doit-elle s’adresser à un autre directeur spirituel ? Chaminade se montre réservé : « *Je ne connais pas assez les prêtres de Bordeaux pour distinguer ceux qui ne se conduisent et conduisent les autres que par prudence surnaturelle.* »

Chaminade a conscience que la direction d’une âme est une mission qui lui est confiée par l’Esprit saint. « *J’ai une entière confiance en Dieu, en la présence duquel j’ai écrit cette lettre, n’avoir rien mis que ce qui peut lui être agréable et vous être utile* ».

Une dernière preuve de la confiance qu’il avait en Mlle de Lamourous se trouve dans la petite phrase qui se trouve à la fin de sa lettre : « *Je vous serais obligé de veiller avec prudence à mes petites affaires temporelles.* » Il voulait sans doute parler du petit domaine de Saint Laurent dont il était propriétaire.

Mlle de Lamourous rencontra encore son confesseur le 22 septembre. Elle lui soumit son cahier dans lequel elle avait transcrit les dernières recommandations de son père spirituel. Le père Verrier conclut cet épisode : *Dernière rencontre émouvante combien ! qu’on imagine aisément : debout, maître de lui, le prêtre trace le signe de la croix sur sa pénitente agenouillée, puis la regarde s’éloigner, pensive et bouleversée.*<sup>4</sup>

Chaminade se place au niveau de la foi. Il exerce sa paternité spirituelle de prêtre. Les expressions : *ma fille, ma chère fille*, n’ont d’autre but que de mettre sa pénitente en confiance.

Marie Thérèse, ayant été élevée par sa mère seule, a eu une adolescence protégée. Elle est peu aguerrie aux tumultes du monde. Et pourtant, elle manifeste déjà ce courage qui la caractérisera toute sa vie. Spirituellement, elle est encore fragile. Elle se fait des scrupules, des illusions qui occasionnent une attitude dépressive.

---

<sup>4</sup> Oc p.11

Chaminade s'attellera à la tâche de l'équilibrer, de la libérer d'elle-même, et de la conduire sur le chemin de l'abandon à Dieu.

Le fait que Chaminade soit devenu un familier de la famille Lamourous n'empêche pas que sa relation avec Marie Thérèse est, avant tout, celle d'un Directeur exigeant à l'égard de sa dirigée.

## Chapitre III.

### Séparés par l'exil de Chaminade (1797-1800)

Le 11 octobre 1797, G.J Chaminade arrive à Saragosse où il passera trois longues années en exil. Pendant ce temps, il continue à diriger sa pénitente, M.T. de Lamourous, par des lettres qu'il lui fait parvenir en moyenne une fois par mois. Il y eut trente-trois lettres échelonnées sur les 36 mois d'exil. Aucune ne nous est conservée. Par contre, Mlle de Lamourous recopiait dans un cahier, les passages qui concernaient sa vie spirituelle. Nous avons ainsi des extraits de 17 lettres de Chaminade, mais rien des lettres que Marie Thérèse envoyait à son directeur.

Mlle de Lamourous vit au Pian avec ses deux sœurs et leurs cinq enfants. Elle a laissé la maison principale au reste de la famille et s'est installée dans la « maison du berger », un petit pavillon séparé. Elle s'occupe de diriger l'exploitation agricole, à éduquer ses neveux et nièces ; elle a aussi des activités importantes sur la paroisse et à Bordeaux, dans la mesure où on a encore besoin d'elle. Elle n'a pas encore trouvé le parfait équilibre ni la liberté intérieure qu'on lui verra plus tard. « *Elle vit encore sous la peur quasi permanente de ne pas répondre assez généreusement à ce qu'elle prend pour des invitations de la grâce divine.* »<sup>5</sup>

Son directeur a parfaitement compris cette âme tourmentée. Pour lutter contre le scrupule, il lui recommande de ne jamais revenir sur le passé. Elle vit dans le célibat, même si elle n'a jamais prononcé de vœux. Chaminade lui recommande de se considérer comme *l'épouse du Christ*. Par ailleurs, il se montre très exigeant : « *Je ne vous laisserai jamais tranquille que je ne vous voie sourire à la pauvreté, aux souffrances, aux humiliations.* »

Cela ne l'empêche pas de laisser parler son cœur : « *ma chère enfant* », lui écrit-il. Il l'encourage à lire des auteurs spirituels : Saint Vincent de Paul, Ste Thérèse d'Avila etc. « *O ma chère enfant, si j'avais le bonheur de voir votre cœur tout livré à l'amour, seulement sensible aux intérêts du Bien-aimé !* »<sup>6</sup> Il veille à la

---

<sup>5</sup> Jalons II, p. 32

<sup>6</sup> Jalons II, p. 33



préservé de l'activisme. Les activités charitables ne doivent pas « *étouffer en elle l'opération intérieure de la grâce* » ; puisqu'elle s'est offerte en victime, elle ne doit pas interrompre « *l'abandon continuel entre les mains de Dieu* » ; - « *une certaine modération dans l'exercice de la charité fait souvent qu'on fait plus de bien qu'en suivant son activité* ». <sup>7</sup>

Des termes affectifs - oh, combien discrets ! - parsèment les lettres :

*Ma chère amie ( lettre 16 ) ;*

*Ma chère... (sans doute Marie-Thérèse) lettre 17,*

*Ma chère enfant ( lettre 19 ; 20 ) ;*

*Votre Père vous aime bien ( Lettre 21).*

Dans la lettre du 26 août 1800, le ton change. La longue préparation touche à sa fin. Il s'agit maintenant de se mettre au travail. Chaminade en parle pour Thérèse mais aussi pour lui.

*« Prenez du courage : le temps et les années s'écoulent ; nous avançons, ma chère Th... nous avançons notre carrière, vous et moi, et nous sommes à peu près du même âge ; (M Thérèse. 46, et Chaminade 39) ; nos corps s'usent et nous n'avons encore rien fait.*

*Il est question de commencer tout de bon, et de faire quelque chose pour la gloire de Jésus-Christ, notre bon Maître. Pensez-y, j'y penserai aussi. Je crois que vous auriez bien honte de mourir sans avoir rien de présentable à votre Époux, etc ». <sup>8</sup>*

Comment faut-il interpréter cet extrait d'un mot d'octobre ou novembre 1800, peu avant son retour dans sa patrie ?

*« Je consens de bon cœur au sacrifice mutuel que vous me proposez et je l'offre dès ce moment aux sacrés cœurs de JMJ. Il commencera à notre première entrevue : il ne faut cependant rien d'affecté extérieurement, et nous pourrons nous parler pour les affaires qui ne pourraient éprouver de retard ». <sup>9</sup>*

Quel est ce *sacrifice mutuel* que Marie Thérèse a proposé à son directeur ? On peut imaginer qu'elle lui a proposé d'éviter toute manifestation sensible de leur affection. Quoi qu'il en soit, le ton des lettres montre qu'une réelle affection mutuelle s'est développée au cours des années. Mais elle est d'une qualité surnaturelle exceptionnelle et totalement orientée vers *le bon Maître*.

<sup>7</sup> Jalons II, p.34

<sup>8</sup> L I, p. 29.

<sup>9</sup> L I. p. 30.

Le Père Verrier conclut : *(Cette première rencontre) échappe à l'histoire et les registres de l'état civil ne nous en disent que la dramatique ambiance. Ne nous est-il pas permis toutefois de penser que, pour celle qui s'était vouée à Dieu à titre de victime expiatoire, ce fut un rayon de soleil dans un ciel orageux et comme un encouragement venu d'en haut ?*<sup>10</sup>

Au terme de cette deuxième étape, nous constatons que la simple relation de Directeur à dirigée a évolué vers une amitié mutuelle, faite d'affection sincère, de respect et d'admiration mutuels. Marie Thérèse a expérimenté la fermeté et la clarté des convictions de son directeur. Chaminade a constaté les progrès accomplis par sa dirigée : « *Je me réjouis dans le Seigneur des bons sentiments que la grâce vous inspire...* ». <sup>11</sup> Ils sont prêts à collaborer à la mission à laquelle la Providence les destine.

---

<sup>10</sup> Verrier, Jalons II, p. 58

<sup>11</sup> L I, n° 23, p. 29.

## Chapitre IV

### Les retrouvailles (1800)

Retour de Chaminade : projet d'évangélisation.

#### 4.1. La recherche d'un logement

G. J. Chaminade arrive à Bordeaux dans la première quinzaine de novembre 1800. Il rencontre les autorités du diocèse et certains prêtres et laïcs avec lesquels il avait collaboré avant son départ en exil.

Marie Thérèse de Lamourous, à cette époque, est installée au Pian, où elle a recueilli sa sœur Marguerite-Félicité, veuve de J.B. Létu depuis 1793, avec deux jeunes garçons à sa charge. Mais elle fait certainement de fréquents séjours chez sa plus jeune sœur, Catherine-Anne, qui habite Bordeaux et dont l'époux, René de Maignol est gravement malade. Ce dernier rendit l'âme le 29 novembre 1800, laissant à sa veuve la charge de trois enfants (un garçon et deux filles). Marie Thérèse les invite à s'installer chez elle au Pian. Leur logement au n° 7 de la rue Arnaud Miqueu est donc disponible. Marie Thérèse le met à la disposition du Père Chaminade qui cherchait où rester. Chaminade y ouvre son premier Oratoire.

Bientôt, avec l'affluence des fidèles la pièce s'avère trop petite et Chaminade trouve un autre logement dans la même rue, au n° 36. Et quand celui-ci à son tour est devenu trop exigü, il s'installe au 16 rue Saint Siméon, où il restera jusqu'en 1804, quand il pourra s'installer à la Madeleine.

#### 4.2. Le début de la Congrégation des jeunes gens

Le 8 décembre 1800, en la fête de l'Immaculée Conception, Chaminade réunit un premier groupe de jeunes hommes et décide avec eux de reconstituer la Congrégation de l'Immaculée, mettant l'accent sur la formation et sur la mission. Le 2 février 1801, les onze premiers congréganistes renouvellent leurs engagements du baptême et se consacrent à Marie.

### 4.3. Les débuts de la Miséricorde

Chaminade est persuadé que la Congrégation pourrait aussi porter les plus heureux fruits parmi les jeunes filles de Bordeaux. Il en a sûrement parlé avec Marie Thérèse et il compte sur elle pour animer le groupe des jeunes filles. Mais voilà que celle-ci reçoit une demande d'une vieille connaissance, Germaine Pichon de Longueville, qui avait accueilli quelques prostituées repenties, pour leur donner un toit et une formation professionnelle. Ne pouvant plus faire face à l'afflux des femmes en difficulté, elle demande à Marie Thérèse de prendre la direction de l'œuvre. Dans un premier mouvement spontané, elle refuse catégoriquement : *tout, mais pas cela !* Comment elle, avec son éducation bourgeoise, profondément chrétienne, pourrait-elle mêler sa vie à celle des prostituées ?

Mlle Pichon s'adresse alors à son Directeur spirituel. Mais Chaminade également est opposé à cette proposition ; il a des vues sur Mlle de Lamourous pour ses propres œuvres. Les deux, réfléchissent et prient ; l'un comme l'autre, ils ont le désir d'accomplir en tout la volonté de Dieu. Finalement, Chaminade laisse la décision à Marie Thérèse. Et celle-ci, après avoir visité à plusieurs reprises la maison Laplante où les filles sont installées, prend sa décision : elle accepte. Dieu a accepté son offrande comme victime. N'avait-elle pas écrit : *«Faites de moi ce que vous voudrez et l'usage qu'il vous plaira de tout ce que votre grâce me fera mériter. Je ne réserve rien. Je veux votre plus grande gloire et je me livre pour moi-même à ce que vous voudrez me donner »*.<sup>12</sup> La décision de prendre la direction des prostituées est diamétralement opposée à ses projets personnels : elle souhaitait devenir Carmélite ; mais voyant dans les circonstances un signe de la Providence, elle renonce à ses propres préférences, ne cherchant qu'à accomplir le dessein de Dieu.

Pour Chaminade aussi, ce fut un coup dur. Déjà dans une lettre du 15 janvier 1799<sup>13</sup>, il faisait allusion à l'avenir : *« Dans Bordeaux que de personnes abandonnées pour le temporel comme pour le spirituel : et surtout, il y en a d'exposées, d'exposées ( sic) à perdre une éternité de bonheur, en perdant leur honneur sur la terre. Vivent l'humilité et la charité qui font qu'on n'est plus à soi-même, mais à Jésus-Christ et à ses membres ! »* Cela sonne comme un pressentiment. Dans les échanges qu'il eut avec Marie Thérèse à cette occasion, il a sans doute repris des arguments qu'il avait déjà écrits dans

<sup>12</sup> Positio p. 104.

<sup>13</sup> L I, n° 13, p. 21

une lettre du 27 avril 1799<sup>14</sup> : « *Vous comprenez, ma chère.... La difficulté de réaliser l'offrande que vous avez faite de vous comme victime ; il est à présumer que plus vous chercherez à la réaliser et plus votre nature éprouvera de répugnance, peut-être même, elle se débattrra comme une victime qu'on égorge. ...* »

#### 4.4. Marie Thérèse, directrice de la Miséricorde.

Le 2 janvier 1801, la décision est prise. Marie Thérèse s'enferme pour le reste de sa vie, avec les prostituées, dont elle deviendra la Bonne Mère.

Marie Thérèse prend la direction d'une maison qui n'a ni règlement ni discipline. Avant de prendre son poste, elle veut avoir un règlement. Elle se rend chez Chaminade et là, ensemble, ils composent un règlement dont le texte de la main de Marie Thérèse, nous est conservé.<sup>15</sup> Il est daté de janvier 1801, rue Saint Siméon. Or Chaminade habite au 15 de cette rue. « *Il a donc été écrit chez Chaminade, ce qui veut dire sous ses yeux, de concert avec lui, en tenant compte de ses suggestions, remarques et observations* »<sup>16</sup>. Chaminade le promulgua officiellement le jour de la translation de la Miséricorde au Cours Fructidor, le 12 ou 13 mai 1801.

On trouve dans ce Règlement l'expérience pédagogique de Chaminade. Car la Miséricorde se veut une maison d'éducation et non un « refuge » ou prison pour femmes placées par un tribunal. Les heures de travail, de prière, de réflexion, de silence et de détente sont judicieusement réparties tout au long de la journée. Prière du matin, méditation dirigée (30 minutes), messe commencent la journée. Nous avons le rapport d'un agent de la police qui a visité la Miséricorde le 26 août 1801. Il écrit : « *Toutes les heures sont marquées par la méditation, la prière, le travail, les repas pas un seul instant n'y est perdu dans la journée. Mais le principal but qu'on s'est proposé c'est d'extirper le vice jusqu'à ses racines du cœur de ces malheureuses pour y substituer le germe de la vertu* ».<sup>17</sup> La méthode pédagogique mise en place dès le début et affinée au cours des années, repose sur le respect de la liberté et l'appel au sens de la responsabilité chez les pénitentes. La Miséricorde, -contrairement aux Refuges- n'accueille que des femmes qui viennent librement et elles sont

<sup>14</sup> L I, n° 17, p. 25. Cf Positio p. 98

<sup>15</sup> Positio, p. 114

<sup>16</sup> Positio, p.114

<sup>17</sup> Positio, p. 127.

toujours libres de partir. La prière et le travail manuel occupent la plus grande partie de la journée. Mais il y a aussi des instructions pour meubler l'esprit. Les temps de silence alternent avec les temps de conversations. Les repas et les récréations complètent l'emploi du temps. Mettez les études à la place du travail manuel et vous aurez un emploi du temps qui ne diffère guère de celui du Collège de Mussidan. Les directrices partagent la vie quotidienne des filles et ne constituent pas une communauté à part. Avec la Bonne Mère, elles cherchent à faire régner un climat de famille empreint de charité.

Les relations familiales entre Chaminade et la famille Lamourous se confirment. Marie Thérèse raconte elle-même <sup>18</sup>comment le jour de la Purification (2 février 1802) elle est en prière dans l'oratoire du Père Chaminade, rue Saint Siméon, n° 15. Elle prie pour la guérison de son petit neveu, André-Henri, âgé maintenant de 5 ans. Quelque temps après, Chaminade vient rendre visite à la mère du petit malade. Il cherche à la reconforter par des paroles d'espoir. Marie Thérèse lui demande de bénir l'enfant et de faire toucher à la statue de la Sainte Vierge le linge utilisé par l'enfant. Chaminade, de son côté organise des prières avec d'autres enfants pour la guérison du malade. Quand celui-ci va mieux, on le ramène dans l'oratoire. Chaminade l'accueille à l'autel où l'enfant s'acquitte du vœu fait par sa mère et par sa tante. Plus tard, quand l'enfant perdit sa mère, Marie Thérèse accueillit son neveu à la Miséricorde où il se plaisait à rencontrer le Père Chaminade.

#### **4.5. La branche féminine de la Congrégation.**

Chaminade n'a pas abandonné pour autant son rêve d'établir la branche féminine de la Congrégation. Il sait que Marie Thérèse a toutes les qualités nécessaires pour entraîner les jeunes filles qui veulent se consacrer à Marie. Elle partagera donc son temps entre, d'une part, les jeunes chrétiennes de Bordeaux, désireuses de vivre leur baptême et de travailler à la rechristianisation de la France, et, d'autre part, les filles à qui la misère a fait quitter le droit chemin et qui cherchent à revenir au bercail. Le Père Verrier observe : « *elle était femme à mener de front deux œuvres aussi différentes qu'un refuge et une congrégation d'enfants de Marie, telle que l'entendait Chaminade* ». <sup>19</sup> Le 25 mars 1801, 9 jeunes filles de Bordeaux se consacraient à Marie et choisissaient comme responsable Marie Thérèse de Lamourous, avec

<sup>18</sup> Apôtre de Marie, 9<sup>e</sup> année n° 88, août-septembre 1912, p. 121-127.

<sup>19</sup> Jalons II, p. 87.

le titre de Mère, qu'elle gardera jusqu'en 1809. Il est vrai qu'elle a 47 ans, alors que la plupart des filles étaient âgées de moins de 25 ans.

## Chapitre V

### Une collaboration sans faille (1801-1809)

#### 5.1. La croissance de la Miséricorde

La croissance de la Miséricorde apparaît le mieux à travers le choix des implantations successives.

1° Marie Thérèse a trouvé, le 2 janvier 1801, 15 pénitentes installées à la Maison Laplante. Elle se fait aider par une ancienne religieuse, Jeanne Cordes, appelée aussi Mme Adélaïde. L'autorité diocésaine, représentée par le Vicaire Général, l'abbé Boyer, approuve la fondation et nomme le Père Chaminade comme supérieur ecclésiastique de la maison.

Marie Thérèse et Chaminade, travaillant en collaboration, ont élaboré un Règlement. Pour soutenir l'œuvre financièrement, Chaminade a créé un Comité de Dames patronnesses. Mais la maison est trop exiguë, il faut chercher autre chose.

2° Après de nombreuses recherches, on trouve une maison plus grande, Allée Albret, dite la Maison des Bains. Le 12 mai 1801, on inaugure solennellement la nouvelle implantation. Chaminade lit publiquement le Règlement et le commente brièvement. Il bénit les coiffes et les mouchoirs noirs. Le lendemain, il célèbre la messe il installe la sainte Réserve dans le tabernacle. Le nombre des pensionnaires s'élève à 35.

3° Devant l'afflux des demandes d'admission, il faut à nouveau chercher une maison plus spacieuse. On trouve, dans la même Allée Albret, la maison Guérard. En automne 1801 : nouveau déménagement. Épuisée par tous ces déménagements successifs, Marie Thérèse tombe malade ; Mme Adélaïde peine à maintenir la discipline.

#### 5.2. Un Bureau ecclésiastique

Chaminade décide alors d'adjoindre au Comité des Dames patronnesses un Bureau ecclésiastique. Devant les difficultés financières, le Bureau décide, le 15 septembre, le renvoi de la moitié des pensionnaires. Marie Thérèse assistait à la réunion « *plus morte que vive* », selon sa propre expression. Elle



obtient seulement un délai d'un mois. Quand elle communique la décision aux pénitentes, c'est un concert de lamentations : aucune ne veut partir. Marie Thérèse et toutes les femmes se mettent en prière et à la dernière limite, les secours arrivent et la décision de renvoi peut être annulée. Mais la maison est à nouveau trop petite ; il faut chercher ailleurs.

### 5.3. L'acquisition de l'ancien Couvent des Annonciades

Marie Thérèse apprend que l'ancien couvent des Annonciades était mis en vente par les Domaines. Durant la révolution les sœurs ont été dispersées et le couvent a été confisqué. Marie Thérèse est séduite par les possibilités qu'offre cette grande demeure. Mais elle n'a pas d'argent. Elle consulte Chaminade. S'engage alors un dialogue comme on n'en trouve que chez les saints. Voici comment le biographe de MT le rapporte<sup>20</sup> :

*« Chaminade réfléchit un instant pendant qu'une fervente prière montait du cœur de Marie Thérèse. Puis tout à coup ; 'laissez-moi, avant de vous répondre, vous poser deux questions, ma fille :*

- *Croyez-vous fermement que cette œuvre est l'œuvre de Dieu ?*
- *Oui, mon père, je le crois très fermement.*
- *Croyez-vous fermement que vous êtes appelée à cette œuvre ?*
- *Oui, mon Père, je le crois aussi très fermement.*
- *Eh bien, achetez, achetez ; mais achetez les deux à la fois, la maison et l'église ».*

En effet, pour faciliter la vente, l'administration avait fait deux lots distincts, l'un comportant la maison, l'autre l'Église.

Le 2 septembre 1807 la vente aux enchères eut lieu. Marie Thérèse obtint les deux lots pour la somme de 22.850 Francs, auxquels elle devait ajouter 600 Francs pour indemniser le locataire qui occupait une partie des bâtiments. De plus, l'ensemble était dans un piteux état et exigeait d'importantes réparations. Le 8 avril, elle installe ses 90 pénitentes dans leur nouvelle demeure. Marie Thérèse n'a pas un sou, mais elle compte sur la Providence.

### 5.4. Une supplique mémorable.

A la même période, avril 1808, Napoléon faisait la visite de Bordeaux. Pendant que l'Empereur visitait une partie de la ville, un de ses Ministres, M.

---

<sup>20</sup> Giraudin , p. 78

Maret, accompagné du maire de Bordeaux, visitait l'autre partie. Passant devant le Couvent des Annonciades et voyant les tas de gravats devant la porte, il s'informe auprès du maire qui lui explique la nature de cette œuvre. Le ministre demande à visiter. Il est vivement impressionné. Avant de se retirer, il demande à Mlle de Lamourous de rédiger un mémoire qu'il remettra à l'empereur : «*Mais ne perdez pas de temps, je pars demain matin !* »

Marie Thérèse prie le père Chaminade de venir à la Miséricorde. Et pendant ce temps elle met ses filles en prière. Et voici Marie Thérèse, une ci-devant, et Chaminade connu pour ses opinions royalistes, attablés ensemble pour rédiger un rapport à l'Empereur, qui pour eux est l'usurpateur, pour lui demander de rayer la dette résultant de l'achat du Couvent des Annonciades au Domaine public. Mais ce qui compte avant tout c'est que la volonté de Dieu s'accomplisse et que l'œuvre puisse vivre. Leur complicité a si bien réussi que l'empereur, non seulement fait rayer la dette, mais ajoute encore 12.000 Fr pour les réparations en cours.

### 5.5. Les statuts civils de la Miséricorde

L'affaire n'en resta pas là. Avant de débloquer les fonds la préfecture de Gironde, en date du 6 mai 1808, exige que Melle de Lamourous présente les *statuts* de la Miséricorde. Aidée de G. Joseph Chaminade, Marie Thérèse se met aussitôt au travail. Et rédige une sorte de « charte fondamentale »<sup>21</sup> en douze points. Les statuts précisent le rôle respectif de la directrice (appelée aussi chef) et de ses adjointes (n° 1-3) et du supérieur ecclésiastique, appelé simplement *supérieur*. Le supérieur est consulté en permanence pour toutes les décisions importantes : cela montre l'importance du rôle joué dans le fonctionnement de la Miséricorde par le P. Chaminade que Mgr d'Aviau a confirmé dans son mandat de supérieur ecclésiastique,

*Art. 5. Le chef demandera à m. L'archevêque un supérieur ecclésiastique pour l'établissement. ...*

*Art. 6. Aucune adjointe ne pourra entrer définitivement dans l'établissement que du consentement du supérieur et de m. l'archevêque.*

*Art. 8. S'il pouvait s'élever jamais quelques différends ou contestations pour intérêt ou autre sujet, le prononcé du supérieur, d'accord avec m. l'archevêque, décidera irrévocablement.*

---

<sup>21</sup> Positio, p. 144.

*Art. 10. Le chef ne pourra rien faire d'extraordinaire, soit pour l'intérieur, soit pour l'extérieur de l'établissement, qu'après en avoir conféré avec deux de ses adjointes et du consentement du supérieur, sauf en cas très pressant<sup>22</sup>.*

L'archevêque, Mgr d'Aviau donna son approbation le 23 mai 1808. Le préfet transmet le document avec avis favorable au Ministère de l'Intérieur. Et puis, ce fut le silence pendant une année. Le Ministère ne donna pas son approbation, cherchant à assimiler la Miséricorde aux Refuges déjà reconnus. Cette situation obligera Marie Thérèse d'envisager d'aller à Paris plaider la cause de son œuvre.

### **5.6. La Section féminine de la congrégation.**

Marie Thérèse a été nommée responsable de la section féminine en 1801, lors de la création de cette section avec le titre de Mère. Elle occupera cette fonction jusqu'en 1809, quand elle fut remplacée par Mlle Félicité Lacombe.

Deux des collaboratrices de Marie Thérèse à la Miséricorde étaient inscrites à la Congrégation fondée par Chaminade : c'étaient Mlles Rose Bidon et Jeanne Plessy. Voici comment le père Verrier décrit la section féminine :

*« Le 25 mars de la même année, une section féminine a été organisée et la servante de Dieu sous le nom de Mère en a pris la responsabilité d'ensemble. Elle réunit maintenant les chefs subalternes. Elle commente les Règles et les Directives qu'elle a composées de concert avec l'abbé Chaminade. Elle conseille, elle anime.*

*C'est dans l'oratoire de la Miséricorde que les dames consacrées à Marie se réunissent tous les premiers jeudis du mois pour leur journée de retraite mensuelle et de préparation à la mort. Si Mlle de Lamourous est bien douée pour ce genre d'apostolat, il lui prend du temps. Elle s'y donnera cependant jusqu'en 1809.<sup>23</sup>*

*« Les membres sont réparties en deux divisions partagées chacune en quatre fractions qui portent le nom d'un mystère de la Vierge. .. Chaque fraction a une officière particulière et une suppléante, chaque division, une officière principale. La Mère dirige l'ensemble »<sup>24</sup>.*

<sup>22</sup> Positio, p. 162.

<sup>23</sup> Positio, p.110.

<sup>24</sup> Verrier, La congrégation, p. 226.

En 1804, Mgr d'Aviau confia la chapelle de la Madeleine aux soins du Père Chaminade et celui-ci trouva à se loger rue Lalande, en face de l'église. La distance à parcourir entre la Madeleine et la Miséricorde n'est pas grande, facilitant les rencontres et la collaboration.

## Chapitre VI.

### Fondation de trois Instituts religieux

(1808-1818)

#### 6.1. Marie Thérèse et Adèle de Trenquelléon.

En 1808, le hasard d'une rencontre avait mis Mlle de Trenquelléon en relation avec la Congrégation de M. Chaminade. A cette époque Mlle de Lamourous était encore la *Mère* de la Section féminine, et en cette qualité elle adressa des lettres aux jeunes filles d'Agen. La première fut envoyée dans la même enveloppe qu'une lettre de M. Chaminade. Ces lettres sont perdues, mais nous avons la réaction d'Adèle à la première lettre de Marie Thérèse.

Une correspondance suivie se développa. Dans son histoire de la Congrégation, le Père Verrier écrit : « Mlle de Lamourous joignait ses lettres à celles de M. Chaminade, et une pieuse congréganiste animée par un *'très grand zèle pour la gloire de Marie'* en même temps que d'un bel *esprit de prosélytisme* était la correspondante officielle chargée *d'entrer dans tous les détails* que les associées pouvaient souhaiter »<sup>25</sup>.

Le P. Verrier continue : « Les lettres de Mlle de Trenquelléon à M. Chaminade, à Mlle de Lamourous, à Mlle Lacombe n'ont pas été conservées, mais nous retrouvons ses sentiments dans sa correspondance avec son amie Agathe Diché. *« Eh bien ! ma chère Agathe, que dites vous de toutes les grâces qui nous arrivent de Bordeaux ? Que M. Chaminade a l'air d'un saint homme ! Quel accueil flatteur il nous fait ! Ah ! tâchons de mériter la bonne opinion qu'il a conclue de la Société.*

*Et la lettre de notre Mère Mme de Lamourous ? Je la trouve charmante et affectueuse. Pussions-nous comme elle nous y exhorte, nous aider mutuellement à gagner des cœurs à Jésus-Christ et à sa sainte Mère »*<sup>26</sup>.

A partir de 1809, Mlle Félicité Lacombe a été investie du rôle de mère de la Congrégation. Elle écrit également des lettres à la Troisième Division d'Agen.

---

<sup>25</sup> Verrier, La Congrégation, p. 253.

<sup>26</sup> Verrier, la Congrégation, p 254 ; Lettre d'Adèle du 15 mars, 1809.

Malgré cela, Mlle de Lamourous reste pour Adèle et ses compagnes la Bonne Mère.

Dans une lettre à Lolotte de LACHAPELLE, du 25 avril 1816, nous lisons :

*« Je ne sais pas encore l'époque de l'arrivée de Mlle de Lamourous. Elle m'a écrit une lettre que je vous envoie et le Père quelques lignes à Mme Belloc. Vous verrez que nous ne pouvons encore être fixées sur le temps de l'arrivée de notre Père et de notre Mère »<sup>27</sup>.*

Quelques mois plus tard, d'une lettre à la même Lolotte, 16 septembre 1816 :

*« La mère Lamourous nous écrit de jolies lettres, je vous envoie une partie d'une. Notre Père nous marque avant-hier que le jour de nos noces spirituelles n'est pas éloigné. ... »<sup>28</sup>.*

Pour les filles d'Agen, Chaminade est le père et Mlle de Lamourous, la mère, tous les deux associés dans une même œuvre.

## 6.2. La suppression de la Congrégation. L'Etat.

A la suite des activités subversives de certains membres de la Congrégation de Paris et de H. Lafon, ancien préfet de la Congrégation de Bordeaux, l'Empereur décida le 26 octobre 1809, la suppression de la Congrégation dans toute la France. Mlle Félicité Lacombe dirige maintenant la Section féminine. Chaminade continue à desservir la Chapelle de la Madeleine. Si les réunions publiques de la Congrégation sont supprimées, Il continue à recevoir les congréganistes en privé. Parmi les congréganistes, surtout parmi les officiers et les officières, plusieurs font des vœux de religion, constituant un *Etat de vie consacrée vécu dans le monde*.

Nous avons la certitude qu'à partir de 1803, Mlle de Lamourous faisait un vœu de chasteté<sup>29</sup>. L'offrande qu'elle a faite d'elle-même et qu'elle renouvelle régulièrement, revient à une remise d'elle-même entre les mains de la Providence. Les vœux émis par les Congréganistes prennent la forme d'une consécration plus particulière à Marie. *« L'état même religieux formé dans la Congrégation n'est qu'une manière plus parfaite de remplir toute l'étendue de sa consécration à la Sainte Vierge. La dévotion à la Sainte Vierge y conduit à la pratique des conseils, au lieu que le simple congréganiste ne tend à Jésus-*

<sup>27</sup> Lettre d'Adèle, 302,6 ; voir aussi L 303,2 et 304,2.

<sup>28</sup> Lettre 308,3.

<sup>29</sup> Positio p. 113.

*Christ, par la Sainte Vierge, que par la pratique des préceptes*». <sup>30</sup> Mlle Félicité Lacombe de Pigneraud est l'une d'entre elles<sup>31</sup>.

### 6.3. Le séjour de Marie Thérèse à Paris

A la Miséricorde, les temps sont durs. Marie Thérèse cherche à rendre l'établissement financièrement autonome. Elle cherche du travail pour ses filles : lessive, repassage, couture et depuis 1812, la confection de cigares, en sous-traitance de la Manufacture d'État. Malheureusement, en 1813, le premier janvier, la livraison de tabac est interrompue. Elle fait démarche sur démarche pour obtenir l'annulation de cette décision: en vain. Il faut aller à Paris pour plaider sa cause devant les autorités compétentes.

Au mois de février 1813, elle se met en route pour Paris. M. Chaminade lui a trouvé un logement chez un ami prêtre, l'abbé Jean Baptiste de Lasausse<sup>32</sup>. Le but de sa visite est d'obtenir l'autorisation de continuer la fabrication de cigares, mais aussi de présenter les statuts de son établissement en vue d'une reconnaissance légale. Elle obtient l'autorisation de continuer à fabriquer des cigares, par contre, elle n'obtient pas l'approbation des statuts. De retour à Bordeaux, elle consulte ses conseillers habituels, M. Chaminade, Mgr d'Aviau et d'autres prêtres amis. Elle arrive à la conclusion, que si elle veut assurer la continuité de son œuvre, elle doit constituer les directrices en Institut religieux.

### 6.4. Constitutions des Sœurs de la Miséricorde

Depuis son retour de Paris, Marie Thérèse sait qu'elle doit organiser les Directrices de la Miséricorde en Institut Religieux. Elle s'informe auprès d'autres fondatrices ; elle lit les constitutions d'autres Instituts. Elle parle avec son ami et conseiller de toujours, le Père Chaminade, qui lui aussi est occupé de rédiger des Constitutions et des Règlements pour les Sœurs et plus tard pour les Frères. Elle élabore les constitutions lentement, préférant tout mettre à l'essai avant de le codifier. En 1818, elle peut ouvrir le Noviciat et au bout d'une année, les novices prononcent le vœu d'obéissance pour une année ; l'année suivante, elles renouvellent leur vœu d'obéissance et ajoutent celui de chasteté ; la troisième année, elles ajoutent aux deux premiers vœux celui de pauvreté<sup>33</sup>..

<sup>30</sup> Vasey, p. 194 ; Jalons 3,16.9 ; chap. 9 n° 1

<sup>31</sup> Verrier, la Congrégation, p.356.

<sup>32</sup> Positio, p. 173.

<sup>33</sup> Positio , p. 273.

Pendant cinq ans, le P. Chaminade et Marie Thérèse auront posé les fondements de trois Instituts religieux et préparé les constitutions pour ceux-ci. Celles de la Miséricorde doivent tenir compte de la situation très particulière des directrices, au service des femmes repenties. Marie Thérèse agit comme fondatrice et Mère de cette œuvre ; Chaminade comme supérieur ecclésiastique. Les Constitutions des Sœurs et des Frères marianistes prolongent les orientations qui ont déjà été données à la Congrégation des laïcs. Il faut prendre en compte le droit canon, les habitudes de l'Église, la situation de la société française à cette époque. C'était une mission complexe et on comprend que les deux fondateurs aient passé bien des heures à mettre au point un texte ou à peaufiner une formule.

### **6.5. Marie Thérèse et Chaminade à Agen en 1816. Fondation des Filles de Marie.**

Les historiens de Mlle de Lamourous, M. Pouget et, en 1912, M. Giraudin, n'ont pas attaché une grande importance à cet épisode de la vie de Marie Thérèse. Voilà pourquoi le P. J. Verrier se sent obligé de corriger ici une erreur historique.

Petit à petit, Adèle et ses compagnes laissent mûrir en elles un projet de vie religieuse, « le cher projet ». Elles veulent appartenir totalement à Jésus, leur époux divin.

Marie Thérèse, depuis 1813, a compris que le seul moyen de donner une continuité à son œuvre, était de transformer l'équipe des directrices en communauté religieuse.

Chaminade, depuis la suppression officielle de la Congrégation avait encouragé plusieurs jeunes gens et jeunes filles à vivre une vie consacrée dans le monde, « l'État ». Il avait même mis en chantier une Règle de vie pour une Société de « Filles de Marie », dont la fondatrice aurait pu être Mlle Félicité Lacombe, si elle n'était pas morte en 1814.

Il reçut les ouvertures d'Adèle comme un signe de la Providence. Aussitôt il se mit en devoir de communiquer aux jeunes filles d'Agen ses vues sur la vie consacrée : elles seraient de vraies religieuses, et en même temps des



missionnaires de Marie, une milice qui devait écraser la tête du serpent infernal. Après plusieurs retards, la fondation fut décidée en 1816.

On loua le *refuge* à Agen et on l'aménagea du mieux qu'on put. Écoutons le Père J. Verrier nous raconter la suite.

*« Mais qui dirigerait sur un terrain dont elles n'avaient aucune expérience, les premiers pas des futures religieuses? Qui organiserait judicieusement la maison en référence à sa destination? Qui, de ces bonnes volontés réunies, ferait une famille dont les membres agiraient et réagiraient à l'unisson? Qui les initierait pratiquement à la vie commune, aux exercices de règle, aux vertus essentielles de l'état qu'elles allaient embrasser? leur signalerait les précautions à prendre, les erreurs à éviter? »*

*L'abbé Chaminade ne dut pas hésiter longtemps. Mlle de Lamourous lui parut la personne la plus qualifiée pour donner l'impulsion voulue à la fondation<sup>34</sup>. Elle n'était pas une inconnue pour celles qui allaient se réunir en communauté. Son directeur ne lui avait rien laissé ignorer de ses idées à propos du nouvel ordre en formation. Elle avait une longue expérience de la psychologie féminine, de la vie commune, de l'ascèse requise par les conseils évangéliques, un jugement sûr, et, ce qui ne gâtait rien, au contraire, un don extraordinaire de persuasion.*

*La servante de Dieu devait trop à M. Chaminade pour se soustraire au service qu'il lui demandait. Malgré un état de santé qui ne lui laissait pas toute sa liberté d'action, elle accepta. Le 19 février 1816, le P. Chaminade pouvait écrire à Mlle de Trenquelléon : « Je n'ai point l'intention de vous envoyer une supérieure d'ici ; mais j'ai celle de vous envoyer Mlle de Lamourous ; quelque peu de temps avant mon départ ; pour vous diriger dans tous les préalables à votre formation en communauté. Cette demoiselle a une grande expérience, un tact très prompt et très exact : elle me paraît très propre à tout préparer, de manière que je puisse, à mon arrivée, ne m'occuper qu'à vous pénétrer de l'esprit de votre état, etc. La plus grande difficulté c'est que cette demoiselle est presque habituellement infirme<sup>35</sup>.*

Les pénitentes de la Miséricorde furent mises devant le fait accompli et le P. Chaminade en personne leur annonça le motif du voyage de leur Mère. Le 25 mai 1816, vers neuf heures du matin, Adèle et ses compagnes arrivèrent dans leur nouvelle demeure et quelques heures plus tard, Marie Thérèse de Lamourous les suivit. Aussitôt, elles se mirent au travail et quand, le 8 juin, le

<sup>34</sup> Lettre de Chaminade à Adèle, 18 avril 1816.

<sup>35</sup> Positio, p. 359.

Père Chaminade arrivait à son tour, la communauté avait déjà pris son rythme de croisière. Une difficulté vint du désaccord entre M. Chaminade et l'évêque, Mgr Jacoupy, sur la nature des vœux que devaient émettre les sœurs. Quand arriva le moment de désigner une supérieure, Mlle de Lamourous, qui avait eu l'occasion d'observer les Sœurs pendant six semaines, recommanda chaudement au P. Chaminade de désigner Mlle de Trenquelléon comme première supérieure de la nouvelle communauté. Le 30 juin, leur mission accomplie, Marie Thérèse et Chaminade purent effectuer ensemble le voyage de retour d'Agen à Bordeaux.

La Mère Marie-Joseph de Casteras, dans ses Notes sur Adèle de Trenquelléon, précise le rôle de Mlle de Lamourous : « *Cette respectable demoiselle avait fait le sacrifice d'abandonner momentanément la direction de son établissement de la Miséricorde, pour aller porter aux filles de Marie les ordres de leur fondateur, préparer les nouvelles épouses de Jésus-Christ à la consécration à laquelle elles aspiraient, leur donner la première clé des constitutions qu'elles allaient embrasser, et dont une partie leur avait été remise* ». <sup>36</sup>

Une confiance totale règne entre Marie Thérèse et Chaminade. Dans une lettre du 20 juillet 1816, celui-ci fait état d'une lettre qu'une jeune sœur d'Agen à écrite à Mlle de Lamourous et que celle-ci lui a communiquée. Ils continuent à porter ensemble le souci de la jeune communauté d'Agen. Adèle les nomme dans un même souffle « *notre père et notre mère* ». <sup>37</sup>

Le mois de juin 1816 a dû marquer un sommet dans leur amitié. Ils sont hors de leurs murs, hors de leurs affaires habituelles, tous les deux, travaillant ensemble à la fondation d'une nouvelle communauté religieuse. On les imagine volontiers, le soir, faisant le bilan de la journée et préparant celle du lendemain, échangeant leurs observations sur les postulantes. Rien ne peut mieux souder une amitié qu'une telle collaboration franche et désintéressée pour la gloire de Dieu et l'honneur de la Vierge Marie.

---

<sup>36</sup> Positio, p. 364)

<sup>37</sup> Positio 373, Lettre d'Adèle, 15 avril 1816.

## Chapitre VII.

### La dernière étape : Un chemin d'épreuves,

1818-1836

#### 7.1. Lettre de Mlle de Lamourous à Mlle Rondeau, 8 janvier 1819.

Mlle Thérèse Rondeau avait commencé à Laval, une œuvre similaire à celle de la Miséricorde. Elle vient à Bordeaux pour accomplir sous la direction de Mlle de Lamourous, un stage de formation à la direction des filles repenties. Elle eut l'occasion de rencontrer le Père Chaminade et lui écrivit des lettres.

Marie Thérèse de Lamourous connaît bien les méthodes de travail de son ami ; elle a expérimenté sa lenteur et sa prudence ; elle écrit à Mlle Rondeau à Laval : « *Nous n'avons de vous aucune nouvelle depuis la lettre que vous avez adressée à M. Chaminade en date du 18 novembre, et, comme je pensais que ses grandes affaires différaient beaucoup ses réponses, je me hâtai de vous en dédommager, en vous écrivant de suite* ».

#### 7.2 Marques de confiance

En 1819, le P. Chaminade désirait acheter pour la Société de Marie une propriété qui appartenait à M. Estebenet. Il désigna Marie-Thérèse pour négocier l'affaire. Et quand le vendeur contesta l'accord qu'il avait pourtant signé, c'est encore Mlle de Lamourous qui représenta le Père Chaminade devant l'évêque pour régler l'affaire. Le P. Chaminade écrit à Mgr d'Aviau : *Monseigneur, ce n'est qu'hier au soir que j'ai reçu le projet d'accord avec M. Estebenet, apostillé par lui. Le 17 de ce mois, tous les points d'un accord de M. Estebenet avec la Petite Société furent écrits, arrêtés, datés, signés par Mlle de Lamourous, en présence de M. Estebenet. Le même jour Mlle de Lamourous m'en donna connaissance. J'acceptai tout, sans aucune exception ni réserve.*<sup>38</sup>

Chaminade reconnaît la compétence de Mlle de Lamourous en affaires, il sait qu'il peut compter sur elle et il lui fait une entière confiance.

---

<sup>38</sup> L I, n° 128, p. 221, du 23 octobre 1819.

En 1823, M. David Monier est en Franche-Comté pour négocier l'envoi d'une communauté de religieux à Saint-Rémy. Chaminade lui écrit une lettre concernant les affaires en cours. Il lui signale les travaux qu'il compte faire à la maison, rue Lalande, n° 3, à Bordeaux, en vue d'y installer le séminaire de la Société de Marie. Il écrit : « *Aujourd'hui seulement finissent de sortir les locataires de la maison rue Lalande n° 3. Cette maison est très grande : on peut y loger plus de monde qu'à Saint-Laurent malgré les grandes réparations que j'y fis l'année dernière. Je vais la faire mettre en état d'être occupée tout de suite. Je vais donner la principale direction des travaux à Mlle de Lamourous ; ils seront, je pense, achevés avant mon retour* ». <sup>39</sup>

M. Thérèse a déjà dirigé les réparations au Couvent des Annonciades. Elle a donc une expérience en ce domaine. Chaminade sait qu'il peut avoir confiance en son sens pratique.

### **7.3. L'épreuve de la maladie.**

Les douze dernières années de MT furent un long calvaire. Elle est souvent alitée, mais continue à diriger sa maison avec l'aide de sa nièce Laure de Labordère.

En 1830, la révolution apporte de nouveaux soucis. La miséricorde se barricade derrière les murs du couvent, et le Père Chaminade jugea plus prudent, le 10 mars 1831, de quitter discrètement la ville pour s'installer à Agen et de continuer à partir de là la formation des Sœurs et des Frères.

C'est en partant d'Agen qu'il entreprit la visite des communautés du Nord-est. Il quitta Agen le 8 septembre 1834 et ne revint qu'en mai 1836.

De 1831 à 1836, Chaminade ne put donc rencontrer son amie. Il la reverra seulement sur son lit de mort.

Les Constitutions de la Miséricorde ne sont toujours pas prêtes. Marie Thérèse dicte de nombreuses règles que Laure de Labordère transcrit soigneusement. Éluée supérieure, elle communique à M. Chaminade le cahier dans lequel elle avait relevé les textes laissés par Mlle de Lamourous. Quand Mlle Rondeau, fondatrice de la Miséricorde de Laval, lui demande avec une certaine impatience, de lui faire parvenir les Constitutions de la Maison de Bordeaux, elle lui répond :

<sup>39</sup> L. I. Chaminade à D. Monier, 27 mai 1823.

« Nous sommes convaincus, que la Bonne Mère le lui aurait soumis (à Chaminade) si elle avait pu le voir avant sa mort. Mais vous savez que son grand âge fait qu'il expédie lentement les affaires. Patience »!<sup>40</sup>

Pendant son absence, l'abbé G. Caillet assurait les affaires courantes et restait en liaison épistolaire avec lui. Il donne des nouvelles de la santé de Mlle de Lamourous :

« 14 janvier 1836. Mlle de Lamourous, que j'ai vue hier, est comme toujours : un jour plus mal, l'autre jour moins. Ses sentiments pour vous n'ont pas varié. Ils sont toujours tels que vous les connaissiez ici. Elle a été fort sensible à votre tendre et bon souvenir. « Dites-lui de ma part, m'a-t-elle dit, tout ce qu'on peut dire d'affectueux, de sentimental, d'agréable et surtout de constant ». <sup>41</sup>

#### **7.4. La mort de Marie Thérèse (14 novembre 1836).**

Écoutons Emilio Cardenas :

« Une nouvelle inattendue provoquera le retour du P. Chaminade à Bordeaux, où sans aucun doute beaucoup d'autres obligations et problèmes le réclamaient. Mais en l'occurrence il s'agit d'un événement très personnel et qui le touche au cœur. Le 13 septembre 1836, il apprend l'agonie de son amie et fille spirituelle Thérèse de Lamourous, avec laquelle il avait échangé tant de lettres durant son exil à Saragosse, qui avait présidé dès le début la branche féminine de la Congrégation, qu'il avait encouragée à assumer la direction de La Miséricorde, qui l'aida à fonder les Filles de Marie, avec laquelle il collabora dans la fondation des Sœurs de la Miséricorde, la sainte de Bordeaux, son amie Thérèse, compagne de tant de moments importants de son itinéraire missionnaire et marial ! Le P. Chaminade se mit aussitôt en route pour Bordeaux. Thérèse de Lamourous mourut le jour suivant, le 14 septembre, à six heures du soir »<sup>42</sup>.

<sup>40</sup> Positio, p. 249.

<sup>41</sup> Positio, p. 662.

<sup>42</sup> Emilio, édition polycop. p.166

## Chapitre VIII

### Concordances

Dans la Positio de Marie-Thérèse- Charlotte de Lamourous, le Père Joseph Verrier fait une synthèse impressionnante des vertus de la servante de Dieu. Nous ne relèverons ici que quelques vertus qu'elle partage avec son directeur le Père G. Joseph Chaminade.

#### 8.1. La foi.

« Durant toute sa vie, la servante de Dieu s'est distinguée par la vertu de foi », dit le P Verrier<sup>43</sup>. C'est par esprit de foi qu'elle resta attachée à l'orthodoxie de l'Église au moment du schisme constitutionnel. Sa foi était celle de l'Église catholique, telle qu'elle était résumée dans son catéchisme. Elle avait le plus grand respect pour l'Église et ses ministres : le pape, les évêques, les prêtres. Cela ne l'empêchait aucunement d'avoir avec eux des relations de collaboration franches et cordiales. Sa foi s'exprimait dans une vie de prière intense : adoration du saint Sacrement, chapelet, oraison quotidienne.

Le Père E. Cardenas conclut sa thèse sur l'Itinéraire marial du P. Chaminade par un chapitre intitulé : **Chaminade, homme de foi**. Le Père Verrier avait déjà utilisé ce titre dans *Mélanges*. Il cite le Père Chaminade : « *La foi, en effet, consiste à voir Dieu en tout : dans l'autorité, dans les événements, dans les actions les plus ordinaires* »<sup>44</sup>. Et un peu plus loin : « *Agir par la foi, pratiquer la foi et vivre de la foi c'est regarder tous les objets naturels ou surnaturels, qui se présentent à nous dans la connaissance que Dieu en a et qu'il nous en donne par la foi. C'est ensuite les examiner et les juger selon cette lumière, pour y conformer notre vie* »<sup>45</sup>.

Si Marie Thérèse était imprégnée de la foi depuis son enfance, la direction spirituelle qu'elle reçut du P. Chaminade continua à approfondir et à consolider sa foi. La foi était l'objet principal de leurs entretiens.

---

<sup>43</sup> Positio, p. XXXIX.

<sup>44</sup> Mélanges, p. 16.

<sup>45</sup> Mélanges, p. 17.

## 8.2. La confiance en la Providence.

La devise favorite de Marie Thérèse était : « *Cherchez d'abord le Royaume de Dieu et sa justice, et le reste vous sera donné par surcroît* » (Mt 6,33). Toujours sans argent, elle met sa confiance en Dieu. Un jour que la bourse était vide, elle dit à ses sœurs : « *Nous n'avons plus rien et deux cents personnes à nourrir. C'est maintenant que nous sommes vraiment les enfants de Dieu, attendant tout de notre Dieu. C'est maintenant que nous pouvons dire vraiment : Donne-nous notre pain quotidien* ». <sup>46</sup>

L'abandon du Père Chaminade à la divine Providence et sa confiance inébranlable sont trop connus pour qu'on s'y attarde :

« *Adorons les desseins de Dieu en tout, sans vouloir rien précipiter* » <sup>47</sup>.

Le P. Verrier, dans *Inquisitio Historica*, p. 191, développe le thème de l'abandon à la Providence. Il écrit : « Au point de départ de toutes les fondations qu'il entreprit, il avait la conviction intime que l'œuvre était voulue de Dieu et que les circonstances qui y conduisaient, souvent par des voies mystérieuses, étaient providentielles ».

En sa qualité de directeur spirituel, Chaminade a certainement contribué à renforcer en Marie Thérèse la confiance en la Providence. Mais dans la suite, les multiples expériences de l'intervention divine, sur l'intercession de la Vierge Marie ou de Saint Joseph que connut la Miséricorde, durent confirmer le P. Chaminade dans sa confiance en la Providence, dans l'exécution de ses propres affaires.

## 8.3. Le zèle pour les âmes.

C'est le zèle pour le salut des âmes qui est le moteur de la charité de la Servante de Dieu. Ses filles l'avaient bien compris quand, à son retour de Paris, elles lui offrirent une tapisserie où l'on voyait la main de Dieu enlever une brebis que le loup s'apprêtait à dévorer. Son souci quotidien était de rendre à ses filles leur dignité et leur honneur d'enfants de Dieu.

Chaminade se sentait poussé par le zèle pour la gloire de Dieu et le salut des âmes. Rédigeant une ébauche de statuts pour l'État, il introduit en plus des trois vœux traditionnels de pauvreté, chasteté, obéissance, un vœu de zèle. Il écrit : « *Et puisque le salut des âmes est la fin spécifique de l'État, chaque*

<sup>46</sup> Giraudin, p. 153.

<sup>47</sup> L IV, p. 248, à M. Chevaux.

*religieux y rapportera tout ce qu'il fera, tout ce qu'il souffrira etc* »<sup>48</sup>. Durant toute sa vie, le salut des âmes sera son objectif premier.

#### **8.4. Le souci de l'éducation.**

Marie Thérèse fait de la Miséricorde, non pas une prison mais une maison d'éducation. Durant son séjour à Paris, elle se bat pour garder l'orientation primitive de son oeuvre. Les directrices doivent être des éducatrices ; le règlement a pour seul but d'éduquer les filles ; le travail doit leur apprendre un métier qui leur permettra de subvenir à leurs besoins.

Chaminade n'a pas d'autre objectif : au début, les religieux feront un vœu d'*Éducation de la foi et des moeurs chrétiennes*. Les premières œuvres de la Société de Marie et des Filles de Marie auront un but éducatif. L'encadrement des Congrégations mariales, les écoles primaires et plus tard les écoles secondaires visent toujours le même objectif : l'éducation intégrale d'hommes et de femmes pour la société et pour l'Église.

Ensemble, ils auraient pu prendre comme devise : *prévenir et guérir*. La Miséricorde accueille des femmes blessées par la vie et qui ont besoin de guérison. Le Père Chaminade, par ses œuvres d'éducation cherche plutôt à prévenir la dégradation des âmes dans le vice.

---

<sup>48</sup> EPI, 128,5, p. 554.



## Conclusion

Le parcours de quarante ans que Guillaume Joseph Chaminade et Marie Thérèse de Lamourous ont accompli ensemble, nous renvoie aux grandes amitiés spirituelles qui ont uni un homme et une femme pour la seule gloire de Dieu. St Ambroise et Sainte Monique, Saint François d'Assise et Sainte Claire, Saint François de Sales et Sainte Jeanne de Chantal, Saint Vincent de Paul et Louise de Marillac, pour n'en citer que quelques uns parmi les plus célèbres.

Nous avons assisté à la naissance, au développement, à l'épanouissement d'une grande amitié, entièrement au service de la mission. Tout commença par le besoin dans lequel se trouvait Marie Thérèse de chercher un directeur spirituel, après la mort du Père Panetier sur l'échafaud. Le Père Chaminade, présent dans l'Église de Bordeaux comme prêtre réfractaire, fut l'homme que la Providence mit sur sa route. Il reconnut dans l'âme de sa dirigée un soif d'absolu et se mit en devoir de la diriger sur le chemin de la perfection. A travers la correspondance régulière durant les années de séparation par l'exil, ils apprirent à mieux se connaître et une sainte amitié germa dans leurs cœurs. Loin de s'égarer dans une sentimentalité stérile, à partir de 1800, ils deviennent partenaires pour une grande mission dans l'Église ; leur collaboration se révéla particulièrement efficace et fut encouragée par l'évêque, Mgr d'Aviau, qui appréciait leur zèle apostolique.

Leur estime mutuelle et leur confiance ne fit que grandir au cours des années. Bien que chacun eût une mission particulière, ils ne cessèrent jamais de réfléchir et de travailler ensemble. Leur dénominateur commun était le souci de *l'éducation de la foi et des mœurs chrétiennes*, bien qu'appliqué à des catégories très différentes de personnes : Marie Thérèse s'intéressait aux *pénitentes* et Chaminade était préoccupé de l'éducation de la jeunesse. Marie Thérèse développa l'œuvre de la Miséricorde ; Chaminade créa la Congrégation de l'Immaculée, en attendant que ses disciples continuent ce travail à travers les écoles. C'est la mission pour le « salut des âmes » qui les stimulait dans leurs entreprises.

L'amitié qui les unissait est de celles que décrit saint François de Sales dans l'Introduction à la vie dévote, chapitre XIX :

*« O Philothée, aimez un chacun d'un amour charitable mais n'ayant point d'amitié qu'avec ceux qui peuvent communiquer avec vous de choses vertueuses ; et plus les vertus que vous mettez en votre commerce seront*

*exquises, plus votre amitié sera parfaite... Si votre mutuelle et réciproque communication se fait de la charité, de la dévotion, de la perfection chrétienne, ô Dieu ! que votre amitié sera précieuse ! Elle sera excellente parce qu'elle vient de Dieu ; excellente parce qu'elle tend à Dieu, excellente parce que son lien, c'est Dieu ; excellente parce qu'elle durera éternellement en Dieu ».*

Telle était l'amitié entre Marie-Thérèse-Charlotte de Lamourous, fondatrice des Sœurs de la Miséricorde et Guillaume Joseph Chaminade, fondateur de la Famille Marianiste.

## Deuxième partie

# Adèle de Trenquelléon.

## **Bibliographie.**

Les FMI, France. Allez jeter vos filets. Adèle de Trenquelléon,

Paris, Imprimerie Saint Paul, 1987, 89 pages.

G.J. CHAMINADE, Lettres, Thème I à VIII, Nivelles, 1930.

ADELE DE BATZ DE TRENQUELLEON, Lettres Tome I et II, Rome 1985.

Henri ROUSSEAU, Adèle de Trenquelléon, Paris 1921.

Franca ZONTA, FMI, L'héritage d'Adèle de Batz de Trenquelléon, Madrid 1993.

J. Verrier, Jalons, I à IV.

Emilio CARDENAS, Itinéraire marial du Père Guillaume Joseph

Chaminade, Traduit de l'Espagnol, édition polycopiée.

## Chapitre I.

### Notice Biographique<sup>49</sup>

#### 1.1. Enfance

1789 ! C'est l'année où éclate la Révolution française qui va bouleverser la société, mais aussi l'Eglise de France. Le 10 juin, dans le château de Trenquelléon naît une petite fille ; elle portera le nom d'Adèle de Batz de Trenquelléon. Elle reçoit le baptême le jour même de sa naissance. Le château des parents s'élève à Feugarolles, un petit village non loin d'Agen dans le midi de la France.

A cette époque, la France est encore gouvernée par un roi, le roi Louis XVI. Le père d'Adèle, le baron de Batz de Trenquelléon, est officier des Gardes françaises ; il est au service du roi. Avec son épouse, il a fréquenté la haute société de Paris et de Versailles. C'est un homme droit et très croyant qui porte une grande estime à sa femme dont il dit volontiers : *c'est une sainte !* Quand il n'est pas retenu à la cour du roi, il aime revenir sur ses terres à Feugarolles ; Il fréquente alors les villageois avec qui il entretient d'excellentes relations.

La maman d'Adèle est une descendante du roi Saint Louis. Elle aime enseigner le catéchisme aux enfants, visiter les malades, les vieillards isolés. Elle vient au secours des pauvres. Le soir, au château, elle préside la prière qui réunit la famille et tous les domestiques.

Le 14 juillet, c'est la prise de la Bastille, une forteresse de Paris qui servait de prison. C'est le signal du commencement des troubles graves qui vont agiter la France pendant plus de dix ans, connus sous le nom de **Révolution française**. Le roi dissout le régiment des Gardes françaises et le baron de Trenquelléon revient chez lui. L'année suivante, en 1791, le roi est arrêté. Les nobles quittent le pays ; le baron de Trenquelléon décide lui aussi de partir en exil. Il se rend d'abord en Allemagne, puis en Angleterre. La baronne est restée

---

<sup>49</sup> <sup>49</sup> D'après Les FMI(Marianistes) de France (Sucy-En Brie), Allez jeter vos filets Adèle de Trenquelléon, Paris, Imprimerie saint Paul, 1987, 89 pages.

au château. En 1791, elle donne naissance à un garçon qui recevra le nom de Charles. En 1794, la Terreur s'installe dans toute la France : réquisitions, pillages des maisons des riches, parfois assassinats. A Trenquelléon les bijoux et l'argenterie sont confisqués, mais la famille peut encore rester au château.

Adèle, qui a quatre ans, est une enfant gaie, spontanée. Un jour, sa mère lui achète une nouvelle robe. L'enfant fait la moue. « *Elle ne te plait pas, demande la maman ? – Oh non, c'est pas ça ! Mais j'aurais préféré qu'on utilise cet argent pour secourir les pauvres.* ». Une tante de Paris, sachant que la famille est dans la gêne, lui envoie une forte somme d'argent pour son anniversaire. Sa mère lui dit : « *Dans la prison de Nérac il y a des pauvres prisonniers espagnols qui n'ont pas de vêtements, pas de couvertures. N'aimerais-tu pas donner une partie de cet argent pour leur venir en aide ?* » « *Prenez tout : donnez leur tout* », répond l'enfant.

Adèle est ardente, généreuse, oui ; mais elle a aussi les défauts de ses qualités. Elle est parfois un peu vive, ou même entêtée. Mais sa mère veille à la formation de son caractère.

Le 4 septembre 1797, un nouveau gouvernement prend la tête de la révolution. Il dresse une nouvelle liste de personnes qui sont chassées du pays. Le nom de la baronne y figure. Avec Adèle et Charles, accompagnée d'une servante, la famille prend le chemin de l'Espagne.

A la même époque, un prêtre bordelais prend lui aussi la route de l'Espagne, il s'agit de Guillaume Joseph Chaminade qui, dans quelques années jouera un rôle décisif dans l'orientation d'Adèle. Pour le moment ils ne se connaissent pas, mais ils partagent l'épreuve de l'exil.

## 1.2. Exil en Espagne et au Portugal.

Le premier lieu de refuge sera la petite ville de Tolosa, non loin de la frontière française. La baronne et ses enfants y passent l'hiver. Mais au printemps, le gouvernement français impose à l'Espagne de faire partir les réfugiés de son territoire. La baronne reprend donc la route avec ses deux jeunes enfants. Ils arrivent au Portugal, à la ville de Bragance. C'est là que M. de Trenquelléon pourra rejoindre les siens pour la plus grande joie de tous. Il

voit enfin son fils Charles né après son départ de Feugarolles. L'année suivante, une petite sœur vient agrandir la famille.

En 1800, les troubles politiques commencent à se calmer en France. La famille se rapproche alors de la frontière française et vient s'installer à Saint-Sébastien. La veille de Noël, la maman et sa fille vont à l'église proche du Carmel pour se confesser. Le prêtre propose alors à Adèle de faire sa première communion. Adèle préfère s'y préparer soigneusement et le jour de l'Epiphanie, elle recevra le Corps du Seigneur. Cette rencontre avec le Christ dans l'Eucharistie marque pour elle le point de départ d'une marche vers la vie religieuse. Le Christ prend désormais la première place dans sa vie.

Quand la famille obtient enfin la permission de rentrer en France, Adèle confie à sa mère son désir de rester à Saint-Sébastien pour se faire carmélite. Adèle a douze ans. Sa mère lui explique qu'elle est encore trop jeune, mais que plus tard, elle la laissera libre de suivre sa vocation. La famille rentre à Feugarolles : en cours de route, Adèle voit beaucoup d'églises désaffectées, sans prêtre, les campagnes abandonnées. Elle gardera toujours dans son cœur un grand désir d'évangéliser les campagnes.

### **1.3. De retour au château.**

Après l'expérience de l'exil, Adèle est donc de retour au château familial avec ses parents, son frère Charles et sa petite sœur Désirée. Le baron choisit de rester sur ses terres. Madame la baronne reprend ses activités auprès des enfants. Avec beaucoup de discrétion, elle visite les familles les plus pauvres, les malades. Souvent, Adèle l'accompagne ; elle s'ouvre ainsi aux besoins des autres.

Pour l'instruction de la fillette, on fait appel à l'une de ses tantes. Charles aura comme précepteur M. Ducourneau, un ancien séminariste, qui n'a pas pu achever ses études à cause de la Révolution. C'est un homme cultivé et très attaché au Seigneur, qui exerce bientôt une grande influence sur son élève, mais aussi sur Adèle et les autres membres de la famille.

Agen, dont dépend Feugarolles, vient de recevoir un nouvel évêque, Mgr Jacoupy. Il décide de donner la confirmation à tous ceux qui en feront la

demande. Adèle est inscrite et demande à faire une longue retraite chez les sœurs carmélites pour bien se préparer à accueillir l'Esprit Saint. Elle y passera six semaines. C'est un temps de grâces où se dessine déjà le projet de Dieu sur elle. Après les célébrations, l'évêque invite les nouveaux confirmés et leurs parents à partager son repas. Adèle se trouve à côté de Jeanne Diché, de quelques années son aînée, fille d'un magistrat d'Agen. Elles s'entendent si bien qu'une solide amitié se noue qui va durer toute leur vie.

Ayant reçu l'Esprit Saint, Adèle demande à M. Ducourneau d'être son directeur spirituel. Celui-ci rédige pour elle un règlement de vie, entièrement tourné vers l'amour de Dieu et du prochain, la prière, les sacrements, la docilité envers les parents. Il lui recommande de contempler un Dieu d'amour, un Dieu Père, et non un Dieu Juge qui punit.

Adèle se dépense au service des pauvres. Ils viennent souvent frapper à la porte du château. Elle tient à les servir elle-même. Il y a toujours quelque chose pour eux. Elle aime faire le catéchisme aux enfants et subvenir à tous leurs besoins. Elle fait de l'élevage, de la broderie, de la couture. Le produit de son travail va dans la caisse des pauvres. Elle organise même pour eux une petite école et comme les enfants arrivent à n'importe quelle heure, elle doit répéter plusieurs fois la même leçon. A la maison on l'encourage et on la soutient.

#### 1.4. « La petite Société »

En 1804, Jeanne Diché vient passer quelques semaines de vacances à Trenquelléon. Elle et son amie, Adèle, partagent l'amour du Seigneur, leur désir de le faire connaître et aimer. M. Ducourneau le précepteur du frère d'Adèle, leur propose de fonder une petite association spirituelle dont le but serait de se préparer à une bonne mort. En fait, cela veut dire qu'on cherchera à mettre à profit le temps qui nous est donné pour accomplir au mieux la volonté de Dieu, le servir, l'aimer, le faire connaître.

Jeanne la première dirigeante de la « petite société », se charge d'en faire la propagande à Agen ; tandis que M. Ducourneau en parle chez lui dans le Landes. Un petit règlement est rédigé qui vise à maintenir vivant l'amour de



Dieu et du prochain. Jeanne et Adèle écrivent chaque semaine une lettre qui commente une fête liturgique, aide à se préparer à la communion, propose l'intention de la Vierge Marie. Les lettres font le tour des associées.

L'année suivante, Jeanne épouse le Dr Belloc. Adèle assume alors seule la responsabilité du groupe. Elle est très fidèle à rédiger les lettres qui passent de main en main, ravivent l'amour, la confiance, le dynamisme apostolique. *«Tâchons de gagner les âmes à Jésus Christ c'est un des emplois de la société ».*<sup>50</sup>

La petite société se développe, les prêtres s'y intéressent et s'inscrivent. Parmi eux, le curé de Lompian, M. Larribeau qui deviendra bientôt l'aumônier du groupe. De temps en temps les jeunes filles se réunissent pour des journées de rencontre, véritables temps forts, où se renouvelle la ferveur, l'amitié, le zèle apostolique. M. Larribeau sera un excellent conseiller, plein de bon sens, pour Adèle, dont le tempérament généreux risque de verser dans le scrupule.

---

<sup>50</sup> L. AT, Tome1, n°3, du 27 mars 1805 p.21.

## Chapitre II.

### La « Troisième division » : 1808-1814

#### 2.1. Adèle découvre la Congrégation de Bordeaux.

Durant l'été 1808, Adèle part en vacances à Figeac, chez sa grand-mère. Un jour, sa mère rencontre chez des amis, M. Hyacinthe Lafon, professeur au collège, récemment arrivé de Bordeaux.<sup>51</sup> La baronne parle de la « petite société » qu'anime sa fille. M. Lafon qui est membre de la Congrégation de l'Immaculée de Bordeaux, constate les ressemblances qui existent entre les deux groupes. Il propose de faire part au P. Chaminade de ses observations et d'envoyer à Adèle des notes sur la Congrégation.

Adèle apprend tout cela avec joie et en parle au P. Larribeau. Elle apprend alors que celui-ci connaît bien la Congrégation et même qu'il en fait partie. Il est d'accord sur une affiliation de la « *Petite Société* » à la Congrégation de Bordeaux.

Commence alors une correspondance suivie entre Chaminade et Adèle qui durera jusqu'à la mort de celle-ci. Adèle a 19 ans, Chaminade en a 47.

---

<sup>51</sup> Hyacinthe Lafon (1766-1836), né à Pessac, près Bordeaux, s'était destiné à l'état ecclésiastique. Diacre au moment où éclata la Révolution, il prit l'habit civil et se consacra à l'enseignement. Entré dans la Congrégation dès 1801, il en fut Préfet à deux reprises. En 1808, il était professeur au Collège de Figeac, où il fit agréger à la Congrégation la plupart de ses collègues, en particulier M. Auguste Perrière. En 1809, il s'adonna à la politique avec Alexis de Noailles, fut arrêté et incarcéré. En 1812, il prit part au complot du Général Malet et parvint à s'échapper. Lors de la Restauration, il fut récompensé par sa nomination à la charge de Sous-gouverneur des pages. En 1826, il se fit ordonner prêtre et se retira dans son pays natal. (L.C, Tome I, n° 30, p.).

## 2.2. L'affiliation de la Petite Société à la Congrégation de l'Immaculée.

De cette période, nous possédons 15 lettres écrites par le P. Chaminade. Presque toutes les lettres d'Adèle à Chaminade sont perdues. Nous avons seulement des allusions dans ses lettres à ses amies. Nous savons pourtant qu'elle a écrit de nombreuses lettres à Chaminade, car celui-ci accuse réception, dans chacune de ses lettres, d'une ou plusieurs lettres reçues d'Adèle.

En 1808, la Congrégation de Bordeaux a atteint sa maturité. La section des Jeunes Filles compte environ 250 membres, sous la direction de la Mère M. Th. de Lamourous. La Petite Société d'Adèle « *avait des adhérentes à Agen, à Villeneuve-sur-Lot, à Valeilles et à Villeneuve-de-Marsan et à Saint-Sever dans les Landes, au château de Cordoue dans la Dordogne : en tout une bonne soixantaine de membres, sans compter les prêtres et les personnes admises au titre d'affiliées* ». <sup>52</sup> L'affiliation de l'association d'Agen à la Congrégation de Bordeaux représentait donc un accroissement substantiel et la rendait présente dans plusieurs lieux de la région.

Voici comment Chaminade exprime sa joie et la joie des jeunes filles de Bordeaux à l'annonce des lettres reçues d'Adèle et de la demande des membres de la Petite Société :

*« J'ai reçu avec autant de plaisir que d'intérêt, et votre lettre, et la liste des jeunes personnes qui désirent être affiliées à la Congrégation. J'ai été sensiblement touché de la ferveur qui me paraissait régner parmi un aussi grand nombre de jeunes vierges. Lorsque, dans une assemblée générale de la Congrégation des jeunes personnes, j'ai manifesté les vœux de votre pieuse Société et que j'en ai lu les noms, toutes se sont aperçues de ma joie et de la satisfaction intérieure que je ressentais, et toutes y ont participé: toutes ont promis de vous regarder désormais comme faisant partie de la Congrégation, de se rappeler tous les jours de vous dans leurs prières, etc ».* <sup>53</sup>

Il présente ensuite la Congrégation dans son ensemble :

<sup>52</sup> Jalons III, 84

<sup>53</sup> L. C, I, n° 31, automne 1808, p.45.

« La Congrégation entière est composée de cinq corps, si, toutefois, on peut appeler corps nos différentes espèces de réunions. Le premier est celui des jeunes gens, et c'est le plus nombreux; le deuxième, celui des Pères de famille, distinct de celui des jeunes gens, mais avec lequel, néanmoins, il a quelques rapports. M. Lafon est dans le premier; il y a exercé plusieurs fois l'office de Préfet (c'est ainsi qu'on nomme le chef). Le troisième est celui des jeunes personnes; le quatrième, celui des mères de famille, que nous appelons ici, Dames de la Retraite, à cause qu'un de leurs principaux usages est de consacrer un jour chaque mois à la retraite: c'est le premier mercredi du mois. Le cinquième est celui des prêtres. Revenons au troisième qui doit vous intéresser davantage. »<sup>54</sup>

Il détaille ensuite l'organisation de la Congrégation des Jeunes Filles :

« La Congrégation des jeunes personnes, - au nombre de plus de 250, sans y comprendre les postulantes ni les affiliées, - est partagée en deux grandes divisions, première et deuxième. Chaque division est sous-divisée en quatre fractions. Les huit fractions portent le nom d'autant de mystères de la sainte Vierge. Ainsi, on dit la fraction de la Conception, la fraction de la Nativité, etc. Chaque fraction a une officière particulière, chaque division, une officière principale, et la Congrégation un chef, qu'on appelle la Mère. C'est actuellement Mlle de Lamourous qui est la Mère. Sans de grandes raisons, on n'y reçoit que jusqu'à 30 ans. »<sup>55</sup>

Deux jours avant Noël, le 23 décembre 1808, Chaminade répond à nouveau à une lettre reçue d'Adèle :

« Mademoiselle, J'ai reçu en son temps la lettre que vous avez eu la bonté de m'écrire, avec la copie du règlement de votre pieuse Société. J'ai communiqué l'une et l'autre à la Congrégation des jeunes personnes. Il me tardait de trouver un moment opportun pour avoir l'honneur de vous répondre.

Toutes nos Congréganistes ont une grande joie et sont très édifiées de notre petite correspondance: elles m'ont prié d'offrir à votre Société

<sup>54</sup> Ibidem.

<sup>55</sup> Ibidem.

*les sentiments de leur reconnaissance de la part qu'elles auront désormais à la Messe du premier vendredi du mois ».*<sup>56</sup>

Il les invite à faire partie de *l'Association de l'Amour actuel de Marie*. Il a choisi parmi les filles de Bordeaux une correspondante, Mlle Félicité Lacombe.

*« Elle pourra entrer avec vous dans tous les détails que vous désirez. Elle connaît plusieurs de vos associées et doit en être connue. Elle a un très grand zèle pour la gloire de Marie: l'esprit de prosélytisme dont elle est remplie lui a fait accepter la commission avec un grand plaisir ».*<sup>57</sup>

Mlle de Lamourous est encore la mère de la Congrégation féminine de Bordeaux. Elle aussi est entrée en relation avec ses « filles d'Agen »

*« Mlle de Lamourous a reçu avec une grande satisfaction les témoignages de votre attention et de votre respectueux attachement. Elle veut elle-même vous exprimer les sentiments de tendresse qu'elle ressent, et pour vous et pour toute votre Société. Elle est malade dans ce moment, mais sans danger ».*

Enfin, il leur annonce l'envoi du *Manuel du Serviteur de Marie* et les invite à dire chaque jour l'Acte de consécration à la sainte Vierge. Les livres sont très appréciés, Adèle écrit :

*« Que j'aime ces petits livres, ma très chère amie, toutes ces belles prières, ces belles instructions, ces beaux cantiques en l'honneur de Marie ! »*<sup>58</sup>

Sa dévotion mariale s'intensifie :

*« Nous avons donc le bonheur d'être ses enfants, membres de sa famille privilégiée. Oh! confions-nous donc à cette tendre Mère, elle est le refuge des pécheurs ».*<sup>59</sup>

<sup>56</sup> L.C, Tome I, n°32, 23décembre 1808, p.

<sup>57</sup> Idem.

<sup>58</sup> L. AT, Tome I, n° 90, 19 janvier 1809, p.150.

<sup>59</sup> Idem.

## 2.3. La troisième division

Les jeunes filles de Bordeaux sont subdivisées en deux divisions : la division I et la division II. Chaque division est subdivisée en quatre fractions. Les Filles d'Agen constitueront donc la **Troisième division**, selon l'expression de Chaminade :

*« ...la troisième division, c'est ainsi que j'aimerai à appeler toute votre Société, et je saisirai l'occasion, ou plutôt je prendrai les moyens de vous rendre définitivement congréganistes ».*<sup>60</sup>

Les lettres suivantes continuent à donner des directives sur l'élection des officières, la nomination de M. Larribeau comme Sous-directeur de la congrégation chargé de la troisième division.<sup>61</sup>

Dans tout cela, le matériel n'est pas oublié. Chaminade propose même à Adèle de s'occuper de la vente du vin de son vignoble de Saint-Laurent :

*« En parlant de temporel, il me vient une idée dont je vais vous faire part. Je possède près de Bordeaux un petit domaine où se récolte du vin, qui est généralement très estimé: il porte le nom de Haut-Brion Saint-Laurent, parce qu'il est dans la partie des graves de Bordeaux, appelées Haut-Brion, et près de l'ancienne chapelle de Saint-Laurent. J'en vends, et sur les lieux, et au loin depuis quelque temps. Cette année, j'en ai fait expédier à Cahors, à Figeac, à Paris et ailleurs. Partout on en est content. Le plus vieux qui me reste est dans sa cinquième année. A raison de la chute du prix des vins, je l'ai laissé cette année à 500 francs le tonneau, pris sur place. Si vous pouviez m'en faire vendre dans vos contrées, vous me feriez plaisir: d'ailleurs il est facile de l'expédier tout le long de la Garonne ».*<sup>62</sup>

Dans une lettre à Agathe Diché, Adèle exprime sa joie de recevoir les lettres de Chaminade et de Mlle de Lamourous.

*« Eh ! ma chère Agathe, que dites-vous de toutes les grâces qui nous arrivent de Bordeaux ? Que Mr Chaminade a l'air d'un saint homme ! Quel*

<sup>60</sup> L. C, Tome I, n°33, 28 février 1809.

<sup>61</sup> L.C I, n°34,

<sup>62</sup> L. C I, n°37, 7 novembre 1809.

*accueil flatteur il nous fait ! Oh ! tâchons de mériter la bonne opinion qu'il a conçue de la Société ».*<sup>63</sup>

Elle inclut Mlle de Lamourous dans le même enthousiasme :

*« Et la lettre de notre Mère, Mlle de Lamourous ? Je la trouve charmante et bien affectueuse. Pussions-nous, comme elle nous y exhorte, nous aider mutuellement à gagner des cœurs à Jésus-Christ et à sa sainte Mère ! »*<sup>64</sup>

En 1809, M. T. de Lamourous cède la place de Mère à Félicité Lacombe. Celle-ci était déjà la correspondante, elle devient désormais la Mère. Il n'empêche que Mlle de Lamourous restera toujours, dans l'esprit d'Adèle, la chère Mère. Le 6 novembre 1809, elle fait allusion à une lettre de Mlle Lacombe :

*« J'envoie, chère amie, à Mme Belloc, une lettre de notre chère Mlle Lacombe. Oh ! quelle lettre ! pleine de l'esprit de Dieu ».*<sup>65</sup>

## 2.4. Suppression de la Congrégation

Le 17 novembre 1809, la police opérait une descente dans l'habitation de Mr Chaminade ; elle saisissait ses papiers et interdisait les réunions de la Congrégation. L'empereur Napoléon interdit la Congrégation sur tout le territoire de l'empire. Les congréganistes ont trop bien montré qu'ils se rangent du côté du pape dans le conflit qui l'oppose à l'empereur. En effet, Napoléon a annexé les Etats pontificaux et le pape Pie VII l'a excommunié. Les réunions publiques sont interdites ; M. Chaminade met tout en œuvre pour les sauver. Il fait une première tentative du côté du Commissaire général sans obtenir de résultat. Désormais il faut user de la plus grande prudence dans la correspondance. Il écrit le 24 octobre :

*« J'ai reçu ma chère Enfant, avec une grande satisfaction votre dernière lettre du 14 octobre: la précédente a été perdue par celle qui en était la porteuse, et vous voyez par ce petit accident avec quelle discrétion il faut écrire. [...]. J'écris moi-même très peu, rien à peu près qui ne pût*

<sup>63</sup> L. AT, Tome I, n°97, 15 mars 1809, p.159.

<sup>64</sup> Idem.

<sup>65</sup> L. AT, Tome I, n° 112, 6 novembre 1809, p.177.

*être montré au grand jour en cas d'accident. N'interprétez pas mon silence d'un affaiblissement de sentiments: je vous porte bien avant dans mon cœur, ainsi par proportion aussi toutes vos amies. »*<sup>66</sup>

Les deux divisions de la congrégation des jeunes filles de Bordeaux et la troisième division, celle d'Agen, ne forment plus qu'une seule famille. On se donne des nouvelles des uns et des autres. Chaminade écrit à propos de Mlle Lacombe :

*« Votre bonne amie, Mlle Lacombe, est toujours malade depuis le commencement de l'hiver; mais malgré cela, elle travaille plus que ne feraient deux bien portantes: le Bon Dieu donne la bénédiction à ses travaux... ».*<sup>67</sup>

La collaboration devient de plus en plus intense, Chaminade écrit le 29 juillet 1812 :

*« En écrivant ces derniers mots, j'ai pensé qu'on pourrait vous faire passer de petits écrits par les bateaux, ou les envoyer à Agen. Quand il n'y aurait pas de lettres, vous seriez au fait. Vous vous en serviriez pour vous et pour les autres. Ni vous, ni personne, ne peut être compromis par la communication de petits écrits qui n'auraient absolument pour but que le service de Dieu ou la gloire de notre divine Mère. Dès aujourd'hui, j'en ferai une tâche à Mlle L...(Lacombe) : ce sera à elle à me demander de quoi nourrir les bulletins... Tâchons toujours d'augmenter les Enfants de Marie. Raidissons-nous contre les efforts de l'enfer ».*<sup>68</sup>

Les membres de la petite société étaient congréganistes de cœur, mais elles ne l'étaient pas encore canoniquement. Pour cela il fallait qu'elles soient « reçues », afin de pouvoir profiter des indulgences dont jouissaient les Congrégations affiliées à la Prima primaria de Rome. Chaminade envisagea d'abord de faire le voyage et de se rendre dans les principaux centres de l'Agenais. Il pensait qu'il n'avait pas le pouvoir de déléguer la capacité de faire la réception dans la Congrégation.<sup>69</sup>

L'année suivante, le Père Chaminade confère au Père Laumont le pouvoir de « recevoir » les candidates d'Agen dans la Congrégation de l'Immaculée. La

<sup>66</sup> L. C I, n°44, 24 octobre 1811, p.73-74.

<sup>67</sup> L. C I, n° 45, 19 avril 1812, p.75.

<sup>68</sup> L. C I, n°46, 29 juillet 1812, p.76.

<sup>69</sup> cf. Verrier, Jalons III, p. 93.



troisième division devient ainsi officiellement membre de la Congrégation et partagera tous les fruits spirituels, les indulgences et les grâces de celle-ci. Adèle écrit :

*« Il (M. Laumont) se rend avec votre digne Officière, cette semaine à Agen, et il vous conférera le sacré, le doux, l'aimable nom d'Enfant de Marie. Vous allez vous enrôler d'une manière plus particulière sous les étendards de notre auguste Mère. Préparez-vous avec toute l'ardeur possible, à cette alliance que vous allez contracter avec Elle ! »<sup>70</sup>*

## **2.5. Les fruits des Congrégations :**

### **l'instruction religieuse et les vocations.**

Le Père Verrier dans Jalons n°III, écrit à propos de l'instruction dans les congrégations :

« La ferveur que l'élite devait entretenir par son rayonnement, l'instruction la nourrissait constamment. La piété solide en effet s'appuie sur le dogme [...]. Un des avantages de la congrégation c'est qu'elle assure à ses membres une connaissance sérieuse de la religion. Nous avons vu que chez les jeunes gens, les chefs de division ont le devoir d'instruire les congréganistes dont ils assument la responsabilité. [...] De son côté le directeur continue à la Madeleine le ministère d'enseignement qu'il s'est imposé dès le début : chaque dimanche et chaque jour de fête chômée, quinze minutes d'instruction à la messe, trois quarts d'heure aux vêpres».<sup>71</sup>

Un autre fruit de la congrégation fut le développement des vocations dans différents Instituts religieux. Quand les Frères des Ecoles Chrétiennes voulurent ouvrir un noviciat à Bordeaux, tous les premiers novices furent des congréganistes. Du côté des filles, en 1808, un tableau signale 34 congréganistes entrées dans les Instituts religieux féminins ».<sup>72</sup>

<sup>70</sup> L. AT, Tome I, n° 192, 25 juillet 1813, p.268 -269.

<sup>71</sup> Verrier, Jalons III, p. 62.

<sup>72</sup> Verrier, Jalons III, p. 72.

## 2.6. Le retour au Père de Félicité Lacombe

La Congrégation des Jeunes Filles de Bordeaux est en deuil du décès de Mlle Lacombe. Chaminade fait son éloge :

*« Mlle Lacombe mourut le 23 janvier, ou plutôt, alors elle commença à vivre de la vie seule désirable. Sa vertu ne se démentit ni ne s'affaiblit point vers la fin de sa carrière. Il était convenu entre nous, dès qu'elle parut sans ressource, qu'elle ne témoignerait jamais le bonheur qu'elle avait de souffrir beaucoup et sa joie d'aller à la céleste patrie. Pendant sa vie, elle ne pouvait se rassasier de pénitences et d'humiliations; Elle triomphait intérieurement de joie de voir s'éloigner de jour en jour l'heure de sa mort, afin de souffrir davantage avant son départ. Elle a passé près d'un mois dans des douleurs très aiguës. Pendant les huit à neuf derniers jours, elle ne put plus se remuer qu'avec le secours d'une compagne: celle-ci s'aperçut, le dernier jour, que quand la malade voyait arriver à peu près l'heure où je la visitais, elle se faisait tourner, pour souffrir davantage et pour se priver du plaisir de me voir. A toutes les heures, elle faisait, depuis longtemps, une des stations de la Voie de la croix, et les trois dernières semaines, à chaque station, elle offrait ses souffrances pour une des fractions des jeunes personnes: je n'ai jamais trouvé un zèle plus vif et plus constant pour le salut des jeunes personnes. Enveloppée d'une grande modestie et d'une profonde humilité, elle était sans cesse, depuis plusieurs années, occupée à les instruire, à les encourager, à leur rendre toutes sortes de services, ou à prier pour elles ».*<sup>73</sup>

Le P. Chaminade présente ensuite la nouvelle responsable, ou Mère, de la Congrégation des jeunes filles :

*« Mlle Chagne a remplacé Mlle Lacombe. Non seulement la Congrégation n'a rien perdu à ce remplacement, mais la justice exige de dire qu'elle y a beaucoup gagné. Il semble que le Bon Dieu l'ait créé tout exprès pour cette place difficile à remplir. Douceur, fermeté, prudence, droiture d'esprit, humilité, docilité, manières insinuanes; parlant à propos, bien instruite; les caractères les plus difficiles finissent par plier; toutes l'aiment et la respectent comme leur Mère. Beaucoup de jeunes*

<sup>73</sup> L. C I, n°47, avril 1814, p.77.

*personnes attribuent le bonheur de l'avoir à leur tête aux prières de Mlle Lacombe».*<sup>74</sup>

## 2.7. Synthèse partielle.

Durant cette période de 1808 à 1814 nous voyons que la Congrégation de Bordeaux s'agrandit par l'affiliation de la *Petite Société d'Adèle*, qui devient la *Troisième Division* de la Congrégation de l'Immaculée Conception. Adèle et ses associées apportent donc à la Congrégation de Bordeaux un accroissement considérable et une extension territoriale importante. Des prêtres, déjà engagés dans la petite Société, se mettront désormais au service de la Congrégation et on verra bientôt apparaître la section des Dames (plus de 30 ans) et la section des hommes. Désormais les jeunes filles d'Agen et celles de Bordeaux rivalisent de générosité et d'enthousiasme au service du Royaume.

Après avoir organisé la Troisième division sur le modèle de la Congrégation de Bordeaux, Chaminade met tout son soin à assurer la formation religieuse et à entretenir l'esprit missionnaire et la piété, en particulier la piété mariale. *Le manuel du Serviteur de Marie* est l'instrument de base de toute la formation. Il dit à ce propos : « *Je vais, Mademoiselle, m'arrêter ici pour cette fois. Peu à peu, je vous mettrai au cours de nos usages et de nos pratiques. Oh ! si je pouvais vous faire bien sentir le bonheur qu'il ya d'appartenir d'une manière spéciale à la Mère de Dieu ! Nous nous glorifions ici du titre d'enfants de Marie : nous croyons composer sa famille privilégiée* ». <sup>75</sup>

Le décret de Napoléon interdisant la Congrégation n'a donc pas beaucoup freiné le développement de la Petite société. M. Hyacinthe Lafon, qui avait mis en relation le groupe d'Agen et le groupe de Bordeaux, s'était compromis dans le complot contre l'empereur ; arrêté à Paris, il réussit à s'enfuir. C'est la coalition des puissances européennes qui finira par avoir le dessus sur Napoléon et à le renverser. Il fut banni sur l'île d'Elbe. Chaminade exprime sa joie, attribuant la victoire sur Napoléon à la miséricorde divine :

« *La miséricorde divine, ma chère Enfant, s'est enfin déclarée en faveur de la France. Bordeaux en a les prémices: est-ce parce qu'à*

<sup>74</sup> L. C I, n°47, avril 1814, p.80.

<sup>75</sup> L. C I, n°31, automne 1808, p.45.

*Bordeaux le culte de l'auguste Marie est en grande vénération, qu'elle y est honorée et invoquée habituellement par un très grand nombre de fidèles de tout âge, de tout sexe, de tout état? J'oserais le croire, si d'ailleurs nous, Enfants de Marie, étions plus fervents dans le service de Dieu. Je suis néanmoins tout joyeux, quand je pense que c'est un fidèle congréganiste <sup>(1)</sup> qui a fait arborer, sur le clocher de Saint-Michel de cette ville, le premier drapeau blanc qui, je crois, a paru en France. Attachons-nous, ma chère Enfant, plus que jamais au culte de notre divine Mère: ô oui, Marie est vraiment et constamment notre Mère!» <sup>76</sup>*

Avec l'organisation de la Troisième Division, nous avons tous les éléments des Jeunes Fraternités Marianistes (JFM) telles qu'elles ont vu le jour à Abidjan à partir de 1992. La séparation entre hommes et femmes était générale à l'époque, même le dimanche à la messe : les femmes occupaient les bancs de gauche, les hommes les bancs de droite. La mixité est une évolution de notre culture moderne. Mais pour le reste, nous avons intérêt à regarder de près les intuitions de nos fondateurs : leur charisme leur vient de l'Esprit Saint.

La distinction entre jeunes et adultes a paru indispensable au Père Chaminade et correspond à la pratique de la Petite Société d'Adèle. On reçoit les jeunes filles de 16 à 30 ans. C'est l'âge psychologique où la formation humaine et chrétienne doit être insinuée dans le cœur des jeunes. Le premier objectif est donc une formation solide : la Bible, le dogme, la place de Marie dans notre vie chrétienne, l'enseignement social de l'Eglise... autant de sujets qui doivent être présentés aux jeunes de façon claire et adaptée. Les membres, dont la plupart sont dans l'enseignement secondaire ou supérieur, ne rechignent pas devant un apprentissage systématique.

A Bordeaux, Chaminade reste le Directeur de la Congrégation : chaque semaine il donne des enseignements. Il contrôle les conférences qui sont prononcées par les laïcs. Il supervise toutes les activités de la Congrégation. A Agen, c'est le Père Larribeau qui est nommé Sous-directeur. Il a la responsabilité de la congrégation locale, sous l'autorité du P. Chaminade.

Marie Thérèse de Lamourous est la responsable de la section féminine, avec le titre de Mère. Elle cèdera la place à Félicité Lacombe en 1809. Les deux collaboraient étroitement avec le Directeur. Il y a d'autres prêtres diocésains qui

---

<sup>76</sup> L. C I, n°47, avril 1814, p.77.

sont membres de la congrégation et qui accompagnent la congrégation dans leur paroisse.

Les *fractions* correspondent à nos Fraternités ; elles ont des activités qui leur sont propres et d'autres activités communes, comme les Assemblées générales du dimanche soir.

Les adultes, les Dames de la Retraite et les Pères de Famille, ont leur organisation propre et collaborent à la formation des jeunes gens et des jeunes filles. Ainsi la Congrégation de l'Immaculée apparaît comme un réseau au service de l'évangélisation, à Bordeaux et bientôt dans tout le Sud-Ouest de la France et même à Lyon et à Paris. Ce réseau sera consolidé par la fondation des deux instituts religieux, les FMI et la SM.

## Chapitre III.

### La fondation des Filles de Marie.

#### 3.1. L'état de vie religieuse vécue dans le monde.

Depuis 1809, la Congrégation était officiellement interdite ; les réunions publiques étaient supprimées, mais Chaminade restait desservant de la Madeleine. Il continuait aussi à recevoir en direction spirituelle ceux des congréganistes qui le souhaitaient.

Parmi eux, un certain nombre de jeunes gens et de jeunes filles émettaient des vœux d'obéissance et de chasteté pour une période de trois mois. Chaminade comprend qu'ils vivent un Etat religieux dans le monde. Il écrit :

*« L'état même religieux formé dans la congrégation n'est qu'une manière plus parfaite de remplir toute l'étendue de sa consécration à la sainte Vierge. La dévotion à la Sainte Vierge conduit à la pratique des conseils, au lieu que le simple congréganiste ne tend à Jésus-Christ, par la sainte Vierge, que par la pratique des préceptes... ».*<sup>77</sup>

Les jeunes gens et jeunes filles de l'Etat vivent déjà une vie consacrée tout en restant dans le monde. Ils deviennent ainsi les précurseurs de l'Alliance Mariale, l'Institut séculier marianiste. Marie Thérèse de Lamourous avait déjà fait un vœu de chasteté en 1803.<sup>78</sup>

#### 3.2. Un projet interrompu: des Congréganistes religieuses (1814)<sup>79</sup>

Le Père Chaminade, à cette époque (1813) a mis en chantier les Constitutions d'un Institut religieux féminin qu'il appelle '**Les Filles des Marie**', dont Mlle Lacombe serait la première supérieure.

<sup>77</sup> Cité par Verrier, Jalons III, 286.

<sup>78</sup> Les Instituts séculiers ne seront officiellement reconnus qu'en 1948 par le Pape Pie XII.

<sup>79</sup> EP V, p. 22-29)

Pour cette partie, nous citerons le P Emilio Cardenas, dans *Itinéraire marial du Père Chaminade*

« Rappelons que, à Bordeaux, il y a un groupe de filles plus ou moins semblable à celui d’Agen. Et pour elles, le P. Chaminade avait préparé, à partir de la suppression de la Congrégation en 1809, des Règlements successifs pour des jeunes filles religieuses qui vivent dans le monde, et que nous avons présentés auparavant. Probablement, à la tête de celles-ci se trouvait **Mademoiselle Félicité LACOMBE** dans laquelle le P. Chaminade mettait de grands espoirs. Malheureusement elle est décédée en janvier 1814. “*Jamais je n’ai rencontré un zèle plus vif et plus constant pour le salut des jeunes filles*”, commente le P. Chaminade, avec regret et émotion à Adèle.

Probablement pensait-il à Mlle Lacombe comme modèle et contact pour la communauté religieuse qui naissait à Agen. De fait, dans la première réponse que le P. Chaminade envoya à Adèle sur la possible formation d’un ordre religieux il lui dit : “*Mlle Lacombe était une de ces religieuses*”<sup>80</sup>. Sans elle, Le P. Chaminade se sentait certainement désorienté au moment d’établir une communauté religieuse féminine à Bordeaux, puisque Thérèse de Lamourous s’occupait de la Maison de la Miséricorde, et de son côté, il n’était pas encore satisfait du reste du groupe des filles de Bordeaux. Il mettait plus d’espoir dans les jeunes hommes. De toutes les façons, il avait déjà préparé pour elles un projet de constitutions. Quand il reçut la lettre d’Adèle qui lui parlait pour la première fois de son désir de se faire religieuse, il pensa un moment lui envoyer ce texte ; il ne le fit pas pensant qu’il n’était pas mûr. Il s’agit du *Projet d’un Institut de congréganistes religieuses sous le titre de Filles de Marie*<sup>81</sup>. Il avait été rédigé en 1814 avec l’aide de son secrétaire David Monier. Il convient de souligner comment, à partir d’un même principe, il a un caractère marial.

*“1. Les religieuses appelées Filles de Marie ne sont que des Congréganistes appelées à accomplir d’une manière plus parfaite les trois grands devoirs de la dévotion envers la Sainte Vierge et surtout le dernier par l’imitation actuelle des vertus de Marie. 2. L’amour de Jésus-Christ, Fils de Dieu et Fils de Marie, leur inspire cette ardente charité pour le salut des âmes, qui fait l’objet de toutes leurs occupations. La vertu du zèle de Marie et la confiance en sa puissante protection les soutiennent contre toutes les difficultés qu’elles peuvent éprouver dans l’exercice de leur vocation. 3. Elles peuvent faire des vœux perpétuels ; mais seulement après qu’elles auront passé cinq années dans l’Institut,*

<sup>80</sup>Lettre à Adèle de Trenquelléon du 30 août 1814, LC I ; 51, p. 85.

Mlle Félicité LACOMBE DE PUIGUERAUD apparaît régulièrement dans les lettres adressées à Adèle de Trenquelléon : LC 1 32, p. 47, LC 1,33, p. 49 ; LC 1, 35, p.55 ; LC 1, 45,P. 75. ; LC 1, 51, p. 85.

<sup>81</sup> Projet d’un Institut de congréganistes religieuses sous le titre de Filles de Marie , EP V, 1.1, 22-24

*deux années de noviciat et les vœux triennaires qu'on renouvellera tous les ans à la Conception de la Sainte Vierge*".<sup>82</sup>

De ce texte, il convient de commenter les aspects suivants :

- a) En premier lieu, l'appellation des religieuses, "Filles de Marie", qui fait référence à la spiritualité vécue sous la maternité spirituelle de Marie.
- b) Le caractère de congréganistes des religieuses. C'est à dire qu'elles continuent à appartenir à la Congrégation mariale et ont les mêmes champs d'engagements que les autres, mais à un degré "plus parfait".
- c) Les trois grands devoirs de la dévotion **envers la Très sainte Vierge. Ces trois devoirs devront être connus par cœur par les** destinataires des Constitutions en question et nous les voyons définis dans un document plus ou moins de la même époque, dans lequel Chaminade expose les fins qui concernent toutes les congréganistes, bien qu'elles puissent être vécues avec différents degrés d'engagement.

*“Sa fin prochaine [de la Congrégation] est l'exercice habituel d'une vraie et solide dévotion à la Sainte Vierge : l'honorer, l'invoquer, l'imiter”*.<sup>83</sup>

Ces trois devoirs concernent tous les états de la Congrégation. Cependant, celles qui embrassent l'état de la vie religieuse sont surtout concernées par le troisième « à savoir l'imitation actuelle des vertus de Marie ». Ce principe devient une source pour la méthode spirituelle du P. Chaminade pour les religieux et religieuses.<sup>84</sup>

### 3.3. Le « Cher projet » d'Adèle

Le 20 novembre 1808, Adèle avait refusé une proposition de mariage et, depuis lors, toute sa pensée allait vers une consécration totale à Dieu. Elle s'était d'abord sentie attirée vers le Carmel. Mais l'expérience de la « petite société » lui avait donné le goût de l'action apostolique.

<sup>82</sup> Projet d'un Institut de congréganistes religieuses sous le titre de Filles de Marie, EP V, 1.1, p. 23.

<sup>83</sup> De la fin prochaine de la Congrégation ou de ce qui distingue cette société d'avec toutes les autres sociétés religieuses, EP I, 91.1, p. 325.

<sup>84</sup> Emilio Cardenas, Edition polycopiée. p.59.



A Trenquelléon elle pratiquait déjà l'action charitable envers les gens de la campagne ; c'est tout naturellement qu'elle voudra continuer à exercer cet apostolat. Dès 1810, nous avons des traces de ce « cher projet » la maladie de son père lui imposait un devoir d'assistance et retardait la réalisation de son projet.

Du 17 au 20 octobre, Adèle et ses compagnes ont fait une retraite à Lompian, prêchée par MM. Larribeau et Laumont. « *Nous parlâmes avec transport du cher projet et en vîmes avec joie l'exécution prochaine* »<sup>85</sup>. Elle écrit à Amélie de Rissan, à la date du 15 juin 1814 :

*« ... Nous parlâmes beaucoup du « cher projet », qui lui tient bien à cœur. Nous espérions avoir une joie complète : M. Laumont devait s'y rendre, mais le bon Dieu y mit des obstacles, car il n'arriva pas.*

*Nous vîmes un nombre de nos amies, toutes plus ferventes les unes que les autres, toutes brûlantes de zèle pour l'exécution du « Projet ».*

*Je vous dirai que nous primes des noms de religion. Nous vous avons donné celui de Sœur Louise de Saint Joseph ; je pense qu'il vous plaira. »*<sup>86</sup>

Le même jour, elle adresse une lettre à Agathe Diché (15 juin, 1814), lui annonçant qu'elle sera désormais *Sœur Marie du Sacré-Cœur*.

A partir du 11 juillet, Adèle signe ses lettres : Sœur Marie de la Conception. M. Laumont<sup>87</sup> a été mis au courant de tout. Le 18 juillet, vers la fin de l'après-midi, sans être annoncé, il arrive au château, accompagné de M. Larribeau qu'il est allé prendre à Lompian. Adèle en jubile de joie :

*« Faisons notre noviciat, chère Agathe, afin d'être des pierres toutes polies pour être mises en œuvre quand l'édifice commencera. Nous pratiquerons ce que nous pourrons de notre sainte vocation en ce monde :*

<sup>85</sup> L. AT, Tome I, n° 280, 24 octobre 1815, p.374.

<sup>86</sup> L. AT, Tome I, n°233, 15juin 1814, p.318.

<sup>87</sup> L'abbé Pierre Laumont condamné à la déportation se fixa à Saragosse ; cette circonstance lui permet sans doute de connaître M. Chaminade lorsque celui-ci y demeura de 1797 à 1800. A la réorganisation du culte, M. Laumont fut nommé desservant de Ste Radegonde d'Aen. M. Chaminade l'adjoint à M. Larribeau pour s'occuper des fractions diverses de la Congrégation dans le diocèse d'Agen, parce que la faible santé du curé de Lompian ne permettait pas à celui-ci de porter cette charge. M. Laumont remplit ce ministère avec grand zèle et s'intéressa vivement à la fondation des Filles de Marie. En 1825 il fut nommé directeur du Grand Séminaire d'Agen, peu après il se retira à la Maison-Mère de la Congrégation et y mourut le 5 septembre 1827. (Cité dans L. AT, Tome I, p. 268) cf Positio Doc IV, p. 61.

*pratiquons une obéissance ponctuelle à nos parents. Ayons une grande circonspection sur la sainte chasteté, et pratiquons, en ce que nous pourrons, la pauvreté que saint François d'Assise appelait sa « dame », et cela en mémoire de nos futurs vœux. »<sup>88</sup>.*

Le P. Verrier écrit : « Jusqu'ici Mlle de Trenquelléon n'a rien dit du « cher Projet » à l'abbé Chaminade. Sa correspondance avec lui n'a eu trait qu'à la congrégation et aux moyens à prendre pour gagner les indulgences mises à la disposition des congréganistes certains jours déterminés. Pour la mise en œuvre du projet conçu avec quelques unes de ses associées, elle comptait sur l'abbé Larribeau. Or, celui-ci vient de lui déclarer qu'il avait toujours pris beaucoup d'intérêt à son projet, qu'il ne cesserait d'y en prendre, mais qu'il ne trouvait pas en lui les qualités requises dans un fondateur d'ordre et qu'il ne croyait pas que Dieu demandât de lui ce travail. Humilité ? Défaut de santé ? Les deux probablement...L'abbé Laumont veut bien tracer quelques directives, à la condition toutefois que son ébauche sera soumise à M. Chaminade ».<sup>89</sup>

### 3.4. Les Constitutions des FMI.

Entretiens, Adèle avait ouvert son cœur à M. Chaminade, en exprimant son désir de vie religieuse communautaire. Dès le mois de juillet, elle envoie une première lettre ; malheureusement la lettre s'est égarée. Une deuxième lettre datée du 13 août 1814, et un compte rendu de l'abbé Laumont parvinrent au destinataire. Ces deux documents n'ont pas été conservés. Chaminade a maintenant connaissance du Projet d'Adèle de se consacrer avec plusieurs de ses compagnes à la vie religieuse communautaire.

Félicité Lacombe était décédée en 1814. Il n'est donc pas étonnant que M. Chaminade songe à transférer sur la communauté d'Adèle, l'ébauche de constitutions élaborée auparavant. Il se rend compte que ce texte est trop laconique et il ne le communique pas tel quel à Adèle. Par contre, il confie à son secrétaire David Monier, de composer un texte plus ample : ce sera le **Grand Institut**. Ce texte de base sera complété par des Règlements destinés aux différentes Responsables. En 1816, quand elles installent leur première

<sup>88</sup> L. AT, Tome I, n°241, 20 juillet 1814, p.326.

<sup>89</sup> Verrier, Jalons III, p. 305

communauté, les Sœurs disposent déjà d'un ensemble de documents aptes à orienter leur vie.

Adèle, de son côté, avait consulté le directeur local de la Congrégation, M. Laumont, curé d'Aiguillon, près d'Agen. Elle lui avait demandé d'élaborer des Constitutions pour l'Institut projeté. Elle n'a pas encore connaissance du projet de fondation d'un Institut religieux parmi les congréganistes de Bordeaux.

Ayant reçu la lettre dans laquelle elle s'ouvre de son projet de vie religieuse, Chaminade répond à Adèle par une longue lettre :

*« Répondez, ma chère Enfant, à votre vocation; travaillez à l'accroissement de la famille de Marie: mais prenez garde qu'en augmentant le nombre, vous ne négligiez pas de nourrir la piété des anciennes, de les faire croître dans la vertu et la ferveur. M. Laumont m'annonce qu'il m'enverra prochainement vos Constitutions: vous pourriez en même temps me dire comment elles sont observées, si elles sont bien adaptées aux personnes qui doivent en faire une règle de conduite, si elles paraissent trop fortes, trop gênantes, ou si elles paraissent insuffisantes etc. Il faut sérieusement régulariser l'œuvre.*

*Vous désirez, ma chère Enfant, vous ériger en communauté religieuse; je vous avouerai confidemment plusieurs choses:*

*Lorsque, l'année dernière, je vous témoignai fortement le désir de vous voir, c'était spécialement dans le dessein de vous faire part d'un projet, qui, sans être le même absolument, y a cependant de très grands rapports. Nous avons commencé, depuis plusieurs années, à le mettre en exécution. Plusieurs jeunes personnes vivent en religieuses, font des vœux, portent un habit religieux sous leurs vêtements ordinaires etc...*

*Mlle Lacombe était une de ces religieuses. Jusqu'à présent je n'ai jamais permis que des vœux de trois mois pour l'ensemble, et je n'ai pas cru devoir permettre une profession définitive: j'aurai l'occasion de vous en faire connaître les motifs. La plupart des chefs formaient cette association religieuse: les congréganistes en ignorent l'existence. Des Communautés religieuses ne rempliraient pas, ce me semble, le but de cette institution. Nous reviendrons plusieurs fois sur cet objet important.*

*Demandons toujours, en attendant, les lumières de l'Esprit-Saint, pour ne faire que ce qui est dans les vues mêmes de Dieu ».*<sup>90</sup>

Dans la lettre suivante Chaminade ajoute des détails intéressants sur son projet de fondation :

*« Je vais vous dire mon secret tout entier. Un père pourrait-il user encore de retenue envers une de ses filles qui s'abandonne sans réserve à sa conduite? Je rentrais en France, il y a quatorze ans, avec la qualité de Missionnaire apostolique dans toute notre malheureuse patrie, sous l'autorisation néanmoins des Ordinaires des lieux. Je ne crus pas pouvoir mieux en exercer les fonctions que par l'établissement d'une congrégation telle que celle qui existe. Chaque congréganiste, de quelque sexe, de quelque âge, de quelque état qu'il soit, doit devenir membre actif de la mission.*

*Plusieurs congréganistes, de chaque corps de la congrégation formeraient une petite Société religieuse, quoique répandue dans le monde. On trouverait toujours dans ces Sociétés des officiers, des officières, pour conduire la Congrégation. Plusieurs de ces religieux ou religieuses ont désiré de vivre ensemble: il n'y avait que de l'avantage pour le but. Actuellement, plusieurs voudraient vivre en Communauté régulière, abandonnant toute affaire temporelle: il faut suivre cette inspiration, mais prendre garde qu'elle ne dénature pas l'œuvre de la Congrégation, mais au contraire qu'elle lui serve. Plusieurs congréganistes sont entrées dans différentes Communautés religieuses; nous l'avons vu avec plaisir; lorsque les officières m'en faisaient part avec quelque sentiment de regret, je leur disais, pour les consoler, que nous faisons au jeu « qui perd, gagne ».*

*Mais ici, c'est toute une autre chose: ce sont des religieuses congréganistes, ou plutôt des congréganistes qui, en demeurant congréganistes actives, veulent vivre régulièrement en religieuses... Voilà pourquoi j'ai dit à M. Laumont qu'il fallait bien soigner vos Constitutions, et que je serais bien aise de les voir....*

*Ecrivez-moi prochainement, ma chère Enfant, si votre désir d'être religieuse renferme les vues et les sentiments d'une petite missionnaire.*

---

<sup>90</sup> L.C.I, n° 51, 8août 1814, p.86 -87.

*Ouvrez votre âme tout entière, toujours avec grande franchise... Quelles sont celles de vous qui auraient la vocation d'être religieuses?... ».*<sup>91</sup>

Après la réception de ces deux lettres, Mlle de Trenquelléon se concerta avec ses compagnes. Il semble que la fusion des deux projets ait trouvé facilement leur accord. Elles envoyèrent à Bordeaux le projet de constitutions élaborées par Mr Laumont.

De son côté, Chaminade ne pouvait pas ne pas voir un signe de la Providence dans l'ouverture que lui fait Mlle de Trenquelléon. Il avait d'abord eu l'intention d'envoyer à Adèle les constitutions des sœurs de Bordeaux ; mais il y a renoncé parce que celle-ci avaient besoin d'être plus développées. Entre temps, il a reçu l'ébauche des constitutions de M. Laumont. Elles lui paraissent également très incomplètes.

Nous voici en présence de deux fondations, issues toutes les deux de la congrégation, l'un à Agen, l'autre à Bordeaux. Comment parvenir à fusionner les deux projets ?

### **3.4.1. Une rencontre toujours ajournée**

Au début de 1815, la situation politique est très instable. Au mois de mars, Napoléon débarque sur la côte française au Golfe Juan et fait une marche triomphale jusqu'à Paris. Il entre aux Tuileries le 20 mars. Tous ces troubles retardent évidemment le travail sur les Constitutions :

*« Je ne vous dis rien dans ce moment des vœux : mais tranquillisez-vous, et tranquillisez aussi celles que vous devez avoir doublement pour compagnes et pour sœurs. Je ne vous perds pas de vue ».*<sup>92</sup>

A plusieurs reprises, Chaminade a exprimé le souhait de rencontrer Adèle de Trenquelléon, avant d'arrêter définitivement les Constitutions. Il lui demande d'abord de venir à Bordeaux. Cela est rendu impossible à cause de la maladie de son père auprès duquel elle joue le rôle d'infirmière.<sup>93</sup> C'est le 18 juin qu'il rend son âme à Dieu ; Adèle donne des détails à son amie Agathe<sup>94</sup>. Chaminade fait alors le projet de se rendre à Agen.

<sup>91</sup> L. CI, n°52, 8 octobre 1814, p.87.

<sup>92</sup> L. CI, n°54, 14 mars 1815, p.92.

<sup>93</sup> L.AT, Tome I, n° 263, 2 mars 1815, p.355.

<sup>94</sup> L. AT, Tome I, n°274, 22 juin 1815, p.365.

*« Il vous tarde que je vous parle de votre entière consécration au service de Marie et des engagements qui en seraient la suite. Je voudrais, ma chère Enfant, avant de vous donner ma dernière parole, avoir vu les lieux et surtout les personnes. Quant à vos Constitutions, je ne voudrais aussi les arrêter qu'après vous avoir vue et après vous les avoir expliquées. Il est à présumer aussi que nous n'exécuterons rien publiquement, sans en avoir au moins donné connaissance au Pape et au Roi... ».*<sup>95</sup>

Mgr Jacoupy qui a eu vent de ces projets de voyages, craint de voir échapper la nouvelle Communauté à son diocèse. Aussi presse-t-il Mme Belloc de trouver une maison à Agen. Chaminade ne s'oppose pas à ce choix. En répondant à Adèle il emploie pour la première fois le nom de **Filles de Marie** pour le nouvel institut.

*« J'approuve, ma chère Enfant, que vous fassiez la location de la maison dont vous me parlez. Mais il est indispensable que, devant prochainement entrer dans l'état auquel Dieu daigne vous appeler, vous veniez passer quelque peu de temps à Bordeaux: je ne peux pas dire combien, mais assez, cependant, pour que vous soyez bien fixée sur toutes les observances religieuses, et que vous en ayez pris vous-même les saintes habitudes. Quelque occupé que je sois, je vous donnerai le temps convenable pour remplir notre objet... »*

*Ne cessez, vous et vos chères compagnes de prier, pour que le Saint Esprit nous éclaire, et que nous ne déviions en rien des desseins qu'il a sur vous. Renouvelez toutes, tous les jours, l'acte de votre consécration à la Sainte Vierge. Vous allez donc être les Filles de Marie, et paraître telles publiquement. Il vous est permis de livrer votre cœur à la joie et de commencer à vous répandre en actions de grâces ».*<sup>96</sup>

### 3.4.2. Les Constitutions : le Grand Institut.

Chaminade envisage toujours un voyage dans le Haut-Pays. Les déplacements du Duc d'Angoulême à Agen ont causé du retard, il l'envisage

<sup>95</sup> L C I, n°55, 7 septembre 1815, p.94.

<sup>96</sup> L C I, n°56, 11 septembre 1815, p.96-97.

maintenant pour le mois de janvier. Il peut annoncer une bonne nouvelle : M. David Monier a achevé les Constitutions qui porteront le nom de Grand Institut.

*« Vos Constitutions sont finies ; il ne reste à faire que les divers Règlements particuliers, et je n'ai pas d'autre intention que de les ébaucher. Je les perfectionnerai lorsque je vous aurai vues et que vous serez établies. Avant de recopier moi-même ces dites Constitutions, je viens d'en faire tirer une copie pour la livrer à la censure de quelques personnes sages et intelligentes, et après avoir recueilli les avis qu'elles pourraient avoir à me donner, je dirai la messe dessus et les recopierai. J'en ferai de même pour le Règlement général ».*<sup>97</sup>

Dans la suite, Chaminade demandera à M. David Monier de faire un résumé du Grand Institut qui portera le nom de *Institut des Filles de Marie*.

Adèle écrit à son amie Agathe :

*« Il approche, chère Agathe, ce divin Sauveur ; ouvrons tout notre cœur pour Le recevoir. Vidons-le de tout ce qui est terrestre, et surtout de notre propre volonté qui est un grand obstacle aux desseins de notre aimable Sauveur.*

*J'écrirai à M. Chaminade toute notre joie de le voir arriver mais que nous craignons que ce temps rude ne l'incommode et que, malgré tout notre désir de le voir, nous préférerions qu'il retardât, s'il devait se rendre malade... ».*<sup>98</sup>

La lettre suivante exprime encore le désir de voir Chaminade.<sup>99</sup> Ce dernier a demandé à M. Laumont et à Adèle leur appréciation sur chacune des candidates à la vie religieuse. Il demande aussi à chacune d'écrire succinctement l'histoire de sa vocation et les motivations qui l'animent. Adèle s'est empressée de transmettre cette demande.<sup>100</sup> Elle revient sur la même demande dans la lettre 289 du 5 janvier. Les lettres demandées aux aspirantes semblent avoir provoqué une inquiétude : *Ne va-t-on pas trop vite ? Nous ne connaissons ni les Constitutions auxquelles nous allons être soumises, ni le genre de vie que la profession religieuse doit nous faire embrasser »*<sup>101</sup>. Adèle lui fait part de la situation.

<sup>97</sup> LCI, n°59, 6 décembre 1815, p.101.

<sup>98</sup> L. AT, Tome I, n°285, 17 décembre 1815, p.381.

<sup>99</sup> L. AT, Tome I, n°286,28 décembre 1815, p.382.

<sup>100</sup> L. AT, Tome I, n°288, 3 janvier 1816

<sup>101</sup> L. AT, Tome I, n°289, 5 janvier 1816, p.387.

### 3.4.3. Les caractéristiques du nouvel Ordre.

Adèle et ses compagnes sont impatientes de connaître leur future Règle de vie. Chaminade en donne un aperçu en indiquant les grandes lignes :

*« Vous désirez avoir un aperçu de ce que doit être votre petit Ordre; c'est juste. Pour vous en faire une juste idée, il faut considérer d'abord ce que vous devez avoir de commun avec les religieuses de tous les Ordres (car vous serez religieuses réellement); en second lieu ce que vous devez avoir de particulier qui vous distingue de tous les Ordres.*

*Vous serez réellement religieuses, puisque vous ferez les vœux qu'on appelle de religion, et que vous aurez à pratiquer les vertus qui vous les auront inspirés et qui doivent en être les soutiens. Marie, l'auguste Mère de Jésus, doit être votre modèle, comme elle est votre patronne. De là les exercices ou pratiques plus essentielles de la vie religieuse.*

*Quant à ce qui doit vous distinguer des autres Ordres, c'est le zèle pour le salut des âmes: il faut faire connaître les principes de la religion et de la vertu, il faut multiplier les chrétiennes. Vous n'aurez point à faire de classe aux enfants, ni à visiter et soigner les malades, ni à tenir des pensionnaires: laissez ces œuvres, quelque excellentes qu'elles soient, à faire aux autres corps plus anciens que vous. - Mais que ferons-nous donc? - Vous aurez à instruire de la religion, à former à la vertu les jeunes personnes de tous états et de toutes conditions, à en faire de vraies congréganistes, à tenir des assemblées, soit générales, soit de divisions, soit de fractions, etc. à faire faire de petites retraites aux jeunes personnes, à les diriger dans le choix d'un état de vie, etc... Votre communauté sera toute composée de religieuses missionnaires. C'est d'après ces vues que nous devons distinguer les sujets qui sont propres à cet état etc... ».*<sup>102</sup>

Chaminade reprend la correspondance le 11 janvier 1816. Il s'efforce de calmer les esprits. Il rappelle qu'il attend une lettre de chacune des candidates et l'avis d'Adèle et de M. Laumont sur chacune d'elles.

<sup>102</sup> L. C I, n°57, 3 octobre 1815, p.98.



Concernant les Constitutions il écrit :

*« Je n'ai pas entendu faire un mystère de vos Constitutions, et encore moins vous faire prendre des engagements dont vous ne connaissiez pas l'étendue.*

*Mais, ma chère Enfant, ne connaissez-vous pas l'essentiel de votre nouvel Ordre ?*

*1°) Vous savez que c'est un état religieux, où vous faites des vœux ordinaires de religion, où vous devenez spécialement l'Epouse de Jésus-Christ.*

*2°) Vous savez que de vraies congréganistes doivent être des missionnaires, à plus forte raison des congréganistes religieuses. 3°) Vous savez que l'auguste Marie est votre Patronne et que vous êtes ses Filles.*

*Travaillez constamment à avancer dans la pratique des vertus religieuses, et dans les précautions à prendre pour Dieu, voilà les deux principes dont les conséquences doivent former vos modestes Constitutions et tous les Règlements dépendants.*

*Votre Ordre n'aura aucune rigidité du côté de la pénitence; mais il en aura beaucoup du côté de la pratique des vertus religieuses, et dans les précautions à prendre pour que les exercices de zèle ne nuisent pas à l'esprit intérieur.*

*Je suis très porté à ne vous donner d'abord que des règlements provisoires: nous ne les arrêterions définitivement que lorsque l'expérience nous aurait assuré que nous avons atteint le but. C'est aussi l'avis du Fondateur de l'Ordre de la Réunion. J'aurais fait de même pour vos Constitutions, si j'avais dû demeurer avec ou auprès de vous. Mais dans l'état où sont les choses, il convient qu'elles soient arrêtées et autorisées.*

*Je m'aperçois que vous confondez les Constitutions avec les Règlements; et en effet, il y a plusieurs Institution où tout est confondu. Par rapport à l'Ordre ou Institut des Filles de Marie, la Constitution n'est qu'un exposé de l'objet, de la nature, de la fin, des moyens de cet Institut, ou, pour tout dire en un mot, son organisation.*

*D'après ces courts aperçus, ma chère Enfant, vous conclurez qu'il n'y avait pas de précipitation dans le projet que j'avais de vous établir à mon premier voyage. A supposer que votre parti soit définitivement pris, comme je l'ai supposé, je suis persuadé aussi que vos Pères n'y enverraient pas, s'ils pèsent bien toutes circonstances, c'est aussi pour prévenir toute inquiétude, que j'avais demandé de petites lettres de chacune et des notes secrètes etc.*

*Je vous remercie néanmoins de vos observations, car je pense qu'elles sont plutôt l'effet de la crainte du non succès que de la défiance ».<sup>103</sup>*

<sup>103</sup> L. C I, n°61, 11 janvier 1816, p.103-104.

Dans la lettre suivante, Chaminade revient sur son projet de voyage :

90

*« En allant à Agen ou en revenant, je désirerais m'arrêter un peu partout où il y aurait grande utilité pour l'œuvre. Quelle route devrai-je tenir, soit pour aller, soit pour revenir? Je n'amènerai pas de domestiques; mais je pense prendre un jeune congréganiste avec moi, qui pourra m'aider à plusieurs choses. Serait-il bien de prendre la voiture publique jusqu'à Marmande? Je ne pense pas qu'il soit nécessaire de s'arrêter avant. A Marmande, pourriez-vous m'y faire trouver deux chevaux, lorsqu'il sera temps pour aller là où nous allons convenir d'aller? Je ne mettrai plus d'autre retard à mon départ, que le temps nécessaire pour préparer par correspondance tout ce qui est nécessaire ».*<sup>104</sup>

Il compte visiter plusieurs localités du diocèse d'Agen, afin d'établir les congrégations. Il compte se déplacer à cheval avec son compagnon. Arrivé à Agen, il s'occupera de la fondation du couvent. Dans la lettre du 16 février, à Mlle Lolotte de Lachapelle, elle écrit : *« Il est encore survenu quelques petites difficultés, ma très chère amie, qui engagent notre Père à remettre son voyage après Pâques. Il va nous envoyer de suite les règlements, etc... afin de les soumettre à nos Messieurs, et de pouvoir à son premier voyage, nous installer dans notre chère retraite ».*<sup>105</sup>

Le 19 février 1816, Chaminade écrit à Adèle :

*« Ne vous troublez de rien, ma chère Enfant: prenons garde seulement à ne pas contrarier l'œuvre de Dieu par nos imprudences, et d'ailleurs tenons-nous toujours en paix, en nous conformant toujours aux dispositions de la Providence. Nous devons nous attendre à un grand nombre de contradictions, mais etc...*

*Je n'ai point l'intention de vous envoyer une Supérieure d'ici; mais j'ai celle de vous envoyer Mlle de Lamourous, quelque peu de temps avant mon départ, pour vous diriger dans tous les préalables à votre formation en communauté. Cette demoiselle a une grande expérience, un tact très prompt et très exact: elle me paraît très propre à tout préparer, de manière que je puisse, à mon arrivée ne m'occuper qu'à vous pénétrer de l'esprit de votre état etc. La plus grande difficulté, c'est que cette demoiselle est presque habituellement infirme ».*<sup>106</sup>

<sup>104</sup> L. C I, n°62, 23 janvier 1816, p.105-106.

<sup>105</sup> L. AT, Tome I, n°297, 16 février 1816, p.397.

<sup>106</sup> L. C, I, n° 64, 19 février 1816, p.107-108.

### 3.3.4. La nature des vœux des Filles de Marie.

Adèle, écrivant à Lolotte de Lachapelle soulève un problème qui opposera Mgr Jacoupy au P. Chaminade ; il s'agit de la nature des vœux. Chaminade voudrait des vœux perpétuels, ce qui implique la clôture ; Jacoupy préférerait des vœux simples annuels. Adèle semble plutôt de son avis ; elle écrit : « *Je crois que les évêques dans leurs diocèses, ont bien le pouvoir de former de petits établissements de charité et d'instruction, tel que le nôtre* ». <sup>107</sup>

Chaminade est d'un autre avis. Il explique son point de vue concernant les vœux :

*« Vous me parlez des vœux annuels, par opposition aux vœux perpétuels. O ma chère Enfant, qu'est-ce que le mariage dans l'ordre de la nature? Ne fait-il pas contracter un lien indissoluble? Et cependant, il n'est qu'une figure de cette union spéciale que contractent avec le divin Epoux ceux et celles qui se consacrent à Jésus-Christ par la profession religieuse.*

*Je n'ai jamais compris que vous et vos chères compagnes ne voulussiez être religieuses qu'à demi : et en effet, le sentiment que le Saint-Esprit a mis dans vos cœurs est bien différent. Bientôt je vous expliquerai toutes ces belles choses, avec la grâce de Dieu. Je pris hier un passe-port avec un jeune homme que j'amène (lui aussi veut être religieux, mais non à demi) : pardon de répéter une expression qui peut vous faire de la peine. Je viens de vous copier un passage d'un discours de M. l'abbé Fleury sur l'état monastique. Vous y verrez que nos anciens avaient bien d'autres idées des vœux, etc... Mgr l'Evêque et M. le Supérieur surtout l'approuveront. Pour vous autres, c'est l'amour de Jésus-Christ qui doit vous faire distinguer ce que les savants cherchent à connaître par les causes et les effets, etc.*

*La clôture est une conséquence de la perpétuité des vœux; mais ne vous fatiguez pas la tête: laissez agir vos cœurs. Tout se rangera pour le mieux, et Jésus-Christ, qui veut vous posséder toutes en entier, ne permettra pas que ses ministres se méprennent.*

*Quant aux classes, il y a quelques observations à faire: votre peu d'expérience ne vous a pas permis de les faire. Patience encore! Je suis obligé de vous quitter pour monter à l'autel où je ne vous oublierai pas, ainsi que la Bonne Mère dites-lui que la Maison de la Miséricorde va très*

<sup>107</sup> L. AT, Tome I, n° 300, 29 février 1816, p. 402.

*bien, et que la personne qu'elle m'a expressément recommandée va aussi très bien ».*<sup>108</sup>

### 3.5 La première communauté des Filles de Marie :

#### Agen, le 25 mai 1816

Adèle écrit à Lolotte de Lachapelle, le 10 mai :

*« Voici sans doute, chère amie, la dernière lettre que je vous écris d'ici. Notre bonne Mère<sup>109</sup> arrive au commencement de la semaine prochaine et je compte partir jeudi ou vendredi. J'envoie chercher lundi nos amies de Puch afin que nous partions ensemble. M. Chaminade suivra de très près notre bonne Mère, de sorte que la retraite aura, je crois, lieu de l'Ascension à la Pentecôte, pour le plus tard ».*<sup>110</sup>

Enfin, le grand jour arrive ; le 25 mai, la veille de l'Ascension, vers 9 heures du matin, Adèle avec trois compagnes, arrive à Agen au Refuge où deux autres futures religieuses l'attendent. Mlle de Lamourous arrive dans la soirée. Ensemble elles chantent un cantique d'action de grâce à la chapelle. Une longue attente prenait fin. Une nouvelle communauté religieuse avait vu le jour. Depuis lors, les sœurs FMI célèbrent le 25 mai comme le jour de leur fondation.

Chaminade les rejoignit le 5 juin 1816 ; c'est la première rencontre entre le père et sa fille spirituelle. Il vient pour expliquer à la nouvelle communauté les Constitutions qu'il a si longuement mûries. Avant de la quitter avec Mlle de Lamourous, il nomme Adèle supérieure de la communauté. Il confirme son nom : **Mère Marie de la Conception**. L'année suivante, le 25 juillet 1817, dans la plus stricte intimité de leur chapelle, Adèle et ses compagnes prononcent entre les mains du Père Chaminade, les vœux perpétuels de pauvreté, de chasteté, d'obéissance, de clôture et d'enseignement de la foi et des mœurs chrétiennes. Elles se trouvent unies pour toujours « au céleste Epoux » comme aimait dire Mère Adèle, en union profonde avec la Vierge Marie. L'Institut des Filles de Marie est né.

<sup>108</sup> L. C, Tome I, n° 68, 1<sup>er</sup> juin 1816, p.112-113.

<sup>109</sup> Marie Thérèse de Lamourous.

<sup>110</sup> L. AT, Tome I, n° 303, 10 mai 1816, p.407.

### 3.6. Synthèse partielle

De 1808 à 1814, la collaboration entre Chaminade et Adèle a porté sur la Congrégation, son organisation, sa spiritualité et sa mission. Dans cette nouvelle étape, 1814-1816, nous voyons confluer deux projets de fondation d'Instituts religieux.

Chaminade a expérimenté une forme d'Etat religieux dans le monde, avec les plus fervents des congréganistes. Il a élaboré pour eux des règlements et des instructions. Pour trouver un « homme qui ne meure pas », c'est-à-dire une structure qui puisse continuer sa mission de Directeur, quand il ne sera plus là, il s'est orienté vers la création d'un Institut religieux composé de congréganistes et qui aurait pour première mission d'encadrer les congrégations partout en France et dans le monde. Il les appelait « Filles de Marie » et avait élaboré pour elles une ébauche de Constitutions. Celle qui devait en être la fondatrice, Félicité Lacombe, mourut avant de voir la réalisation de ce projet.

Quand Adèle révéla au Père Chaminade son projet, de se mettre en communauté avec quelques amies de la petite société, Chaminade y vit un signe de la Providence lui demandant de passer à l'étape de la réalisation de son intuition. Le projet d'Adèle prévoyait « *un petit établissement de charité et d'instruction* » avant tout au service des campagnes. Chaminade voulait de vraies religieuses avec profession perpétuelle et donc, la clôture. Leur spiritualité, avec l'aide de Marie, devait les conduire à la sainteté ; elles seraient vouées à l'éducation de la foi et des mœurs chrétiennes, « *de vraies missionnaires* ».

M. Laumont, qui suivait Adèle et ses compagnes ne mit pas longtemps pour reconnaître le charisme de fondateur de Chaminade et à lui céder la direction.

L'échange de lettres entre Adèle et Chaminade les amènent progressivement à ajuster leurs idées. Les réactions et les questions d'Adèle obligent Chaminade à préciser ses pensées. Les réponses de Chaminade constituent pour Adèle un vrai cours de théologie de la vie consacrée.

Dans une lettre à Agathe Diché, Adèle écrit :

*« Pensons, chère amie, que nous sommes en postulat et travaillons avec ardeur à acquérir les vertus religieuses, et surtout, cette abnégation de notre propre volonté qui en est l'âme. Ne comptons pas sur nos propres forces pour acquérir et pratiquer tout cela, mais sur le secours puissant de notre divin Maître, qui nous donnera tout ce qu'il nous commande si nous le lui demandons de tout notre cœur ».*<sup>111</sup>

La situation politique instable mit leur patience à rude épreuve. Sans arrêt, Chaminade exhorte à la confiance et Adèle reprend les mêmes exhortations dans ses lettres à ses amies. Chez l'homme mûr, c'est la prudence qui prévaut ; chez la jeune femme, c'est le désir irrésistible d'avancer. Elle trouve en Chaminade la sécurité d'un père et la sagesse d'un homme de Dieu. Elle peut s'abandonner à lui en toute confiance. Sa docilité exemplaire sera toujours pour son père spirituel un encouragement. Ils ont appris à se connaître et à collaborer pour la réalisation du dessein de Dieu : donner naissance à un nouvel institut religieux au service de l'évangélisation.

---

<sup>111</sup> L. AT, Tome I, n° 299, 29février 1816, p.401.

## Chapitre IV.

### Les premiers pas d'un Institut : 1816-1828

#### 4.1. AGEN, Le Refuge.

##### 4.1.1. Le problème des vœux

Voici nos 6 sœurs installées dans leur nouvelle communauté, mais toujours sans habit religieux et sans vœux. Elles sont à la fois sous l'autorité de Mgr Jacoupy, l'évêque du lieu, et du Père Chaminade, qu'elles considèrent comme leur Fondateur et leur Supérieur. Bientôt un conflit va éclater entre les deux hommes, concernant les vœux qu'elles devront émettre.

L'évêque, qui a déjà obtenu qu'elles s'installent dans son diocèse, à Agen, voudrait qu'elles restent disponibles pour l'éducation religieuse des femmes et des filles de la ville. Cela paraît impossible si elles doivent se soumettre à la clôture, qui est une conséquence des vœux perpétuels, selon le droit canon de l'époque. Il propose donc que les sœurs prononcent des vœux simples, annuels, renouvelables.

Les sœurs, de leur côté, seraient assez de l'avis de l'évêque ; elles ne voient pas comment elles pourraient être de vraies petites missionnaires, si elles sont tenues à la clôture.

Chaminade est d'avis qu'avec des vœux annuels elles ne seraient pas vraiment consacrées. Il ne veut pas de sœurs « à demi ». Selon lui, elles ne seront « de véritables religieuses » qu'avec des vœux perpétuels. Il écrit à Mgr d'Aviau, l'archevêque de Bordeaux, pour lui demander d'appuyer son point de vue auprès de l'évêque d'Agen. Il lui écrit :

« Monseigneur,

*Par ma correspondance, j'ai lieu de soupçonner que M. l'Evêque d'Agen a des préjugés favorables aux vœux annuels et contraires aux vœux perpétuels.*

*Des vœux purement annuels ne pourraient pas convenir à l'Institut des Filles de Marie: elles désirent faire une profession religieuse, et leur Institut les soumet à des épreuves assez longues et suivies pour s'assurer moralement de leur vocation.*

*Je viens de vous faire copier le chapitre de la troisième partie [de leurs Constitutions] relatif aux vœux. L'ordre des épreuves, l'examen rigoureux de leur vocation sont l'objet d'autres chapitres que je vais également faire copier. Si vous n'étiez pas, Monseigneur, aussi convaincu que je le suis, que **la perpétuité des vœux est comme de l'essence de la profession religieuse** et que **la clôture en est pour les femmes une conséquence**, je vous serais obligé de m'en donner avis, avant de faire connaître par écrit ce que vous pensez de l'Institut même. Je prendrais alors la liberté de vous exposer les réflexions que j'ai faites à ce sujet.*

*Votre avis lèvera toute difficulté à Agen: M. l'Evêque s'en est déjà expliqué.*

***Le très petit nombre de sujets qui vont prendre l'habit fera en même temps l'émission des vœux perpétuels: il y a plusieurs années qu'ils y sont préparés de bien des manières. Je ne conçois pas autrement qu'il y eût vraie fondation. Déjà il y a des postulantes: celles-ci, quoique préparées depuis quelque temps, seront soumises à de nouvelles épreuves*** ». <sup>112</sup>

La réponse de Mgr d'Aviau n'est pas encourageante. Il refuse de chercher à influencer Mgr Jacoupy dans le sens de vœux perpétuels : Il écrit ce même jour :

*« Bien justement, M., et bien volontiers témoignerai-je à Monseigneur d'Agen ce qu'il peut attendre de vous pour son diocèse, en reconnaissant moi-même les avantages que vos Congrégations et assidus travaux procurent au mien depuis de longues années; mais je n'entreprendrai pas de déterminer l'opinion du respectable Prélat sur la perpétuité des vœux de religion dans les circonstances actuelles. Comme il y a des raisons pour, - et vous saurez les faire valoir, - il y a aussi des inconvénients, qui m'ont plus d'une fois embarrassé au fort des crises révolutionnaires »*. <sup>113</sup>

<sup>112</sup> L. C I, n° 69, 3 juin 1816, p.113-114.

<sup>113</sup> L. C, I, n° 69, 3 juin 1816, p.115.



Devant cette attitude réservée des deux évêques, Chaminade suspend toute décision concernant les vœux et se contente de donner quelques directives concernant les activités des sœurs. Il rassure la mère supérieure sur les décisions qu'elle a prise d'admettre dans la communauté des personnes extérieures. Dans la Congrégation, Il approuve la séparation des Dames d'avec les jeunes personnes : les dames de plus de 30 ans ne doivent plus faire partie de la Congrégation des demoiselles. Il rappelle le discernement nécessaire avant d'admettre une jeune postulante. La pratique des Constitutions et des Règlements peuvent suggérer des amendements :

*« Si, dans l'exercice de vos Constitutions et la pratique de vos Règlements, vous rencontraiez des difficultés, s'il y avait des choses non prévues, etc., il faudrait tout ramasser et m'en faire part, afin que j'y fisse droit s'il y avait lieu ». <sup>114</sup>*

Mère Marie de la Conception ne craint pas de parler avec humour de celui qu'elle a déjà appelé « le général » ou « le patriarche ». Elle écrit à Lolotte de Lachapelle :

*« Allons, ma chère sœur, comment se prépare-t-on à recevoir notre bon Patriarche ? J'ignore encore l'époque désirée de son retour. Tâchez, vous, de lui préparer une famille toute disposée à prendre les armes et les livrées de Marie ». <sup>115</sup>*

Chaminade choisit de relire soigneusement **l'Institut des Filles de Marie** (le Petit Institut, comprenant 48 articles) et ensuite d'en discuter article par article avec la Mère.<sup>116</sup> Tout cela prend du temps. Adèle se plaint à Lolotte : « *Nous ne savons pas encore l'époque de notre entière consécration, tout entre les mains de la Providence* ». <sup>117</sup>

Chaminade a conscience que le problème de la clôture doit trouver une solution. Comment concilier les vœux perpétuels et la clôture avec une vie apostolique ? Dans sa lettre du 6 septembre 1816, il pense avoir trouvé une solution. La consécration religieuse à proprement parler est constituée par les trois vœux de chasteté, pauvreté, obéissance ; on ne peut pas en dispenser sans toucher au noyau même de la consécration. Les sœurs ajoutent aux trois vœux

<sup>114</sup> L. C, I, n° 70, 20 juillet 1816, p.118.

<sup>115</sup> L. AT, Tome II, n°305, 8 août 1816, p.7.

<sup>116</sup> L.C, I, n°71, 11 août 1816, p.120

<sup>117</sup> L. AT, Tome II, n° 306, 22 août 1816, p.8.

ordinaires un vœu de clôture et un vœu d'enseignement de la foi et des mœurs chrétiennes. Ainsi la supérieure de communauté peut dispenser de la clôture chaque fois que les œuvres extérieures l'exigent. Il écrit :

*« Vos lettres, ma chère Enfant, me consolent: je vois, en en rendant grâces à Dieu, que vous prenez toutes l'esprit de votre Institut, et que toutes voulez être de vraies Filles de Marie. Vous désirez une consécration définitive, afin de pouvoir vous livrer aux œuvres que votre zèle vous inspire: je n'exagérerai pas en disant que c'est ce que je désire le plus en ce monde.*

*Je vais, la semaine prochaine, écrire à M. l'Evêque d'Agen, lui envoyer votre Institut; j'en poursuivrai l'autorisation, etc. Je vous mettrai au cours de tout. Patience!*

*Vous trouverez dans les 48 numéros, dans lesquels est réduit tout l'Institut, la solution à bien des difficultés. P.S. - Plus je pense au parti que nous avons pris pour **la clôture**, plus j'en ai de satisfaction. Si vous imitez les Carmélites, et que vous renfermassiez l'engagement de garder la clôture dans l'engagement des trois principaux vœux de religion, vous n'atteindriez pas facilement, et peut-être pas du tout, le but que vous vous proposez ».*<sup>118</sup>

## 4.1.2. Les activités des sœurs

### La Congrégation

Pendant ce temps, les sœurs se livrent au soin de l'éducation féminine à Agen. La sœur Thérèse réunit des filles de 10 à 15 ans ; on lui recommande même de les prendre à partir de douze ans. Ce sera une section préparatoire à la Congrégation. Les sœurs ont compris que ces jeunes adolescentes ont besoin d'être entourées d'une attention spéciale. Elles ne veulent plus être traitées comme des « enfants », mais elles ne se sentent pas non plus à l'aise parmi les congréganistes qui recrutent seulement à partir de 16 ans. Ce groupe des adolescentes deviendra une pépinière pour la Congrégation des Jeunes filles.<sup>119</sup> En lisant attentivement nos sources, nous trouvons déjà une anticipation de nos « Amis de Faustino » actuels.

<sup>118</sup> L. C, Tome I, n°73, 6 septembre 1816, p.125-126.

<sup>119</sup> L. AT, Tome II, n°307, 11 septembre 1816, p.9-10.

Les Congrégations sont la première œuvre des sœurs. Comme celle de Bordeaux, la congrégation d'Agen est subdivisée en sections : Hommes/ Femmes, Adultes/ Jeunes. Chaminade ne cesse de les encourager :

*« J'ai vu avec plaisir votre dessein pour la Congrégation des jeunes personnes. Faites de **petites missionnaires**: c'est le but; mais ne le dites pas. Vous pouvez aussi, adroitement, préparer des religieuses qui deviennent dans la suite de vraies missionnaires. Vous ferez bien de vous adjoindre une autre religieuse pour la Congrégation des jeunes personnes, afin de la former à cette espèce de bonne œuvre ».*<sup>120</sup>

Adèle et ses sœurs éprouvent toujours une grande joie à lire « les jolies lettres » que leur envoie la Mère Lamourous.<sup>121</sup>

### Les écoles

Mgr Jacoupy souhaite que les sœurs prennent aussi en charge l'éducation des petites filles d'Agen. Cela ne faisait pas partie des premiers objectifs de Chaminade, mais il comprend l'utilité d'une telle œuvre : *« Quelle pauvre éducation on donne aujourd'hui aux demoiselles, surtout dans l'ordre de la religion et de la piété! »*<sup>122</sup> Il écrit à Adèle :

*« Puisque M. L'Evêque balance tant à vous donner l'approbation qui nous serait nécessaire pour continuer notre établissement d'une manière naturelle, ouvrez, mais insensiblement, une première Ecole. Ne recevez d'abord qu'une demi-douzaine d'enfants; à proportion qu'elles iront bien et que la maîtresse se formera, ajoutez par un, par deux, par trois. Ne vous pressez pas : que les enfants soient réellement bien soignées; que cette œuvre se fasse sans aucune ostentation. Ne prenez aucun engagement, ni avec les parents, ni avec le public... ».*<sup>123</sup>

Par contre il est formellement opposé, pour le moment, à une demande de reconnaissance par le gouvernement, qu'il estime prématurée.

*« Il paraît qu'on voudrait vous faire présenter une pétition au Gouvernement pour demander la permission d'acheter la maison que vous occupez. M. l'Evêque dit que le Ministre lui enverra cette pétition, etc... Tout ceci ne me plaît guère: j'ai peur qu'on ne vous fasse faire quelque*

<sup>120</sup> L. C I, n°76, 10 novembre 1816, p.131.

<sup>121</sup> L. AT, Tome II, n° 308, 16 septembre 1816, p.11.

<sup>122</sup> L. C I, n° 76, 10 novembre 1816, p.133.

<sup>123</sup> L. C I, n°77, 18 novembre 1816, p.134.

*fausse démarche, dont il nous sera bien difficile de nous tirer. Il n'est pas question du tout de demander au Gouvernement, dans ce moment, une autorisation ni de l'Institut, ni de la Communauté d'Agen: je convins avec M. le Préfet d'Agen que ce serait par lui que nous ferions cette demande, lorsque la Communauté aurait donné les preuves suffisantes de son utilité, lorsque lui-même et la ville pourraient l'attester, etc... ».*<sup>124</sup>

Au mois de décembre, Adèle écrit à son amie Lolotte de Lachapelle pour lui annoncer qu'elles ont commencé les classes :

*« Nous les avons commencées ; c'est la sœur Saint Vincent qui les tient ; suivant les ordres du Père, nous les avons commencées peu nombreuses et nous irons en augmentant petit à petit ».*<sup>125</sup>

A Agen il existe un orphelinat tenu par les Sœurs de Saint Joseph, qui ne sont plus en mesure d'assurer la direction de cette œuvre. Mgr Jacoupy verrait bien des avantages à confier cette œuvre aux Filles de Marie Elles profiteraient du même coup de la reconnaissance officielle. Adèle est enthousiaste. Chaminade, homme prudent voit surtout les inconvénients d'une telle reprise. Il ne veut pas transformer les Filles de Marie en « Orphelines » ou « Sœurs de Saint Joseph » ; selon lui, un Institut neuf sera mieux adapté aux besoins de l'époque. Il écrit à Mgr Jacoupy.

*« Une Institution nouvelle est appropriée aux temps, aux lieux, aux circonstances; elle n'a pas besoin de ce qui tenait aux mœurs antiques dans les vieux Instituts. L'esprit de Dieu ne change point en tout cela; mais il montre que son influence est universelle, et qu'il saura atteindre tous les hommes, malgré la diversité des esprits et des mœurs en divers temps... ».*<sup>126</sup>

## **L'accroissement du nombre des sœurs**

Chaminade donne des conseils à la Mère supérieure :

*« Courage, ma chère Enfant, travaillez sans relâche à la mission que vous avez reçue, mais sans aucun préjudice de la vie intérieure que vous devez mener et dans laquelle vous devez faire sans cesse de nouveaux progrès ».*<sup>127</sup>

<sup>124</sup> Idem.

<sup>125</sup> L. AT, Tome II, n°311, 6 décembre 1816, p.14.

<sup>126</sup> L. C, Tome I, n°85, 20 janvier 1817, p.149.

<sup>127</sup> L. C I, n°76, 10 novembre 1817, p.130-131.

La Supérieure ne doit pas oublier qu'elle dispose d'un pouvoir discrétionnaire :

*« Le pouvoir discrétionnaire de la Mère Supérieure s'étend quant à présent, jusqu'à permettre d'achever les œuvres commencées, même d'autoriser, pour de grandes causes, des séances du même genre avec de nouvelles personnes; mais elle doit en juger les motifs, les nécessités, en surveiller ou faire surveiller les suites, en écouter les rapports, etc. ».*<sup>128</sup>

Chaminade donne à la Supérieure des directives précises concernant les postulantes :

*« La Mère Supérieure doit s'en tenir d'abord au Règlement, quelque rigoureux qu'il paraisse; elle doit ensuite considérer, dans ses Règles particulières, si elle n'est pas autorisée à accorder quelques modifications ».*<sup>129</sup>

Chaminade se réjouit de faire partir la première congréganiste de Bordeaux rejoindre la petite communauté d'Agen ; c'est Mlle L'huillier qui prendra le nom de Sœur Emmanuel. Adèle dira d'elle un peu plus tard : *« Notre chère Sœur Emmanuel a gagné tous les cœurs de la Congrégation des jeunes personnes. C'est Dieu qui nous a envoyé ce sujet d'élite ».*<sup>130</sup>

Adèle annonce à Lolotte l'arrivée de la Sœur Emmanuel, la première qui vient de la Congrégation de Bordeaux. Elle l'informe de la retraite que le Père Chaminade vient de donner à Bordeaux *« Il est infatigable. Quel homme ! »*<sup>131</sup> Au mois de novembre une deuxième congréganiste de Bordeaux va rejoindre la communauté. Elle changera son nom de baptême Isabelle en celui de Sœur Anne.

### 4.1.3. Direction spirituelle

La communauté compte deux catégories de sœurs : les Mères et les Compagnes. Pour chacune il faut trouver la place qui lui convient le mieux.

<sup>128</sup> L. C I, n°87, 6 mars 1817, p.152.

<sup>129</sup> L. C I, n°86, 26 février 1817, p.150.

<sup>130</sup> L. AT, Tome II, n° 310, 14 novembre 1816, p.13.

<sup>131</sup> L. AT, Tome II, n° 309, 3 octobre 1816, p.12. cf L. C, Tome I, n°75

*« Tenez-vous en paix; attendez avec patience et soumission le développement des desseins de Dieu. Instruisez les enfants des premières communions. Travaillez d'ailleurs. Soyez toujours occupées en la présence de Dieu. Pénétrez-vous de plus en plus de l'esprit de votre Institut ».*<sup>132</sup>

Le caractère provisoire des Règlements concernant les Offices apparaît dans l'extrait suivant :

*« Nommez mais provisoirement aux offices; changez de temps en temps: vous apprendrez mieux à connaître les moyens de chacune de vos Filles et à rompre leurs volontés; je ne tarderai pas à en faire la nomination définitive... Avant, je vous ferai passer un modèle, dont les principaux Chefs pourront se servir pour tenir leurs petits registres, - car j'imagine qu'elles ne le font pas, - ce qui vous deviendra néanmoins très utile pour la sagesse de votre gouvernement, et bien d'autres utilités dont vous ne tarderez pas à vous apercevoir ».*<sup>133</sup>

Les conversations au parloir sont strictement règlementées ; l'obéissance de la Supérieure est engagée :

*« Vous m'aviez demandé le moyen de vous exercer à l'obéissance, et la Providence vient à votre secours à l'occasion des séances privées et confidentielles avec des personnes de l'extérieur. La consolation que vous, ma chère Enfant, et vos chères Filles Emmanuel et Thérèse, trouviez à ce genre d'occupations, vous y attachait, et il faut aujourd'hui que vous vous en retiriez la première, que vos Filles susdites s'en retirent après ».*<sup>134</sup>

Le choix du confesseur peut aussi poser problème, quand celui-ci exige une obéissance contraire aux règles de l'Institut. Il donne la règle générale suivante :

*« Une autre conséquence qui regarde les Chefs, les Directeurs des Institutions monastiques, c'est que l'on doit choisir les confesseurs ordinaires et extraordinaires parmi les prêtres qui connaissent mieux la vie et les Règles monastiques: parmi ceux-ci encore, on doit préférer ceux qui connaissent l'Institut et l'esprit des Congrégations respectives».*<sup>135</sup>

Chaminade ne craint pas de s'occuper des moindres détails :

<sup>132</sup> L. C, Tome I, n° 74, 30 septembre 1816, p.127.

<sup>133</sup> L. C, Tome I, n°75, 26 octobre 1816, p.129-130.

<sup>134</sup> L. C, Tome I, n°88, 6 mars 1817, p.154.

<sup>135</sup> L. C I, n°90, 19 avril 1817, p.157.

*« Je me rappelle, à l'instant, que je ne vous ai pas répondu sur l'inconvénient de mettre tout le linge de corps en commun. Il n'y en aura pas; ou s'il y en a quelqu'un, il sera très léger et il faudra le supporter; il n'y en aura pas si le linge destiné à l'infirmerie a sa marque et ne sert que pour les infirmes; si, d'ailleurs, de tout autre linge, vous en faites deux ou trois divisions selon les tailles à peu près de chaque religieuse, et que les pièces portent le n° de la division ».*<sup>136</sup>

Quand il est question de changer de maison, Chaminade exprime ses réserves :

*« Je tiens aussi beaucoup, ma chère Enfant, au petit couvent que vous occupez: je n'aime pas du tout les changements ».*<sup>137</sup>

Le Refuge que les Sœurs avaient loué, présentait des inconvénients assez graves pour les sœurs et les santés s'en ressentaient. Le besoin de changer d'habitation devenait urgent. Une première proposition vint de l'évêque : reprendre le Couvent de St Joseph (Orphelinat). Chaminade s'y opposa. Dans la suite un autre couvent devint libre, le Couvent des Augustins. Après bien des tractations, ce transfert aboutira et les sœurs pourront s'y installer.

#### **4.1.4. Vœux perpétuels : 25 juillet 1817**

En juillet 1817, Chaminade peut enfin se rendre à Agen et recevoir, avec le consentement de l'évêque, les vœux perpétuels des Sœurs. Le 25 juillet, neuf sœurs « couronnées de roses » émirent leurs vœux perpétuels. Elles émirent cinq vœux : vœu de pauvreté, de chasteté, d'obéissance, vœu d'enseignement de la foi et des mœurs chrétiennes, vœu de clôture. En séparant le vœu de clôture des autres vœux, Chaminade réservait à la Supérieure de la communauté la possibilité d'accorder la dispense, chaque fois que les œuvres d'apostolat l'exigeraient. Ainsi, la profession perpétuelle ne serait plus un obstacle à l'exercice de leur mission.

Adèle fait allusion à la présence du Père Chaminade dans la lettre du 14 juillet, mais ne mentionne pas les vœux.<sup>138</sup> Le 17 juillet, elle écrit à Lolotte : *« Aujourd'hui, j'ai eu le bonheur de terminer ma revue avec notre bon Père. J'ai reçu ses pieux avis, le bon Dieu veuille que j'en profite ».*<sup>139</sup>

<sup>136</sup> L. C I, n°75, 26 octobre 1816, p.129-130.

<sup>137</sup> Idem.

<sup>138</sup> L. AT, Tome II, n°321, 14 juillet 1817, p.27.

<sup>139</sup> L. AT, Tome II, n° 322, 17juillet 1817, p.28.

La profession des sœurs eut lieu le soir, dans le secret du confessionnal. Le Père Rousseau écrit : « De crainte d'être compromis aux yeux d'un gouvernement ombrageux, le prudent évêque avait manifesté le désir que l'acte de l'établissement de la communauté fut couvert par les ténèbres et s'accomplit dans le secret du confessionnal ».<sup>140</sup>

Après sa visite à Agen, Chaminade ne peut s'empêcher d'écrire toute sa satisfaction :

*« Je suis fort content de tout le petit Couvent.... Parce que j'ai été content, j'ai mis sur le métier l'ouvrage des **Vertus de consommation**. Que vous travailliez toutes avec une nouvelle ferveur: l'ouvrage, contre vent et marée, avancera, se terminera ».*<sup>141</sup>

## 4.2. AGEN, Couvent des Augustins

### 4.2.1. Consolidation

Les autres lettres donnent des avis sur des sujets les plus divers. A Agen on ne décide rien sans l'avis du Père Général.

Une lettre du 30 janvier insiste sur le travail manuel et son utilité pour le silence intérieur et le recueillement :

*« Il est bien essentiel que les novices et jeunes professes étudient et se rendent propres aux fins de l'Institut, selon les talents et l'aptitude de chacune; mais il est bien essentiel aussi qu'elles soient occupées de travaux manuels, ne fût-ce que pour s'exercer avec le reste de la Communauté au silence intérieur et au recueillement. Vous avez pu remarquer que votre Institut donne peu de temps à l'oraison mentale; et cependant combien elle lui serait nécessaire, s'il n'y avait, par le travail manuel, une compensation plus avantageuse! Il y a, comme vous savez, bien d'autres motifs qui doivent porter au travail manuel les Filles de Marie; mais celui que je viens de vous observer est celui qui, dans tous les temps, a fait plus d'impression sur moi ».*<sup>142</sup>

Chaminade concevait l'Institut de Marie comme un tout. La petite communauté allait bientôt se doubler d'une petite société des frères de Marie.

<sup>140</sup> Rousseau, Adèle, page 350.

<sup>141</sup> L.C I, n°92, 9 août 1817, p.160-161.

<sup>142</sup> L. C I, n° 95, 30 janvier 1818, p.170.



« Je poursuis depuis quelques mois l'œuvre dont vous faites partie, et de laquelle j'ai des nouvelles à vous donner de vive voix. Prenons courage! L'impiété fait de grands efforts: Dieu sera notre protecteur et notre appui. Notre divine Mère nous couvrira et nous échauffera dans le sein de sa tendresse ». <sup>143</sup>

Voici comment elle informe Lolotte de Lachapelle de la création de la communauté des frères, à Bordeaux :

« Je ne sais pas si je vous ai marqué que notre bon Père a formé à Bordeaux, sous l'autorisation de Mgr l'archevêque, une petite communauté de religieux de notre ordre? Ils sont encore très peu nombreux, mais bien édifiants. On les appelle la Société de Marie. N'en parlez pas ouvertement parce que c'est un secret». <sup>144</sup>

Au détour d'une lettre, Chaminade mentionne le Chef de zèle des frères, J.B Lalanne :

« Je ne perdrai pas de vue de vous faire copier pour la Mère de zèle le travail de son **confrère de zèle**; je suis bien aise qu'il commence à mettre lui-même en pratique pendant quelques jours ses petites méthodes. Ce jeune homme a fait de très grands progrès dans la vertu, surtout depuis deux ans ». <sup>145</sup>

Chaminade n'a pas oublié le Tiers Ordre :

« J'avais déjà eu en vue que la Directrice du Tiers Ordre à créer ferait tout haut une méditation, au moins plusieurs soirs par semaine. Peut-être, s'il n'en doit résulter aucun abus, vaudrait-il mieux que les membres du Tiers Ordre remplissent cet exercice avec toute la Communauté, [plutôt] que d'en faire deux exercices. Vous ne serez pas surprise que je dise : peut-être, si vous vous rappelez que je vous ai dit que cet Institut n'était pas fait ». <sup>146</sup>

#### 4.2.2. Approbation du Saint Siège.

Chaminade estime le moment venu de présenter ses fondations au Saint Siège : ce sont les Congrégations, l'Institut des Filles de Marie, la Société de Marie. Les trois suppliques sont adressées au Pape Pie VII.

<sup>143</sup> L. C I, n°97, 11 mars 1818, p.172.

<sup>144</sup> L. AT, Tome II, n°327, 2 juin 1818, p. 36.

<sup>145</sup> L. C I, n° 98, 10 juin 1818, p.174.

<sup>146</sup> L. C I, n°99, 19 juin 1818, p.175.

« Très Saint Père,

*Le suppliant, en sollicitant, par un premier écrit, des indulgences pour les congrégations dont il est Directeur, s'est borné à en montrer l'affiliation et les anciens privilèges.*

*Il n'a rien dit, ni dû rien dire, des œuvres nouvelles qui sont sorties des dites Congrégations ou qui s'y préparent.*

*Mais il doit présenter au moins à votre Bénédiction Apostolique deux réunions sorties du sein de ces Congrégations: l'une est dans la ville d'Agen, l'autre dans la ville de Bordeaux.*

*La première est une réunion de vierges, qui, sous l'autorité d'un Prélat qui ne laisse aucun bien à faire de tous ceux qu'il est à portée de voir, se sont consacrées à la propagation de la foi, en même temps qu'elles ont fait leurs vœux en religion: elles ont pris le titre de Filles de Marie.*

*La réunion de Bordeaux est composée d'hommes qui, dans le même esprit des Filles de Marie, ont entrepris sous les mêmes vœux, la même carrière, à quelque différence près que la diversité des sexes a dû exiger.*

*Le Prélat vénéré du Siège archiépiscopal de Bordeaux n'a pas désapprouvé cet essai, que le soussigné désire aussi placer sous les regards de Votre Sainteté.*

*L'esprit plus particulier de ces réunions est de donner un Chef spécial au zèle, un autre à l'instruction, et un aussi au travail et d'obliger le Supérieur de la société de faire marcher tous les membres à la fois sur ces trois lignes sans interruption.*

*Dieu a bien voulu, par sa grâce, que les premiers efforts produisissent des fruits d'édification et de consolation.*

*Le suppliant a pensé que votre charité pour les fidèles, et en particulier pour ce qui touche l'Eglise de France, serait émue de ce récit, et que Votre Sainteté ne refuserait pas de départir, des trésors qui vous sont remis, une petite part à ceux qui peuvent dans la suite en être l'ornement et le secours.*

*Le suppliant prosterné aux pieds de Votre Sainteté, vous demande humblement, Très Saint Père, qu'il vous plaise de favoriser cette pieuse réunion.*

*Par ces motifs et autres, il vous plaira, de vos grâces, accorder à la réunion d'hommes de Bordeaux, placée sous le titre d'Enfants de Marie, les indulgences plénières ci-après:*

*1°) Au jour de la prononciation des vœux, pour chacun des sujets qui y sont admis;*

*2°) Au jour du renouvellement de ces mêmes vœux une fois chaque année;*

3°) *Durant les trois jours de l'Oraison des Quarante Heures qui aura lieu dans l'église désignée par leur Supérieur, en attendant qu'ils en aient une spéciale: cette indulgence commune aux fidèles qui assisteront aux instructions et exercices durant les trois jours;*

4°) *A la mort, pour ceux des membres de l'Institut de Marie qui mourront revêtus des habits ou signes de leur réunion et dans l'amour de leurs vœux.*

*Daignez, Très Saint Père, ajouter à ces grâces, et pour les Enfants de Marie qui vous sont offerts, et pour le suppliant peu digne, votre Bénédiction Apostolique ».*<sup>147</sup>

L'Archevêque de Bordeaux avait ajouté à cette requête ces quelques mots affectueux:

*Réuni au suppliant, je prends la liberté de solliciter humblement aux pieds de Sa Sainteté les mêmes faveurs. CHARLES-FR., Archevêque de Bordeaux.*

#### 4.2.3. Le Couvent des Augustins

En attendant les préoccupations se portent sur le Couvent des Augustins.<sup>148</sup> La maison du Refuge avait été prise en location. Une occasion se présente d'acheter le Couvent des Augustins. La communauté n'ayant pas la personnalité légale, la Mère souhaite que le contrat soit signé par le P. Chaminade (« *Mr Gardelle souhaite que ce soit vous qui fassiez le billet* »). D'autres questions se posent : faut-il garder le jardinier des Augustins ou en embaucher un autre ? Chaminade devra se prononcer.

M. David est chargé des réparations du couvent des Augustins.

*« Notre bon Secrétaire est rétabli, et quoique encombré d'écritures de toute espèce, je vais le faire partir. Sur les notes que je lui donnerai, il déterminera avec vous les réparations qu'il y aura à faire pour la translation de la Communauté. Comme on ne fera que les plus urgentes et absolument nécessaires, j'espère que la translation pourra se faire peu de temps après Pâques et que je pourrai m'y trouver ».*<sup>149</sup>

<sup>147</sup> L. C I, n°110, 18 janvier 1819, p.195.

<sup>148</sup> L. AT, Tome II, n°338-341, 31août- 4septembre 1819, p.52-54

<sup>149</sup> L. C I, n°134, 18 février 1820, p.236.

**La correspondance avec Sœur Emilie de Rodat.**

Le 21 juin, Adèle donne une formulation intéressante sur la façon dont elle perçoit son rôle de fondatrice ; elle écrit à Emilie de Rodat :

*« Par la miséricorde de Dieu, j'ai réussi à former aussi un établissement ; c'est-à-dire que j'ai coopéré, par la fortune que Dieu m'a donnée, à la formation d'un nouvel Institut, fruit des soins et de la sagesse d'un respectable prêtre de Bordeaux, M. Chaminade, si connu par l'institution des Congrégations qu'il dirige avec un zèle et un succès admirables ! »*<sup>150</sup>

A Chaminade elle écrit le 27 septembre 1819 :

*« Mon respectable Père,  
Je vous envoie une lettre que je viens de recevoir aujourd'hui de la jeune Supérieure de Villefranche. Il me semble que le bon Dieu a quelque dessein de réunion. Vous ne sauriez croire le désir que j'ai de nous réunir ! Veuillez bien me dire ce que je dois lui écrire. J'ai un grand désir de lui écrire avec confiance. Qu'est-ce que dois lui dire sur les Règlements ? J'ai un aperçu des leurs, ils sont remplis du même esprit que les nôtres ».*<sup>151</sup>

Adèle souhaite de tout son cœur **la fusion** avec les Sœurs de la Sainte Famille de Emilie de Rodat de Villefranche. Une fois de plus elle demande à Chaminade ce qu'elle doit faire. Il ne s'oppose pas à une fusion, à condition que rien ne soit perdu des caractéristiques des Filles de Marie.

**Le Tiers-Ordre séculier**

Dès 1817, un **Tiers-Ordre** séculier des Filles de Marie, formé de Congréganistes ferventes, existait à Agen. Elles élisaient elles-mêmes leur supérieure laquelle dépendait de la supérieure du couvent des Filles de Marie (Simler p. 366). La question d'un Tiers-Ordre régulier pour les œuvres des campagnes ne sera réalisée qu'en 1836 à Auch.

Elle écrit le 16 décembre 1819 à propos du Tiers Ordre :

<sup>150</sup> L. AT, Tome II, n°334, 21 juin 1819, p.44.

<sup>151</sup> L. AT, Tomell, n°343, 27septembre 1819, p.57.

« *Il me tarde d'avoir des nouvelles du Tiers-Ordre et « l'œuvre des campagnes » ? J'y tiens bien mon bon Père, ayant été nos premiers projets ; je serais au comble de mes désirs de le voir réussir !* » <sup>152</sup>

### Sujets divers

Chaminade souhaite déplacer le noviciat des Sœurs à Bordeaux. Il pourra ainsi mieux suivre la formation des candidates. Le 25 mai 1819, il est question de l'acquisition d'une maison à Bordeaux. Ce projet se réalisera un peu plus tard.

Les consultations adressées au P. Chaminade portent sur les sujets les plus variés : l'admission d'une postulante, la santé d'une sœur.

Un souci accable la mère : une postulante refuse de prendre le voile de sœur Compagne : que faut-il faire ?

Chaminade devra décider aussi si la Mère doit mettre à sa croix un cordon bleu moiré ; elle craint de se rendre ridicule.<sup>153</sup> A partir de maintenant, il sera question de plus en plus souvent de la santé de Mère Marie de la Conception. Elle même semble minimiser les symptômes.<sup>154</sup> Chaminade interviendra au nom du vœu d'obéissance pour l'obliger à faire ce que le médecin lui prescrit et à prendre du repos.

### 4.3. Tonneins : la première fondation.

Le premier tome des Lettres du P. Chaminade, p. 240, donne une bonne synthèse des démarches en vue d'une fondation des sœurs dans la ville de Tonneins. « Au commencement de 1820, M. Chaminade jugea le moment venu pour les Filles de Marie de songer à un premier essaim à **Tonneins**, entre Bordeaux et Agen.

Il se rendit aux instances d'un homme de bien de la localité, M. Faure Lacaussade, Directeur de la Manufacture des tabacs, et lui promit un couvent

<sup>152</sup> L. AT, Tome II, n°354, 16 décembre 1819, p.73.

<sup>153</sup> L. AT, Tome II, n° 336, 22 août 1819, p.48.

<sup>154</sup> L. AT, Tome II, n°362, janvier 1820, p. 80 et le n°365, 14 février 1820, p.84.

pour cette petite ville, à demi protestante, et mal pourvue d'éléments de progrès religieux.

L'acquisition de l'immeuble était une affaire délicate, car il s'agissait de ne pas ébruiter trop tôt la destination de la maison, par crainte d'une opposition. M. David, s'étant rendu à Agen vers Pâques pour aménager le couvent des Augustins, dut s'arrêter au passage à Tonneins et s'entendre avec M. Lacaussade. C'est l'objet de la lettre suivante, qui n'est qu'un spécimen d'une correspondance très suivie entre M. Chaminade et le bienfaiteur des Filles de Marie à Tonneins.

*« C'est bien que l'acquisition se fasse au nom de Mlle de Trenquelléon et de Mlle Yannasch. M. David à son retour, si même il n'est pas déjà à Tonneins, pourra vous porter l'autorisation en forme [...] »*

*Cette demoiselle Yannasch, coacquéreuse, est celle que je voudrais donner pour Supérieure à votre nouvel Etablissement, au moins pour les premiers temps. Son nom de religion est Thérèse. C'est un sujet d'un grand mérite, et que le Bon Dieu semble réserver pour de grandes choses. La beauté d'ailleurs de son physique, rehaussée par une rare modestie, par beaucoup d'éducation et de prudence, font ressortir les qualités de son esprit et de son cœur, et la rendent très propre à bien conduire les affaires: c'est au moins ce que j'espère; jusqu'à présent je ne l'ai fait employer qu'en petit et d'une manière subordonnée. Elle a 25 ans ».*<sup>155</sup>

Adèle écrit à M. Lacaussade

*« Monsieur,  
Après avoir pris communication de vos propositions et de vos plans pour un établissement à Tonneins, dans l'utilité de cette ville et le salut des âmes, nous trouvons convenable que l'acquisition de la maison proposée soit faite en notre nom. (Adèle de Batz de Trenquelléon et Marie Julie Clémentine Yanasch) ».*<sup>156</sup>

Pour éviter des oppositions anticléricales de dernière minute, Chaminade lui a conseillé que l'acquisition soit faite en leur nom civil, et non en leur qualité de religieuse. Il reste cependant bien des aménagements et réparations à faire. Adèle écrit à M. Lacaussade.

<sup>155</sup> L. C I, n°136, 3 avril 1820, p.241-242.

<sup>156</sup> L. AT, Tome II n°373, 6 avril 1820, p.97.

« Je pense que M. Chaminade vous parlera des réparations à faire, car je sais que vous aurez la bonté de vous en mêler. Il me tarde de voir cet établissement en état de recevoir de sujets ». <sup>157</sup>

Elle s'inquiète de tous les détails qui peuvent contribuer au bien-être des sœurs. Elle s'informe sur le prix du bois de chauffage. En femme pratique elle veut savoir s'il y a des placards<sup>158</sup>. Elle exprime sa reconnaissance à Mr Lacaussade : « Vous faites les fonctions de père à notre égard ». <sup>159</sup>

Vers la fin août, Chaminade s'est rendu à Agen pour diriger les exercices de la retraite annuelle et présider à la translation de la Communauté au Couvent des Augustins. C'est le 7 septembre que le Père Chaminade, accompagné de Mère Marie de la Conception a installé six Filles de Marie à Tonneins. Mère Thérèse (Yannasch) est la supérieure de la nouvelle communauté. <sup>160</sup>

### Un Pensionnat

Les sœurs souhaitent ouvrir un pensionnat à Tonneins et Chaminade donne son accord.

*1°) Un Pensionnat de demoiselles dans ce Couvent sera indubitablement avantageux à la religion, au public, à la ville spécialement à cause des demi-pensionnaires; avantageux au Couvent, j'allais dire avantageux aussi à vous -même, Monsieur, dans ce sens qu'il accroîtra de plus en plus l'estime et la considération des meilleures maisons d'un très grand arrondissement, que vous pourrez faire tourner au bien du public et de la religion.*

*2°) J'ai lieu d'espérer de pouvoir munir ce Couvent d'assez bonnes maîtresses pour répondre à l'attente des parents : nous avons devant nous encore près d'une année.* <sup>161</sup>

<sup>157</sup> L. AT, Tome II, n° 384, 10 juin 1820, p.112.

<sup>158</sup> L. AT, Tome II, n°397,10 août 1820, p.124-125

<sup>159</sup> L. AT, Tome II, n° 400, 25 août1820, p.127-128

<sup>160</sup> Ce même voyage fut pour M. Chaminade l'occasion d'une décision importante: cédant aux instances de la Congrégation qui venait de se réorganiser à Agen, il promit d'envoyer dans cette ville quelques-uns de ses religieux de Bordeaux pour soutenir la Congrégation et ouvrir des Ecoles gratuites. De retour à Bordeaux, après avoir retrem pé ses Fils dans les exercices de la retraite, il leur annonça la nouvelle mission destinée à plusieurs d'entre eux. A l'issue de la retraite, il invita Mgr d'Aviau à bénir ses enfants.

<sup>161</sup> L. C I, n°166, 10 juillet 1821, p. 286.

**La santé d'Adèle**

Adèle ne se rend pas encore compte de la gravité de sa maladie. :

*« Pour moi, mon bon père, je viens vous parler un peu de moi. On veut que j'interrompe le jeûne et je vous assure que je n'en ai pas besoin. Voici dans la vérité ce que j'éprouve : c'est, je crois, une fatigue des poumons quand j'ai beaucoup parlé, ce qui me cause une légère douleur et une extinction de voix assez habituelle. Je dors et je mange bien autrement. ».*<sup>162</sup>

Chaminade cherche à l'encourager :

*« [...] La cessation passagère, ma chère Enfant, de vos occupations, fera encore plus de bien à votre âme qu'à votre corps. C'est une disposition spéciale de la Providence dont il faut profiter. Vous avez peu d'habitude des exercices intérieurs de l'amour de Dieu, de l'oraison mentale, des lectures spirituelles, etc. Eh bien! Voilà une occasion précieuse de vous y exercer peu à peu, prenant garde à ne pas fatiguer votre tête. Donnez prudemment des aliments continuels à votre cœur ».*<sup>163</sup>

**Direction**

En Bonne Mère, Adèle est plus préoccupée par le salut de ses sœurs que de sa santé pourtant chancelante. De la Sœur Saint Sacrement elle écrit à son Supérieur :

*« Je vois en elle un si grand changement et je crois pouvoir le dire ici : que je tremble quelquefois, qu'emportée par la force de ses passions, elle ne nous échappe du couvent ».*<sup>164</sup>

L'obéissance d'Adèle est toujours aussi radicale.

*« Un désir venu de vous me vaudrait un ordre d'obéissance ».*<sup>165</sup>

Si elle a dû prendre une décision urgente, elle informe par la première occasion son Supérieur :

<sup>162</sup> L. AT, Tome II, n°368, 28 février 1820, p.89-90.

<sup>163</sup> L. C I, n° 139, 29mai 1820, p.245.

<sup>164</sup> L. AT, Tome II, n°375, 22 avril 1820, p.100.

<sup>165</sup> L. AT, Tome II, n° 378, 22 mai 1820, p.104.



« *Nous venons, sans votre permission, de prendre sur nous une grande chose : ... Le Conseil a décidé de la recevoir en qualité de pensionnaire* ». <sup>166</sup>

Chaminade a l'œil à tout ; il félicite Mlle de Lachapelle de sa décision :

« *Vous allez, ma chère Fille, entrer au couvent à une époque où vous devenez bien nécessaire à l'Institut de Marie. La translation des Filles de Marie à l'ancien Couvent des Augustins et la nouvelle fondation du beau Couvent de Tonneins nécessitent des sujets, et des sujets pour ainsi dire tout formés* ». <sup>167</sup>

Il donne une obédience à la sœur Elisabeth de Tonneins

« *La sœur Elisabeth a reçu une obédience du Père pour aller passer quelque temps chez elle pour se remettre* ». <sup>168</sup>

Ne disposant que de peu de temps, il demande à Adèle de préparer soigneusement sa visite à Agen.

« *Je ne vous ai parlé, ma chère Enfant, de recevoir le renouvellement des vœux de la Communauté, que par le désir que vous en témoigniez; car autrement, je l'aurais laissé à la fin de la retraite. Toutes les raisons que vous me donnez sont très bonnes: faites votre renouvellement dimanche etc.*

*D'ailleurs 1°) nous aurons beaucoup de choses à faire et il est bon que, pendant mon court séjour avec vous, la Communauté soit assez libre; 2°) Si ma visite peut produire un vrai renouvellement de ferveur pourquoi, vers la fin, ne vous ferais-je pas renouveler vos vœux, afin que tout fut nouveau? Ce renouvellement n'étant pas de règle, aurait un caractère plus touchant, la volonté ne serait mue que par sa ferveur et son dévouement.*

*Pour rendre nos opérations plus promptes et plus éclairées, vous voudrez bien, ma chère Enfant, tenir prêt le compte qu'il convient que vous me rendiez 1°) du personnel, 2°) du moral, 3°) du spirituel, 4°) du temporel...*

<sup>166</sup> L. AT, Tome II, n° 380, 25 mai 1820, p107-108.

<sup>167</sup> L. C I, n° 141, 15 juin 1820, p.248.

<sup>168</sup> L. AT, Tome II, n° 444, 19 juillet 1821, p. 185.

*Il serait bon, ma chère Enfant, que ce tableau se terminât par les vues que vous auriez d'amélioration, de modification, de changement etc...*

*Ayez aussi vos notes séparément de toutes les difficultés qui vous embarrassent plus habituellement ».*<sup>169</sup>

Après la visite, Adèle rend compte à Mère Thérèse :

*« Le séjour du bon Père est vraiment un temps abondant de grâces : par la paix qu'il apporte avec lui, ses solides instructions, ses bonnes prières, sans oublier les petites mortifications. Car il est absorbé, et je vois bien qu'il ne pourra pas nous parler à toutes. Il est obstrué par une foule de filles qui désirent entrer. Je crois que le couvent sera bien plein... ».*<sup>170</sup>

Dans une lettre suivante elle revient sur le même sujet :

*« Nous avons reçu les reproches de ce bon Père ; il nous a rassemblées nous les mères du Conseil. Il voudrait que nous tenions nos conseils plus dans l'Esprit de Dieu et de la foi. Priez que nous profitions de ces saints avis. C'est un vrai patriarche ».*<sup>171</sup>

Et encore

*« Il a donné une bonne tournure à notre Conseil. Il nous a bien grondées ce bon Père, mais il a fait un bien infini. Il nous a laissées en paix et désireuses d'être de vraies Filles de l'Institut ».*<sup>172</sup>

Les conseils de vie spirituelle ne manquent pas :

*« Demandons, chère sœur, l'une pour l'autre, l'esprit d'oraison, car le Père veut que j'en fasse aussi un peu plus que la Règle et je n'ai guère de dévotion ».*<sup>173</sup>

En fille docile, elle est attentive aux soucis du père :

<sup>169</sup> L. C I, n°168, 24 juillet 1821, p.289.

<sup>170</sup> L. AT, Tome II, n° 446, 6 août 1821, p.117-118.

<sup>171</sup> L. AT, Tome II, n° 448, 17 Août 1821, P.189-190.

<sup>172</sup> L. AT, Tome II, n° 450, 23 août 1821, p.191.

<sup>173</sup> L. AT, Tome II, n°456, 28 septembre 1821, p.198.

« *Le bon père est accablé d'affaires ; il m'écrit quelques lignes hier qui m'ont attendrie : il me dit que ma lettre l'avait consolé, qu'il en avait besoin. Il paraît dans quelque peine, priez pour ce respectable et cher père* ». <sup>174</sup>

## Le discernement des vocations

Chaminade écrit à Mère Saint Vincent :

« *Vous avez raison de craindre voir entrer des sujets, si on fait beaucoup de difficultés pour les renvoyer, une fois qu'on a reconnu qu'il n'y a pas vocation, ou, ce qui est la même chose, lorsqu'on s'est assuré qu'ils ne sont pas bons pour l'Institut* ». <sup>175</sup>

Il y revient dans une longue lettre sur le discernement. <sup>176</sup> Dans le cas précis de celui de la sœur des Anges, il passe en revue les appréciations du Conseil d'Agen ; il en fait une critique minutieuse et arrive à une décision différente que celle du Conseil.

« *Tout le Conseil avoue que la Sœur des Anges manque de jugement: si c'était entièrement vrai, je ne vois pas que je puisse lui donner de dispense de la Règle qui l'exige si rigoureusement; mais, par tout ce qu'on en dit et par ce que j'ai vu moi-même, j'ai de la peine à croire que ce défaut aille jusqu'au point [qu'elle ne soit] utile à rien dans la religion. Je suis d'avis qu'on retarde encore sa prise d'habit, qu'on l'instruise bien, qu'on l'exerce bien à la vie religieuse et qu'on l'examine. En attendant, elle pourrait m'écrire tout ce qu'elle a sur le cœur, ce qu'elle veut, ce qu'elle pense de l'état religieux, à quoi engagent les vœux: en un mot, une assez longue lettre, qu'elle fera seule, sans aucun aide ni conseil...* ». <sup>177</sup>

L'avis de Chaminade est opposé à celui du conseil

« *J'ai lu, ma chère Enfant, la lettre de Mlle Latourette [Sœur des Anges], et tout ce que m'en disent les différentes lettres du Couvent: **J'en conclus qu'elle n'est pas sans jugement.** Il paraît qu'on a un peu confondu l'esprit avec le jugement. C'est un esprit borné, il est vrai; mais*

<sup>174</sup> L. AT, Tome II, 29 novembre 1821, n°464, p.207-207.

<sup>175</sup> L. C I, n° 185, 20 décembre 1821, p.314.

<sup>176</sup> L.C I, n°211, 24 septembre 1822, p.364-368.

<sup>177</sup> L. C I, n°216, 12 novembre 1822, p.376.

*son jugement est bon sur ce que son esprit peut voir. Son cœur aussi paraît droit. Puisqu'elle est dans le Couvent, je serais d'avis qu'on la reçût; mais je rentrerais dans mes premières idées, qu'elle fût reçue en qualité de Sœur compagne ».*<sup>178</sup>

Un autre cas pose problème, celui de sœur Adélaïde ; le Conseil semble avoir des réserves sur l'avis du Père Chaminade

*« Je viens aujourd'hui vous écrire quelques lignes, pour vous rendre compte du Conseil d'hier sur sœur Adélaïde. On s'en est référé à l'avis du bon père, et, je vois, à vue d'œil, qu'elle entrera. Mais nous désirons toutes qu'elle vienne faire avant une retraite à Agen, afin de la connaître par nous-mêmes... ».*<sup>179</sup>

En dernier ressort, c'est l'avis du Supérieur qui prévaut :

*« Nous venons de tenir Conseil pour sœur Adélaïde ; nous l'avons agréée, pourvu que le père Chaminade soit de cet avis après lui avoir envoyé les voix... ».*<sup>180</sup>

Il en sera de même dans le cas de Sœur Caroline :

*« Un mot à la dérobée : la mère Saint Vincent est d'avis que Mr Chaminade soit consulté pour Caroline ; ... nous ferons ce que voudra le bon père ».*<sup>181</sup>

### **Le gouvernement : les Trois Offices.**

Chaminade donne des conseils sur le gouvernement et les responsabilités des Trois offices.

*« Il n'y a de difficulté, ma chère Enfant, parmi les Mères ou le gouvernement, que parce que les Mères des différents Offices ne vont pas avec simplicité au but de leurs offices. La Mère de travail me dites-vous, trouve que les novices ne donnent pas assez de temps au travail. - qu'importe à la Mère de travail, pourvu que les novices qu'on met sous sa main travaillent en vraies religieuses, qu'elles apportent d'ailleurs toute diligence, soin, adresse, etc., qui dépendent d'elles ? - La Mère*

<sup>178</sup> L. C I, n°217, 19 novembre 1822, p.377.

<sup>179</sup> L. AT, Tome II, n° 502, 5 février 1824, p. 256.

<sup>180</sup> L. AT, Tome II, n° 505, 16 février 1824, p.260.

<sup>181</sup> L. AT, Tome II, n° 526, 9 septembre 1824, p.287.

*d'instruction, ajoutez-vous, trouve qu'on les détourne trop de leurs études. - Et qu'importe à la Mère d'Instruction, pourvu que celle à qui on permet d'étudier emploient bien le temps qu'on leur accorde, que les leçons soient bien données, etc.? - On veut maintenant, me dites-vous, ma chère Enfant, leur apprendre la géographie: à qui appartient-il d'avoir une semblable volonté? - Il appartient à la Mère des novices. Elle doit voir, dans sa sagesse, celles qui pourraient en avoir besoin, selon les emplois auxquels les novices présomptivement pourraient être élevées: encore faudrait-il que quand elle en verrait une très haute utilité, cette étude ou tout autre ne pût pas être nuisible à leur avancement dans les vertus religieuses. Il appartiendrait encore à la Mère Supérieure de faire part de ses vues à la Mère des novices, si elle croyait qu'elle n'y pensât pas ».*<sup>182</sup>

Il donne des instructions particulières à la Mère de zèle :

*« Vous avez deux raisons bien apparentes pour faire ce changement. La première, l'augmentation présumée des novices: la seconde, la sévérité avec laquelle je vais exiger les comptes des officières pour l'exercice de leurs fonctions.*

*Les fonctions de Mère de zèle sont étendues. Je vois la nécessité de faire passer à chaque Officière principale des cahiers ou plutôt des modèles de la manière dont elles doivent tenir les comptes de leur office: pour rendre ces comptes, elles n'auront besoin que de copier leurs cahiers. Tous ces cahiers doivent être dressés en harmonie avec ceux de l'Administration générale ».*<sup>183</sup>

Il donne des instructions sur la façon de tenir les registres.<sup>184</sup>

Quelles questions faut-il soumettre à l'approbation du P. Chaminade ?

*« Je veux revenir à vous, ma chère Enfant, pendant quelques instants. Pour diminuer ma correspondance avec le Couvent ne pourriez-vous pas décider, avec le Supérieur local, un grand nombre d'affaires qu'on peut appeler courantes, telles, par exemple, que celles d'entrer au postulat, au noviciat, etc..? Il y a des règles pour connaître l'aptitude des sujets; vous avez acquis une certaine expérience; vous connaissez l'esprit de l'Institut: vous et le Conseil*

<sup>182</sup> L. C I, n°235, 5 mai 1823, p.417.

<sup>183</sup> L. C I, n°244, 3août 1823, p.438.

<sup>184</sup> L. C I, n° 246, p.443.

*pourriez, actuellement, prendre beaucoup de choses sur vous autres, sauf néanmoins l'avis du Supérieur local, qui doit être comme une sentinelle, attentive à ce que l'esprit du monde, ni l'esprit de la nature, ne s'insinuent jamais dans le Couvent, le Couvent surtout que nous appelons la Maison-Mère, où doivent régner l'esprit primitif de l'Institut de Marie, la perfection et la ferveur. De temps en temps vous m'instruiriez de tout ce qui se serait passé; vous me soumettriez aussi toutes les affaires qui ne pourraient se résoudre ou se terminer par les Constitutions et Règlements, toutes celles où il faudrait des dispenses ou des permissions dont l'effet devrait avoir une durée ou de grandes conséquences. De cette manière, votre courant ne serait jamais arrêté ».*<sup>185</sup>

Chaminade décide des fondations, mais les communautés doivent libérer des sujets pour constituer les nouvelles communautés. Adèle écrit à M. du Sacré cœur (Agathe Diché)

*« Le bon père a accepté l'établissement de Condom. Il mande qu'il est en même de conclure pour un autre à Bordeaux : voyez les sujets à enlever ! »*<sup>186</sup>

En même temps, les sœurs se plaignent du manque de communications :

*« Le bon Père ne m'écrit presque pas non plus ; il est absorbé par les affaires les plus majeures. »*

Les sœurs ayant fait vœu de clôture, Chaminade n'apprécie pas les voyages :

*« M. Chaminade trouve que les fréquents voyages des religieuses sont dangereux ; il ne voudrait pas retirer sœur Stanislas de Tonneins ; dans ce cas, il voudrait la faire confesser à Mr Ferret ; c'est un autre Mr Larribeau... ».*<sup>187</sup>

## **La maladie d'Adèle**

Agathe Diché son amie d'enfance, devenue mère du Sacré Cœur, reste sa confidente. Elle peut lui parler de sa maladie et des soins qu'on lui applique :

*« J'ai été saignée hier, toujours pour la même cause... ».*<sup>188</sup>

<sup>185</sup> L. C I, n°262, 5 décembre 1823, p.483.

<sup>186</sup> L. AT, Tome II, n° 495, 28 décembre 1823, p.247.

<sup>187</sup> L. AT, Tome II, n° 531, 5 octobre 1824, p.293.

<sup>188</sup> L. AT, Tome II, n° 506, 20 février 1824, p.262.

Quand le carême arrive, le Supérieur lui interdit d'observer le jeûne comme les autres ; elle écrit :

*« Vous savez la pénible croix que j'éprouve d'être privée de faire ce carême ? Chère sœur, je fais gras, je mange plusieurs fois par jour et de bonnes choses...Je suis bien punie par où j'ai péché ! »<sup>189</sup>*

Chaminade fait appel au vœu d'obéissance de mère Adèle pour tous les soins qu'exige sa santé. Il faut obéir, et obéir avec joie :

*« Lors même qu'on se méprendrait et qu'on vous donnerait plus qu'il n'est nécessaire pour votre santé, jamais vous ne vous méprendrez dès lors que vous obéissez: mais prenez garde, il faut obéir avec joie et dans l'esprit de ceux qui commandent. Vous ne vous appartenez plus à vous-même, mais à Dieu, mais à la Sainte Vierge, mais à la religion. Suivez sans crainte, suivez avec joie ce que demandent de tels maîtres ».<sup>190</sup>*

Non seulement, le père l'oblige à faire gras durant le carême, mais encore il lui interdit toute activité apostolique et toute conférence aux sœurs.

*« Le bon père m'a envoyé, la veille du renouvellement des vœux, une obéissance bien pénible : c'est celle de ne plus faire nulle espèce de conférence, soit particulière, soit générale. C'est pénible pour une supérieure ! »<sup>191</sup>*

#### 4.4. Condom, la deuxième fondation.

Chaminade traite, dans une dizaine de lettres, avec M. Castex, prêtre, aumônier de l'hospice de Condom,

*« Je verrais avec plaisir s'établir à Condom une colonie des Filles de Marie: j'espère néanmoins qu'elle ne trouvera pas mauvais que je prenne un peu de temps avant de donner un consentement formel, soit pour mûrir cette affaire, soit pour prendre l'avis et les ordres de Mgr l'Archevêque d'Auch. Par ce courrier, j'envoie votre lettre à Mme de Trenquelléon, Supérieure des Filles de Marie. S'il se passait quelque*

<sup>189</sup> L. AT, Tome II, n° 508, 8 mars 1824, p.263.

<sup>190</sup> L. C I, n° 272, 29 février 1824, p.513.

<sup>191</sup> L. AT, Tome II, n° 523, 31 août 1824, p.284.

*chose de remarquable relativement à cette affaire avant ma réponse définitive, je vous serais obligé de m'en donner avis ».*<sup>192</sup>

Deux emplacements sont possibles (Lettre 248). Il envoie le père Collineau en éclaireur (Lettre 253). Il demande ensuite à Mme Belloc de lui fournir des informations complémentaires (lettre 256). Suffisamment renseigné, Chaminade accepte la fondation :

*« J'accepte bien volontiers l'Etablissement des Filles de Marie dans l'ancien Hôpital appelé **Piétat**, et je prendrai les mesures nécessaires pour qu'il réponde aux vues et à l'attente de toutes les personnes qui s'y intéressent ».*<sup>193</sup>

Toujours prudent, Chaminade exprime ses réserves sur certaines clauses.<sup>194</sup> Il prévoit aussi des difficultés spirituelles (L. C, Tome I, n°280, 5 avril 1824, p.534.). Une dernière révision du contrat, datée du 7 juin devrait mettre tout le monde d'accord :

*« Je lui fis passer un nouveau projet de police, que je fis dresser par mon conseil. Tout ce que peuvent désirer MM. les Administrateurs, même les plus difficiles, y est renfermé, sans nuire, d'une part, à la solidité de l'acquisition, et d'autre part, sans [laisser aucun] sujet d'inquiétude pour les religieuses ».*<sup>195</sup>

Enfin, l'acquisition est signée :

*« Je consens, et même avec plaisir, qu'il soit passé une vente pure et simple de l'ancien Hospice de **Piétat** à Mlle de Lachapelle sous l'autorisation et cautionnement de Monsieur son père, comme déjà il a été convenu, et d'après les Ordonnances du Roi: qu'il n'y ait, je vous prie, aucune autre clause et condition que celles du mode de paiement de la rente perpétuelle et de son cautionnement, en un mot, qu'on vende à Mlle de Lachapelle comme on vendrait à toute autre acquéreuse vivant dans la société ».*<sup>196</sup>

La notice qui précède la lettre 541 des LETTRES d'Adèle II, du 8 novembre 1824, nous donne la suite des événements.

<sup>192</sup> L. C I, n°247, 26 août 1823, p.447.

<sup>193</sup> L. C I, n°266, 19 décembre 1823, p.492.

<sup>194</sup> L. C I, n°279, 30 mars 1824, p.532.

<sup>195</sup> L. C I, n° 297, 7 juin 1824, p.583.

<sup>196</sup> L. C I, n°298, 15 juin 1824, p.584.



« En juin 1824, de concert avec le Père Chaminade, ils (Mr et Mme de Lachapelle) firent l'acquisition au nom de leur fille, de l'ancien hôpital de Piétat et du sanctuaire attenant, dédié à notre Dame. Lorsque le père Chaminade et mère Marie de la Conception installèrent (le 16 juillet), la petite communauté, Mère Marie de l'Incarnation (Lolotte) en fut nommée supérieure ». <sup>197</sup>

Le 16 juillet M. Chaminade amena à Condom la petite colonie de Filles de Marie destinée à la fondation. Tout s'y passa à son gré, selon le compte-rendu qu'il en adressa à l'Archevêque d'Auch.

« Monseigneur, Je viens de terminer heureusement l'installation des Filles de Marie à Condom. La cérémonie en a été faite sans éclat ». <sup>198</sup>

#### 4.5. Bordeaux : Transfert du Noviciat

Toujours accompagné de Mère de Trenquelléon, M. Chaminade, après avoir achevé la fondation de Condom, procéda au transfert du Noviciat des Filles de Marie d'Agen à Bordeaux, dans la maison acquise à cet effet, rue Mazarin n° 1 (actuellement n° 2), où cette œuvre resta jusqu'en 1830. <sup>199</sup>

La Mère Louis de Gonzague fut nommée supérieure.

Mère Marie de la Conception a conscience que l'âge du bon Père avance. Elle a entrepris d'écrire l'histoire de l'Institut et se soucie de faire relire par le P. Chaminade ou par le P. Caillet les catéchismes de la vie religieuse qu'elle a composés.

« J'écris la fondation de l'Institut, mais dans mon genre ; vous savez que je suis très laconique. Avez-vous fait voir mes différents catéchismes au Père ou à Mr Caillet ? Il faudrait bien qu'ils passent par l'approbation avant d'être gardés comme partie des Règlements. Profitons de la vie du bon Père ». <sup>200</sup>

<sup>197</sup> L. AT, Tome II, n° 541, 8 novembre 1824, p. 306.

<sup>198</sup> L. C I, n° 303, 19 juillet 1824, p.599.

<sup>199</sup> L. C I, n° 304, 9 août 1824, p.600.

<sup>200</sup> L. AT, Tome II, n° 574, 29 avril 1825, p.343-344.

Elle défend le bon Père qui semble négliger ses filles Elle écrit à Mère de l'Incarnation (Lachapelle) :

*« Pour ce qui est du bon Père, il lui est impossible de rien faire. Je sais où en sont ses affaires... C'est un miracle qu'il puisse faire ce qu'il fait ! Il y aurait bien de l'injustice à croire qu'il pourrait nous assister. Il a vraiment un cœur de père, je vous en réponds ». <sup>201</sup>*

Dans la lettre suivante, à la même :

*« Vous voyez que M. Chaminade fait faire un voyage exprès à Mr Caillet pour pouvoir venir nous voir : ne calomnions pas ce cher bon Père ! » <sup>202</sup>*

Dans une autre lettre de 1827 elle écrit :

*« Le bon Père vient de nous quitter, il était revenu hier de Moissac. ...Il est toujours plus saint ! » <sup>203</sup>*

La **maladie** ne va plus lâcher la Mère Adèle ; Chaminade en est très inquiet. Il prescrit des prières à toutes les communautés. A Mère st Vincent Il écrit :

*« Vous avez fait une bonne œuvre, ma chère Fille, en m'informant de l'indisposition de notre Bonne Mère, Je crois, comme bien d'autres l'ont pensé, que son état, toujours chancelant, se tournerait au bien avant peu, si elle consentait d'être soignée avec une certaine constance. Elle se prête à peine à des arrangements de quelques jours, qu'aussitôt elle s'afflige de ce qu'on ne la laisse pas retomber malade. Mon intention est bien de profiter du temps de ma visite pour remédier à cet abus: car c'en est un, et il afflige tous ceux qui sont de l'Institut, et ceux qui y tiennent par quelques rapports. Les prières n'ont point manqué pour elle et ne manqueront point: mais les prières doivent n'être pas contrariées par une conduite tout opposée au but pour lequel on prie. Ménagez-la, en attendant que je lui ordonne plus expressément de souffrir tout régime que lui prescrit le médecin: ce régime est matière d'obéissance pour cette Bonne Mère ». <sup>204</sup>*

Puis il recommande vivement à Mère Louis de Gonzague l'exécution de cette ordonnance :

<sup>201</sup> L. AT, Tome II, n° 580, 27 mai 1825, p.351.

<sup>202</sup> L. AT, Tome II, n° 582, 30 mai 1825, p.355.

<sup>203</sup> L. AT, tome II, n° 714, 18 juillet 1827, p.511.

<sup>204</sup> L. C II, n° 344, 21 mars 1825, p. 49.

*« J'ai fait partir ce matin, ma chère Fille, par le courrier, une Ordonnance qui prescrit des prières et supplications pour le rétablissement de la santé de la bonne Mère Supérieure du Couvent d'Agen: elle doit être expédiée aux trois couvents d'Agen, de Tonneins et de Condom.*

*Vous mettrez en exécution, ma chère Fille, dans le plus court délai les six articles ci-dessus, et vous voudrez bien en donner promptement avis à la Communauté d'Arbois ».*<sup>205</sup>

Adèle trouve toujours qu'elle va mieux

*« Ma santé va mieux, en ce que je n'ai plus de fièvre, mais je souffre presque autant, surtout de l'estomac qui ne peut presque rien prendre (du moins pour n'avoir pas de fièvre) ; aussi suis-je encore incapable de tout, et dans un état de langueur ennuyeux à la nature mais qui pourrait servir à mon âme si je savais en faire un bon usage ».*<sup>206</sup>

Elle se soucie de la santé des Frères qui tiennent maintenant l'école primaire d'Agen. Les sœurs leur fournissent les repas ; elle s'inquiète de la frugalité des menus :

*« Je vous prie de dire au bon Père que les Frères devraient manger le soir ; ils ne mangent point de viande le soir...Entre nous soit dit, je crains qu'on ne leur envoie pas assez le soir : quelquefois ce ne sont que des prunes cuites...Veuillez prier le Père de nous fixer ce qu'il faut leur envoyer ».*<sup>207</sup>

Le gouvernement de la fondation de Condom reste un souci pour Chaminade, surtout à cause de l'inexpérience de la supérieure Mère Marie de l'incarnation (Lolotte de Lachapelle).

Les Tertiaires sont chères au cœur d'adèle, car elles accomplissent une partie de l'apostolat que les Sœurs ne peuvent prendre en charge ; cela ne veut pas dire qu'elles doivent participer à la retraite annuelle des sœurs.

*« Cette lettre est pour une réponse bien pressée que je vous prie de demander au bon Père et de nous transmettre de suite. La permission*

<sup>205</sup> L. C II, n° 427, 29 janvier 1827, p. 259.

<sup>206</sup> L. AT, Tome II, n° 704, 12 avril 1827, p.498-499.

<sup>207</sup> L. AT, Tome II, n° 706, 25 avril 1827, p.501.

*donnée aux Tertiaires depuis quelques années de venir à notre retraite, vexe, et Mr Mouran et toutes nos sœurs ; il faut que je les soutienne pour supporter cette contradiction ».*<sup>208</sup>

La pastorale des vocations reste une préoccupation tant pour la mère Adèle que pour le P. Chaminade. A Tonneins s'est produite une situation un peu cocasse, suite à un oubli du P. Chaminade.

*« A Tonneins le bon Père a oublié de fixer pour la demoiselle de Mézin, de sorte qu'elle est toujours en retraite. La Mère la croit propre à l'Institut. Mr Caillet ne pourrait-il autoriser à la recevoir à l'intérieur du couvent ? Le bon Père lui a dit de lui écrire dans quinze jours, et que, suivant les apparences, il l'appellerait sous peu au noviciat de Bordeaux. Avec ses affaires, il l'a oubliée et la pauvre fille est en prison... C'est une épreuve ! »*<sup>209</sup>

Il arrive que le bon Père appelle directement une demoiselle au noviciat<sup>210</sup> Parfois un désaccord se produit :

*« Enfin, je n'ai pas pu vous éviter cet essai : la mère Incarnation ne voulant pas garder Julia Dardy qui veut être postulante, j'ai offert de lui faire faire son postulant ici, mais le bon Père ne l'a pas jugé à propos et vous l'envoie au noviciat....Que le Seigneur vous éclaire et nos Supérieurs ! »*<sup>211</sup>

Chaminade fait de son mieux pour répondre aux multiples consultations qui viennent des sœurs. Elles portent tantôt sur des questions financières.

Après l'approbation des statuts de la Société de Marie, Chaminade s'est occupé également des statuts des Filles de Marie, à présenter au gouvernement pour obtenir la reconnaissance légale. Il informe la Mère de l'envoi des statuts.

*« Celle-ci est uniquement pour vous envoyer la rédaction des Statuts de l'Institut des Filles de Marie à présenter à l'autorisation royale et vous dire ce que vous avez à faire ».*<sup>212</sup>

Adèle s'empresse d'en avertir le maire d'Agen.

<sup>208</sup> L. AT, Tome II, n° 715, 2 août 1827, p.512.

<sup>209</sup> L. AT, Tome II, n° 717, 27 août 1827, p.516.

<sup>210</sup> L. AT, Tome II, n°727, 6 octobre 1827, p.526-527.

<sup>211</sup> L. AT, Tome II, n° 735, 21 novembre 1827, p.533.

<sup>212</sup> L. C II, n°440, 1er novembre 1827, p.289-290.

« Monsieur Chaminade, notre Supérieur, arrivant de Paris, a tout arrangé pour obtenir de son excellence le ministre des affaires ecclésiastiques la sanction royale de notre Communauté ». <sup>213</sup>

La Mère Marie de la Conception est décédée le 10 janvier 1828. Elle n'a donc pas eu connaissance de l'achèvement des Constitutions que le Père Chaminade a toujours en chantier, et dont il parle à la mère Saint Vincent.

« Je suis comme en retraite à Gray, où je ne m'occupe presque des Constitutions et Règlements, tant de ***l'Institut des Filles de Marie*** que de ***la Société même de Marie***. Il y aura de l'augmentation, un peu de changement, et, j'espère, beaucoup de perfectionnement. Priez et faites prier. Donnez-moi quelquefois de vos nouvelles et de celles de nos chères Filles, pour lesquelles je me sacrifierais volontiers s'il était nécessaire. Vous pouvez envoyer vos lettres [...] à M. Collineau, pour me les faire passer. Que le Seigneur répande sur vous, et sur toutes nos chères Filles d'Agen, d'abondantes bénédictions! » <sup>214</sup>

#### 4.6. Conclusion <sup>215</sup>

La Sœur Franca Zonta, dans un *regard rétrospectif*, décrit fort bien le rôle de Chaminade dans les débuts de la fondation des FMI. <sup>216</sup>

Chaminade est le fondateur et le Supérieur. Il reçoit les demandes des évêques et des prêtres désireux d'accueillir une communauté de sœurs. Il étudie les besoins de la population, les détails de l'organisation, le logement, les types d'œuvres, les moyens de subsistance. Il désigne ensuite les sœurs qui devront composer la nouvelle communauté. Il reste ensuite des relations avec la Supérieure générale et les supérieures locales, accompagnant la jeune communauté dans sa nouvelle implantation.

Adèle avait fait les premières démarches pour la location du Refuge d'Agen. Rapidement Chaminade prend l'affaire en mains. Il recommande à

<sup>213</sup> L. AT, Tome II, n° 734, 15 novembre 1827, p.533.

<sup>214</sup> L. C, II, n°474, 13 juin 1829, p.353.

<sup>215</sup> Franca ZONTA, FMI, L'héritage d'Adèle de Batz de Trenquelléon, Madrid 1999, 418 pages.

<sup>216</sup> O.c p. 45

Adèle la patience : « *tenons-nous toujours en paix, en nous conformant toujours aux dispositions de la Providence* ». <sup>217</sup>

Adèle reconnaît le charisme de fondateur du P. Chaminade et s'oblige à une obéissance stricte et une docilité de tous les instants. Elle demande son avis et l'informe de la progression de leurs affaires. Cette docilité n'est pas une marque de faiblesse de la part d'Adèle. C'est un choix conscient. Elle voit en Chaminade un saint, un homme de Dieu. Et elle reçoit ses directives comme l'expression de la volonté de Dieu.

« *Oh ! puissions-nous toujours pratiquer cette obéissance* ». <sup>218</sup>

Chaminade écoute l'avis des sœurs et est prêt à modifier les textes en conséquence. <sup>219</sup> La première œuvre des sœurs sera la congrégation. Chaminade leur donne toutes les informations nécessaires. Adèle en fait « *son œuvre de prédilection* ». <sup>220</sup> Elle rejoint par là la grande préoccupation de Chaminade qui n'a jamais cessé de se soucier de la Congrégation.

La direction des écoles ne faisait pas partie des premières intentions de Chaminade. Mais quand il comprit que Mgr Jacoupy y tenait, il autorisa les sœurs à ouvrir « *insensiblement une première école* ». <sup>221</sup> Ses réticences tombèrent rapidement, car les frères s'orientaient également vers l'apostolat des écoles.

Tout au long de sa correspondance, Chaminade insiste sur la vie intérieure, la vie spirituelle. Même le travail manuel doit contribuer au silence intérieur et au recueillement. <sup>222</sup>

L'idée de Chaminade était de fonder un ***Institut de Marie***, comprenant les trois branches : les Laïcs (Congrégation), les FMI et la SM. Au début il parlait souvent de l'Institut de Marie comme un tout, dont il était le fondateur et le supérieur. Adèle considère la communauté des frères comme une nouvelle branche « *de notre Ordre* ». Le droit canon, la pression des évêques et les événements finiront par constituer deux Instituts religieux distincts.

<sup>217</sup> L. C, I, n°64, 19 février 1816, p.107.

<sup>218</sup> L. AT, Tome II, n° 470, 13mai 1822, p.215.

<sup>219</sup> L. C I, n° 73, 6 septembre1816, p.125.

<sup>220</sup> L. AT, Tome II, n° 438, 23 juin1821, p. 178-179.

<sup>221</sup> L. C, I, n°77, 18 novembre 1816, p. 133

<sup>222</sup> L. C, I, n°95, 30 janvier 1816, p.170.

Les tractations en vue de l'acquisition du couvent des Augustins sont menées par Mr. Chaminade avec M. Gardelle. Chaminade envoie M. David pour s'occuper des réparations indispensables. Adèle attribue volontiers le premier rôle à Chaminade. Elle écrit à Emilie de Rodat : « *Par la miséricorde de Dieu, J'ai réussi à former aussi un établissement ; c'est-à-dire que j'ai coopéré, par la fortune que le bon Dieu m'a donnée, à la formation d'un nouvel Institut, fruit des soins et de la sagesse d'un respectable prêtre de Bordeaux, M. Chaminade* ». <sup>223</sup>

Adèle relance le Bon Père à propos de l'œuvre des campagnes « *J'y tiens bien, mon Père ayant été nos premiers projets.* ». <sup>224</sup> Chaminade entre volontiers dans ses vues.

Le premier essaim de sœurs s'envole vers Tonneins, puis un deuxième vers Condom. Le noviciat sera ensuite transféré à Bordeaux. Chaminade mène les tractations. Il donne les obédiences, désigne les sœurs qui devront constituer les nouvelles communautés. Il nomme les supérieures. Il reçoit les vœux. A Adèle il commande au nom du vœu d'obéissance, de suivre strictement les prescriptions du médecin.

La collaboration du Bienheureux Chaminade avec la Vénérable Adèle de Trenquelléon n'a duré que 14 ans, de 1814 à 1828. Ce temps leur a suffi pour mettre sur pied une œuvre durable, les Filles de Marie Immaculée. Adèle et sa communauté ont été pour Chaminade une source de consolation. Quand en 1830 il se voit obligé de s'éloigner de Bordeaux, ce n'est pas par hasard qu'il choisit de s'établir à Agen, non loin de ses filles. Leur docilité, leur obéissance, leur soif d'apprendre, leur courage missionnaire étaient un baume pour son cœur qui rencontrait par ailleurs tant de contrariétés.

Chaminade de son côté, apportait aux Sœurs son sens de l'administration, ses connaissances théologiques et une spiritualité qui s'est affinée d'année en année. Il représentait pour elles la prudence la force, la sécurité. Sa direction a renforcé et orienté leur zèle missionnaire. Sur le plan spirituel il les a initiés à une dévotion mariale forte, s'exprimant par l'alliance avec Marie.

Le tempérament enthousiaste et primesautier d'Adèle et l'allure calme, lente, introvertie de Chaminade se sont heureusement complétés pour la plus grande gloire de Dieu, l'honneur de Marie et le salut des âmes.

<sup>223</sup> L. AT, Tome II, n°334, 21juin 1819, p. 44.

<sup>224</sup> L. AT, Tome II, n°354, 16 décembre 1819, p.73.

**Troisième partie**

**Jean Baptiste Lalanne**

Premier religieux marianiste

Collaborateur du Bienheureux G.J.

Chaminade



## Présentation

Le nom de Jean Philippe Auguste Lalanne revient à tous les moments importants de la vie de Chaminade, depuis l'époque de la Congrégation jusqu'en 1845 où il a été obligé de démissionner de sa charge de Supérieur général et où Lalanne a dû abandonner entre les mains de ses créanciers l'œuvre de son cœur, l'école de Layrac.

Nous ne cherchons donc pas à refaire une biographie de Chaminade, ni une biographie complète du Père Lalanne. La présente monographie s'attache à étudier la collaboration si riche et si houleuse entre deux grands hommes, dont le premier appartenait à l'Ancien Régime et le second à la période postrévolutionnaire ; 34 ans les séparaient. Chaminade a toujours considéré Lalanne comme son fils et malgré les différents qui les opposaient, Lalanne n'a jamais cessé de voir en Chaminade le Bon Père.

Bien des textes de conférences et de méditations de retraites attribués à Chaminade ne nous sont connus que par les résumés que nous a laissés Lalanne. Les méthodes d'enseignement mises au point par les premières générations de frères, portent toutes la marque de Lalanne ; il fut le principal rédacteur du premier livre des Constitutions publiées en 1834. Concernant l'organisation de la Société de Marie, les objections de Lalanne ont obligé le Fondateur à préciser les attributions des Trois Offices. Chaminade recherchait une forte centralisation ; Lalanne aurait voulu plus d'autonomie pour les directeurs des œuvres. En introduisant le principe de subsidiarité dans la Règle de 2003, nous ne pouvons pas nous empêcher de voir en Lalanne un précurseur. Son courage à rebondir après l'échec de Layrac, reste une leçon pour tous les marianistes qui ont à affronter des situations difficiles. Loin de fuir les conflits, ces deux hommes se sont affrontés, chacun cherchant à défendre le bien de la Société de Marie

## BIBLIOGRAPHIE

SIMLER J. Guillaume Joseph Chaminade, Fondateur de la Société de Marie et de l'Institut des Filles de Marie, Paris, Librairie V. Lecoffre, 1901.

L'Esprit de notre Fondation, Nivelles 1916.

VASEY Vincent, Guillaume Joseph Chaminade, un nouveau portrait, Téqui, 2006.

HUMBERTCLAUDE Pierre, L'abbé Lalanne, Lib. Bloud et Gay, Paris 1932.

VERRIER Joseph, Jalons d'histoire sur la route de G. J. Chaminade,  
Bordeaux, 2007.

ROUSSEAU Henri, Guillaume Joseph Chaminade, Fondateur des  
marianistes. Perrin et Cie, 1913.

GASCON ARANDA Antonio, Histoire Générale de la Société de Marie,  
Tome I. Bordeaux, 2010

DELAS Jean Claude, Histoire des Constitutions de la Société de Marie,  
Séminaire marianiste de Fribourg, 1964.

AGMAR. Répertoire analytique de la boîte 13, Lalanne et la Société de  
Marie, 1986

LALANNE, Jean Ph. Auguste, Notice historique sur la Société de Marie de la  
Congrégation de Bordeaux, Rome, AGMAR, La Gerbe, 1996

CHAMINADE Guillaume Joseph, Lettres, Tomes I à VII.

CHAMINADE Guillaume Joseph, Ecrits et Paroles, PIEMME, 1996.  
Tomes I à VII.

AGMAR, Répertoire.

## Chapitre I

### Un congréganiste ardent

Au début du mois de mai 1817, un jeune homme de 22 ans vient trouver Chaminade dans son petit bureau du premier étage de La Madeleine, à Bordeaux, et lui déclare qu'il veut se mettre à sa disposition pour continuer l'œuvre à laquelle il travaille depuis 17 ans ; cette œuvre est la Congrégation de l'Immaculée Conception que Chaminade anime depuis son retour d'exil en 1800. Le Père Chaminade est âgé de 56 ans et depuis un an, il s'occupe avec Adèle de Trenquelléon de la fondation des Filles de Marie Immaculée.

#### 1.1. Une enfance perturbée.

Le jeune visiteur s'appelle Jean (Baptiste), Philippe, Auguste LALANNE. Chaminade le connaît bien ; il est de longue date un ami de la famille et considère le jeune homme un peu comme son fils. Jean Lalanne est né le 7 octobre 1795 à Bordeaux. Son père était alors commandant de la Garde nationale. La révolution sévissait encore à Bordeaux et les parents ont dû rencontrer quelques difficultés pour trouver un prêtre non assermenté pour baptiser l'enfant. En l'absence du père, c'est la maman qui se chargea de la première éducation de l'enfant.

A l'âge de 10 ans il fut admis au Lycée de Bordeaux. Il le quitta en 1812 sans avoir présenté l'examen du Bac ; il le fera l'année suivante. Il commence alors des études de médecine comme interne à l'Hôtel-Dieu de Bordeaux. De retour de l'armée, le père de Jean Baptiste avait été engagé comme gestionnaire à l'hôpital de Bordeaux ; il perdit son emploi en 1809 « chargé d'infirmités et de malheurs particuliers ».<sup>225</sup> Le 23 juin 1812, malade et ruiné, il mourut laissant son épouse et son fils, jeune étudiant de 17 ans, dans une situation très précaire.

---

<sup>225</sup> Verrier, Jalons IV p. 238, note24.

Avant de mourir il a choisi Chaminade pour son exécuteur testamentaire et lui a confié son fils encore mineur.<sup>226</sup>

## 1.2. Lycéen et postulant de la Congrégation.

En 1807, âgé de 12 ans, Jean Baptiste fut admis dans la classe des **Postulants** de la Congrégation. C'étaient des enfants de 12-16 ans, donc trop jeunes pour être reçus comme membres de la congrégation. C'était une sorte de patronage dont le but était de former de futurs congréganistes. « Il reçut à cette occasion un petit parchemin contenant les obligations de son nouvel état. En plus des pratiques communes, les membres de ce groupe s'engageaient à lire chaque jour l'Évangile, à pratiquer l'examen de conscience et à mettre en commun leurs prières et leurs bonnes actions ».<sup>227</sup>

En 1909, notre postulant, âgé alors de 14 ans, participe à une retraite prêchée par le P. Chaminade. Ses notes sont conservées et furent publiées comme écrits du père Chaminade dans *Ecrits et Paroles*.<sup>228</sup> L'enseignement est bien de Chaminade, mais le résumé est celui écrit par le jeune Lalanne. Sans le savoir, il exerce la fonction de secrétaire du P. Chaminade. Sa maîtrise du langage et sa maturité sont étonnantes.

Le conférencier commence la retraite par une réflexion sur la vocation « *sur la diversité de nos destinées* ». Le document EP I.71 p. 239, de la main de Lalanne, est fièrement intitulé : « Notes prises à ma première retraite 1809. » En voici quelques extraits :

*Nous ne sommes pas tous destinés à atteindre la même perfection : quelques-uns sont destinés à n'accomplir que les lois de l'Évangile ; d'autres doivent en exécuter les préceptes et une partie des conseils ; d'autres doivent en remplir les préceptes et les conseils.*<sup>229</sup>

Son idéalisme et sa générosité ne peuvent rester cachés :

*Il est prudent et salutaire de viser toujours la perfection la plus haute ; de faire tous ses efforts pour l'atteindre, et nous l'atteindrons plus ou moins selon la volonté de Dieu.*

<sup>226</sup> Humbertclaude, p. 22, note1.

<sup>227</sup> Humbertclaude, p. 14.

<sup>228</sup> EP I, 61.3, p.177.

<sup>229</sup> EP I, 71.3, p. 239.

En même temps, il est réaliste ; il conclut le résumé de la 7<sup>e</sup> conférence par cette phrase :

*Un fainéant pas plus qu'un gourmand ne sont jamais chrétiens.*<sup>230</sup>

Le résumé de la **méthode d'oraison** de la main de Lalanne, mérite d'être cité en entier.

#### *De l'Oraison*

*On prie ou Dieu ou la Vierge ou les saints, soit de bouche et de cœur , soit de cœur et d'esprit, c'est-à-dire, soit par oraison vocale, soit par oraison mentale ou méditation.*

*Quelque oraison que l'on fasse, il faut qu'elle soit réglée avant, pendant et après.*

*Avant : par préparation éloignée qui consiste dans le recueillement, etc., fait quelque temps avant l'oraison ; par préparation prochaine qui consiste dans le choix du sujet ; par préparation immédiate qui consiste dans les sentiments de présence de Dieu, de connaissance de ses besoins, de connaissance de son indignité, et de confiance en Dieu.*

*Pendant : en étant attentif soit d'esprit, sachant ce qu'on dit ; soit de cœur, consentant à ce qu'on dit.*

*Après : il faut prendre des résolutions raisonnables et humbles, c'est-à-dire appuyées, non sur nous, mais sur Dieu ; il faut faire ensuite la récollection [relecture], c'est-à-dire l'examen de l'oraison que l'on a faite, pour voir les défauts qui s'y sont glissés et l'application de l'oraison [12] aux actions du jour.*<sup>231</sup>

La confession et la communion retiennent son attention :

*La fréquentation du sacrement de l'Eucharistie suppose l'usage du sacrement de la Pénitence. Ce sacrement rentre donc par liaison, parmi les armes spirituelles. Pour le bien recevoir, il faut considérer les conditions requises avant, pendant et après.*

*1) Avant. Le choix d'un confesseur éclairé et vertueux ; l'examen de conscience.*

<sup>230</sup> EP I, 71.11, p. 243.

<sup>231</sup> EP 1, 71, p. 243

2) *Pendant. L'accusation entière des péchés. La contrition intérieure, surnaturelle, souveraine et universelle.*

3) *Après. Bon propos, satisfaction soit par la pénitence, soit par la réparation*<sup>232</sup>

Le combat spirituel n'est pas négligé ; il est situé à son véritablement niveau : la lutte contre ses défauts.

*Il faut commencer le combat dès le matin, par une victoire sur le démon de la paresse en sautant de son lit sans délai dès que l'heure du lever est sonnée. Tout de suite il faut saisir les armes de la défiance et de la confiance, c'est-à-dire s'animer à ces sentiments par les raisons qui y portent, puis l'on passe à l'oraison mentale et vocale, ayant soin d'y observer les conditions requises. Ensuite, avant de commencer les actions de la journée, il faut se remettre devant les yeux les résolutions que l'on a prises, le bien que l'on a à faire et le mal que l'on a à éviter.*<sup>233</sup>

Et voici la fin de ce texte :

*On termine le combat du jour par l'oraison mentale et vocale du soir. On y joint un examen de conscience, dans lequel on récapitule les péchés de la journée ; on prend les moyens de les éviter dorénavant et l'on s'excite à la contrition.*<sup>234</sup>

### 1.3. Congréganiste et Etudiant

A 16 ans, donc en 1811, Lalanne fait sa promesse de congréganiste. L'année suivante, il quitte le Lycée pour commencer des études de médecine à l'Hôtel-Dieu (Hôpital) de Bordeaux.

En 1813, Chaminade, selon son habitude, anime à nouveau une retraite pour les congréganistes. N'oublions pas que la Congrégation est officiellement interdite par décision du gouvernement depuis 1809. Les assemblées publiques ne peuvent plus se tenir, mais Chaminade continue à suivre les congréganistes en direction personnelle et il les réunit pour la retraite annuelle. Les archives

<sup>232</sup> EP I, 71.13, p. 245.

<sup>233</sup> EP I, 71.16, p. 246.

<sup>234</sup> EP I, 71.16, p. 247

conservent un autographe intitulé : *Retraite de 8 jours. L'homme s'élevant à la foi par la raison*. Jean Baptiste Lalanne, âgé maintenant de 18 ans, fait à nouveau office de secrétaire. Son texte est reproduit dans *Ecrits et Paroles*.<sup>235</sup> La retraite porte sur la foi, la connaissance de Dieu, les fins dernières.

#### **1.4. Etudiant au Collège de France (Paris)**

Lalanne passe deux ans à l'Hôtel-Dieu de Bordeaux comme interne en chirurgie (assistant). Son désir est d'approfondir ses connaissances en sciences naturelles. Il choisit donc en 1814 de se rendre à Paris pour suivre les cours au Collège de France. Il trouve un logement dans le Collège de l'abbé Liautard, qui accueillait aussi des étudiants universitaires. C'est sans doute une recommandation du P. Chaminade qui lui ouvrit les portes de cet établissement prestigieux. Il eut l'occasion d'observer les méthodes de Liautard et de les comparer avec ce qu'il avait subi au lycée de Bordeaux. Son biographe, le P. Humbertclaude, pense que sa vocation d'éducateur date de cette période. Il est intéressant de noter que le P. Lalanne reviendra 40 ans plus tard dans la même institution, devenue Collège Stanislas, comme directeur, sauvant l'institution de la ruine et l'élevant au premier rang de l'enseignement secondaire en France.

#### **1.5. Educateur à l'Ecole Estebenet**

Au bout de deux ans, en 1815, Lalanne revient à Bordeaux, sans avoir achevé son cycle d'études, contraint par le manque de moyens financiers de sa mère. Il cherche alors un emploi dans l'école de M. Estebenet, un ancien congréganiste. Il y trouve deux autres congréganistes, Auguste Brougnon-Perrière et J.B. Collineau. On lui confie successivement les fonctions de professeur, de préfet de discipline et ensuite de directeur des études.

Un changement politique s'est produit en France : Napoléon est tombé et le roi Louis XVIII est monté sur le trône. La congrégation peut à nouveau se manifester au grand jour. Lalanne reprend aussitôt sa place dans la congrégation et devient un des orateurs volontiers sollicités pour les causeries du dimanche soir. En 1816, il prend la soutane et commence des études de théologie tout en continuant à gagner sa vie comme éducateur à l'Ecole Estebenet.

---

<sup>235</sup> EP I, n° 82,1-21, p. 268-302.

## 1.6. Lalanne membre de « l'Etat » et du Groupe des Quinze

Quand la congrégation, fut interdite sur l'ordre de l'empereur, en 1809, il y avait déjà quelques membres qui faisaient des vœux privés de religion. C'était le secret entre le congréganiste et le directeur.

Avec la Restauration de la Royauté en 1815, après la chute de Napoléon, la congrégation connut un développement numérique et géographique considérable. Le P. Benlloch écrit : « Le père Chaminade pensait sérieusement qu'il fallait constituer une association d'hommes et de femmes, consacrés à Dieu, qui seraient le ferment de la congrégation : ce serait comme un directeur permanent, un homme qui ne meure pas. De là découlait « **l'Etat religieux dans le monde** » ou un état religieux constitué de chrétiens vivant dans la société ». Leur raison d'être serait de se mettre exclusivement au service de la Congrégation. Ils constituèrent la « **Société des 15** » ; ils se donnèrent une Règle de vie, prévoyant la communion tous les 15 jours, la méditation et l'examen de conscience tous les jours, l'engagement de former un élève dans l'esprit de la Congrégation ; vœu d'obéissance au directeur. Lalanne faisait partie des Quinze.

En 1816, Lalanne revêta la soutane et commença des études théologiques. Il passera une année (noël 1820 à Noël 1821) au Grand Séminaire, pour se préparer directement au sacerdoce.

Le jeune Lalanne est donc toujours resté sous l'aile bienveillante du P. Chaminade, son père et son tuteur. Mais le temps approche pour lui de prendre les grandes décisions de sa vie et de suivre l'appel de Dieu qui a lentement mûri dans son cœur.

Suivant l'exemple de leurs sœurs de la Congrégation d'Agen qui avaient constitué la première communauté des Filles de Marie Immaculée (FMI), les hommes n'avaient plus qu'un pas à faire pour fonder la Société de Marie.



## Chapitre II

### Les débuts de la Société de Marie.

#### 2.1. La décision de fonder la SM

Au printemps 1817, une grande mission fut prêchée à Bordeaux qui eut une répercussion profonde sur les membres de la Congrégation. Le premier mai, le père Chaminade crut percevoir le signe de la Providence qu'il attendait. Ce jour devint pour lui *un jour grandement mémorable*. J.B. Lalanne vient trouver son directeur de la Congrégation pour lui ouvrir son cœur :

*« Il lui dit qu'il renonçait au dessein qu'il avait formé de se donner à la Compagnie de Jésus, qu'il avait compris, par le résultat de ses premières démarches à cet effet que ce n'était point là que Dieu le voulait, et qu'il se croyait appelé à un genre de vie et d'œuvres qui ressemblât à la vie et aux œuvres mêmes du directeur de la Congrégation ».*<sup>236</sup>

Chaminade s'exclama :

*« C'est là ce que j'attendais depuis longtemps, Dieu soit béni ! Sa volonté se manifeste et le moment est venu de mettre à exécution le dessein que je poursuis depuis trente ans qu'il me l'a inspiré ».*<sup>237</sup>

Chaminade explique à son jeune disciple les raisons de son émotion.

*« La vie religieuse, lui dit-il, est au christianisme ce qu'est le christianisme à l'humanité. Elle est aussi impérissable dans l'Eglise que l'Eglise est impérissable dans le monde. Sans les religieux, l'Evangile n'aurait nulle part une application complète dans la société humaine ».*<sup>238</sup>

La Révolution avait cherché à supprimer la vie religieuse en France. Le moment était venu de la faire renaître sous de nouvelles formes. Il voyait une Congrégation à vœux simples, sans habit religieux ni existence civile « autant

<sup>236</sup> Hist Gén I, p. 79 ; Lalanne, Notice 16.

<sup>237</sup> Hist Gén I, p. 78 ; Lalanne Notice 16.

<sup>238</sup> Lalanne, Notice 16.

qu'il se pourra. *Nova bella elegit Dominus* (Le Seigneur a choisi de nouvelles manières de combattre)». <sup>239</sup>

Fidèle à l'intuition de la Congrégation des laïcs, Chaminade veut mettre le nouvel Institut sous la protection de Marie Immaculée « à qui son divin Fils a réservé la dernière victoire sur l'enfer. *Et ipsa conteret caput tuum* (Elle t'écrasera la tête) ». Soyons, mon enfant, dit-il enfin avec un enthousiasme qui ne lui était pas ordinaire, soyons, dans notre humilité, *le talon de la femme.* »<sup>240</sup>

## 2.2. Le groupe des fondateurs

Lalanne raconte lui-même les débuts de la Société de Marie. Il parle du projet à son collègue de l'Ecole Estébenet, **Jean Baptiste Collineau** ; celui-ci aussi était congréganiste et se destinait au sacerdoce. Il accueillit bien la proposition et cet homme qui était plutôt lent à se décider donna son accord sans hésiter. Le P. Chaminade à son tour en parle à **Auguste Perrière** qui se déclara prêt à rejoindre les deux premiers. Deux autres congréganistes adhérèrent encore au projet : **Louis Daguzan** et **Dominique Clouzet**, tous les deux originaires de Bordeaux et employés dans le commerce.

Les cinq demandent à Chaminade, à la fin de septembre, de leur prêcher une retraite de discernement à Saint Laurent.

*« Il leur expliqua qu'ils constitueraient un Institut religieux consacré à la Vierge Marie : « vous avez choisi Marie, la Souveraine, pour votre mère ; Marie vous a choisis comme sa famille spéciale. Cette alliance spéciale et particulière avec la très sainte Vierge est un des caractères propres de l'institut»...<sup>241</sup>*

Le dernier jour de la retraite, 2 octobre 1817, fête des Saints Anges Gardiens, ils déclarèrent leur ferme résolution d'embrasser la vie religieuse dans le nouvel institut qu'ils se proposaient de fonder, et ils se mirent à la disposition du P. Chaminade. C'est la date qui est retenue généralement pour fixer les débuts de la Société de Marie. La période qui va du 2 octobre 1817 au 5 septembre 1818

<sup>239</sup> Lalanne, Notice 16. "Le Seigneur a choisi de nouvelles manières de combattre".

<sup>240</sup> Lalanne, Notice 17

<sup>241</sup> Hist. Gén.I, 81 cfr Verrier Joseph, Jalons IV, p.229 - 249.

peut être considérée comme le noviciat de ces jeunes religieux et la période de la fondation. Le 11 décembre 1817, octave de l'Immaculée Conception, dans la Chapelle de la Madeleine, sept jeunes hommes prononcèrent devant le P. Chaminade leurs premiers vœux temporaires.

J.B. Lalanne fut chargé de rédiger un Règlement provisoire, tiré du règlement des congréganistes religieux dans le monde ; il fut adopté le 13 novembre 1817. Il y était demandé de faire des vœux temporaires de pauvreté, chasteté, obéissance avec les adaptations exigées par la variété des situations familiales et professionnelles de chacun des membres ; on s'y engageait à la communion hebdomadaire et à pratiquer tous les jours la méditation communautaire et l'examen de conscience.<sup>242</sup>

## 2.4. La première communauté.

La vie religieuse, en plus des trois vœux, comporte, comme élément constitutif, la vie commune. Il fallait donc trouver un logement pour la nouvelle communauté. M. Auguste fut chargé de la prospection ; il trouva une maison à louer au n° 14 de l'impasse Ségur. M. Auguste fut rejoint par les autres, dès qu'ils purent se libérer.

Début janvier 1818 arrive M. Clouzet ; à la mi-carême M. Daguzan, à la mi août, Collineau et Bernard Laugeay. Deux congréganistes, ouvriers de leur état, Bidon et Cantau, vinrent s'ajouter. Chaminade nomma M. Auguste comme Directeur de la communauté. Jean Baptiste Lalanne, le seul qui portait la soutane, fut établi directeur spirituel et chargé de rédiger les règlements, les formules de prières etc....

*« Tout le groupe formula le souhait que le P. Chaminade vienne vivre avec eux, mais celui-ci déclina la proposition, essentiellement parce qu'il lui fallait s'occuper des multiples œuvres de la Congrégation, les religieuses Filles de Marie d'Agen, de Mlle de Lamourous à la Miséricorde. Il acceptait cependant de présider les conseils hebdomadaires de la jeune communauté ».*<sup>243</sup>

<sup>242</sup> Hist Gén.I, 82

<sup>243</sup> Hist. Gén.I, 83

La nouvelle communauté n'avait pas de Constitutions ; elle se dirigeait d'après le *Règlement provisoire* composé par Lalanne. David Monier, sous la direction du P. Chaminade, avait rédigé pour la communauté des FMI une Règle de vie, appelée *Grand Institut*. Le P. Chaminade lui demanda d'en faire une réduction sous le titre d'*Institut de Marie*, qui sera une première ébauche des Constitutions de la Société de Marie.

## 2.5. La retraite de 1818

La retraite eut lieu du 31 août au 5 septembre, à Saint Laurent : 16 personnes y étaient rassemblées.

Les thèmes furent :

- la vocation,
- la foi, le thème principal de la retraite,
- Nova bella elegit Dominus, (*le Seigneur a chois de nouvelles manières de combattre*)
- Marie, Ecce Filius tuus, (*voici ton fils*)
- Les vœux et la vie religieuse.

Durant la retraite Chaminade lit et explique l'Institut de Marie.

Chaminade reçoit les vœux ; il écrit dans son exultation : « *Les 16 pourraient être considérés comme les fondateurs de la Société de Marie.* »

De cette période nous avons plusieurs Documents de Lalanne conservés aux archives : « La lecture de la plupart de ces documents prendra tout son sens si l'on se met dans l'optique qui faisait écrire au P. Lalanne : « *en ne cherchant qu'à plaire à Dieu, j'ai jeté les yeux sur les moyens de le faire ; j'ai vu qu'il n'y avait rien de plus sûr que l'imitation de Jésus-Christ* » (AGMAR13.4.28) ; Ces pages sont hautement Spirituelles et trahissent la jeunesse, l'enthousiasme et la détermination de leur auteur.<sup>244</sup>

<sup>244</sup> Agmar, Répertoire p. 47

**Direction spirituelle.**

141

Nous retiendrons en particulier le document 13.4.27 **Direction hebdomadaire** (1 Novembre 1817) : Lalanne rencontre son Directeur le 9 et le 23 novembre ; le 14 et le 21 décembre 1817.

Pour l'année 1818, nous avons les rencontres datées du 4, 11, 17, 25 Janvier ; puis du 1<sup>er</sup> février ; deux rencontres non datées ; une autre du 14 février.

Voici le portrait que Lalanne trace de la petite communauté :

*« Modestes, simples, ils n'avaient aucun de ces airs tristes et renfrognés, rien de ces enveloppes qui caractérisaient autrefois les personnes de l'ordre monastique. Une douce gaieté, de l'affabilité et de l'aisance dans les manières rendaient leurs rapports et leur personne avenante et agréable à tous ceux qui les abordaient et particulièrement les enfants ».*<sup>245</sup>

Lalanne a conscience d'être l'enfant chéri du P. Chaminade ; il savait qu' « il était de tous le plus près du Fondateur ».<sup>246</sup>

## 2.5. Ordonné prêtre (22.12.1821)

Avant d'être ordonné prêtre, Lalanne passa une année comme interne au séminaire de Bordeaux. « La Société n'étant pas encore reconnue par l'autorité ecclésiastique, on ne voulut pas le dispenser du séminaire ». Il fut ordonné prêtre le 22. 12. 1821 par Mgr d'Aviau.

En 1822, Chaminade avait acheté une maison voisine de la Madeleine au 3 rue Lalande en vue d'installer le noviciat clérical. Il nomma le P. Caillet comme supérieur. Le P. Caillet envoyait ses élèves au Séminaire de Bordeaux pour suivre les cours. Lalanne ayant eu quelques difficultés avec M. Auguste, le Père Chaminade le retira de l'école pour le nommer **supérieur du séminaire**. Lalanne réorganisa la maison à la satisfaction de ses étudiants ; Chaminade leur rendait visite tous les jours. Lalanne y resta jusqu'en 1826, quand il fut affecté à

<sup>245</sup> Lalanne, Notice 24.

<sup>246</sup> Ibid.

Gray pour relever l'ancien Collège des Jésuites que la Révolution avait réquisitionné et qui menaçait de faire faillite.

Depuis son retour à Bordeaux, en 1815, jusqu'en 1826, date de son départ à Gray, Lalanne évolua à l'ombre de Chaminade qui estimait la qualité de sa vie spirituelle et ses remarquables talents d'éducateur. Il le formait avec la patience d'un horticulteur, pour en faire un collaborateur de choix. En 1822, Chaminade a 61 ans, Lalanne en a 27. Le premier, formé sous l'Ancien régime, a connu la Révolution ; le second a passé son enfance sous l'empire, et reçu une éducation philosophique moderne. Il est remarquable que deux hommes aussi différents aient réussi à collaborer ; et personne ne s'étonnera si des orages ont parfois obscurci leurs relations. Le respect, l'estime et l'affection qu'ils éprouvaient l'un pour l'autre ont toujours eu le dernier mot.

## Chapitre III

### Un éducateur hors pair (1821-1830).

#### 3.1. L'Institut Sainte Marie, premier collège marianiste

##### 3.1.1. De la Congrégation à l'Ecole.

Adèle a bien compris l'orientation apostolique que Chaminade veut donner à l'Institut de Marie (Frères et Sœurs). Elle écrit à Emilie de Rodat : « *Notre principale œuvre est la formation et le soutien des Congrégations. Vous ne sauriez croire le bien que produisent ces Congrégations* ». <sup>247</sup>

Les premiers marianistes étaient tous des congréganistes et les choses continuèrent ainsi longtemps ; pendant l'année 1818-1819, Collineau fut préfet de la Congrégation. La première œuvre de la Société de Marie était la Congrégation. La Société devait continuer et développer l'œuvre du Fondateur.

Le choix de l'éducation est dû à un double processus convergent. Le moment culturel et social de la France était favorable à la généralisation de l'éducation scolaire. Il y avait urgence à scolariser les populations pour les conduire vers le progrès social et économique. En même temps, trois hommes de l'entourage de Chaminade venaient avec une expérience d'éducateurs. David Monier poussait dans ce sens ; Lalanne et Collineau étaient séminaristes et professeurs à la Pension Estebenet. Chaminade lui-même rapportait une expérience d'enseignant de son séjour à Mussidan.

Par ailleurs, Chaminade était particulièrement sensible à l'influence du philosophisme. Les conférences qu'il faisait aux Congréganistes étaient marquées par l'apologétique. Il sait qu'il doit défendre la foi contre les influences délétères des philosophes du 18<sup>e</sup> siècle.

---

<sup>247</sup> LAT II, 45.

*« L'esprit philosophique s'introduit jusque dans les hameaux, corrompt tous les âges, toutes les conditions et tous les sexes, en employant très adroitement toutes sortes de moyens ».*<sup>248</sup>

Le 22 février 1830 il fait remarquer au P. Lalanne :

*« Nous sommes dans un siècle où l'on fait raisonner ou plutôt déraisonner jusqu'aux paysans des campagnes et souvent même jusqu'aux servantes des villes ».*<sup>249</sup>

La Société de Marie s'orienterait vers les classes moyennes, prenant le milieu entre les Jésuites qui s'occupaient des enfants de l'aristocratie et les Frères des Ecoles chrétiennes qui se tournaient vers les masses populaires.

### **3.1.2. « L'Ecole moyenne »**

Une initiative heureuse de M. Lalanne très intéressé par les méthodes pédagogiques, joua également un rôle important décisif au moment de faire des choix en matière éducative. En effet, J.B. Lalanne cherchait une troisième voie entre l'enseignement primaire où l'on ne faisait qu'apprendre à lire, écrire et compter, et le secondaire où l'on exigeait l'étude du latin. Pédagogues et législateurs étaient alors confrontés à ce problème. J.B. Lalanne se rendit compte que l'activité commerciale de Bordeaux demandait un programme d'études dans lequel, outre les matières classiques, on consacrerait davantage d'heures à l'enseignement de l'histoire, de la géographie, de la physique et de la chimie, du français, des langues étrangères et de la comptabilité. Une offre éducative aussi novatrice assurerait de nombreux élèves au collège qu'il pensait fonder. Compte tenu de tous ces éléments, la décision en faveur de l'enseignement se précisa peu à peu.

Avec l'achat de la Pension Estebenet, la Société de Marie avait son premier collège, dont le directeur était M. Auguste ; Lalanne était chef de zèle et d'instruction.

---

<sup>248</sup> LC I, 296, du 11 juin 1824 A.M. Breuillot.

<sup>249</sup> Cf LC II, 580 ; LC II 424.



### 3.2. Un éducateur génial

On peut dire que J.B. Lalanne a consacré toute sa vie à l'éducation. Dans l'Esprit de Notre Fondation tome III, p. 490, nous trouvons ce tableau récapitulatif de la carrière d'éducateur de M. Lalanne :

- Professeur à la Pension Estebenet (1815-1818)
- à la pension Auguste (1819-1825)
- Supérieur du Petit Séminaire de La Madeleine (1825-1826)
- Principal du Collège universitaire de Gray (1826-1829)
- Directeur à Saint-Remy (1829-1833)
- à Bordeaux (1833-1835)
- **à Layrac (1835-1845)**
- Aumônier à Paris, à la Pension Laville (1845-1848)
- Professeur à Beauvais, au Petit Séminaire Saint Lucien (1848-1850)
- Directeur des Etudes, au Collège Ste Marie des Ternes (1850-1853)
- Titulaire de l'Institution Ste Marie , rue Bonaparte, (1852-1855)  
En même temps, Directeur de la Section ecclésiastique de l'école des Hautes études des Carmes (1853-1855).
- **Directeur du Collège Stanislas (1855-1871)**
- Directeur du Collège Stanislas à Cannes (1871-1876)
- Inspecteur des maisons secondaires de la Société de Marie (1876-1879).<sup>250</sup>

Pendant que Lalanne faisait ses premières armes à Bordeaux, comme directeur des études à la rue des Menuts, puis comme supérieur du séminaire marianiste à la Madeleine, le père Chaminade avait accepté de s'éloigner de Bordeaux et de fonder des communautés en Alsace et en Franche Comté.

Le 24 aout 1826, il se mit en route pour rendre visite à ses enfants du Nord ; J.B. Lalanne l'accompagnait. Il se rendait à Gray pour prendre la **direction du Collège** municipal. Un humoriste de Bordeaux écrivit que « le général Chaminade était allé en tournée accompagné de son aide de camp ». Cette visite fut courte ; aussi revint-il l'année suivante, afin de consacrer plus de temps à chaque communauté.

---

<sup>250</sup> EF III, p. 490

A Gray, M. Lalanne trouva un collège en totale décadence. Il écrit dans une lettre à Collineau du 21 septembre 1826 :

*« C'est un collège à refondre depuis la cave jusqu'au grenier, c'est un pensionnat à faire ; il n'y a rien que les plus heureuses dispositions dans les habitants et un vrai dévouement de la part des autorités ».*<sup>251</sup>

Ce qui lui fait surtout plaisir, c'est que dans ce pays, on est très dévoué à la Sainte Vierge : Notre -Dame de Gray est en vénération dans tout le voisinage ». Le père Simler décrit l'activité de Lalanne à Gray :

*« Au collège, son succès fut complet. Il se révéla éducateur de premier ordre. Ses qualités brillantes avaient été mûries par l'expérience : il avait essayé son talent à Bordeaux, d'abord à la pension Sainte Marie, puis à la tête du séminaire de la Société, à la rue Lalande. Il apportait à Gray, non seulement les méthodes et le système d'émulation de Bordeaux, mais aussi ce sens de l'éducation qui, chez lui, était un don inné autant qu'un produit de l'observation. Il joignait à une rare connaissance de la jeunesse, de ses défauts et de ses ressources, une aptitude extraordinaire à gagner le cœur des enfants, à les attirer, à les séduire par le charme d'une causerie toujours fraîche, à leur distribuer en temps opportun et dans une juste mesure, l'éloge et le blâme, à les aimer et à se faire aimer d'eux ; en un mot, à les manier à son gré pour le plus grand avantage de leur développement intellectuel et moral. »*<sup>252</sup>

On accourut à Gray de toute la province, et M. Lalanne se vit bientôt à la tête d'un superbe collège de deux cents élèves...Malgré le succès de son œuvre et la bienveillance des autorités communales, le bonheur de Lalanne n'était pas complet. Les règlements universitaires lui refusaient le « *plein exercice* c'est-à-dire de donner l'enseignement dans les trois dernières classes du Lycée, de même qu'ils rejetaient les programmes que préconisait le jeune Principal. A la fin de 1827 il se demandait déjà si son séjour à Gray serait de longue durée : « *Destiné sans doute par la Providence à relever des ruines, j'irai peut-être en relever d'autres ailleurs* » (27 Déc 1827).

Lalanne connaissait la maison de Saint Remy que la Société de Marie avait acquise depuis quatre ans, avec son pensionnat secondaire et son exploitation agricole de 140 ha. Il se disait que c'était le lieu idéal pour réaliser

<sup>251</sup> Humbertclaude, 62

<sup>252</sup> Simler, 583-584.

ses vues sur une pédagogie renouvelée et des programmes adaptés aux temps modernes. En 1829, le Conseil général de la Société de Marie lui confia la direction du pensionnat de Saint Remy, tout en le maintenant dans sa fonction de Principal de Gray. A la fin de l'année scolaire 1829-1830, Lalanne quitta Gray pour s'installer à Saint Remy.

Ce ne fut pas sans regret que la municipalité et le clergé virent s'éloigner le dynamique Principal du Collège. De fait, le Père Lalanne n'avait pas limité son activité à l'administration de l'école. Il aimait prêcher dans les paroisses de la ville et des environs et on se laissait prendre à son éloquence naturelle. Il organisait pour les parents des conférences pédagogiques ; les parents sont les premiers responsables de l'éducation de leurs enfants et il tenait beaucoup à leur collaboration. Les bulletins trimestriels rendaient compte des progrès de l'enfant, non seulement dans les études, mais aussi dans les domaines de la morale, de la piété, du comportement et de la bonne conduite. Il devint ainsi le conseiller de bien des pères et mères de famille, parfois décontenancés devant les attitudes de leurs grands garçons en quête d'autonomie.

En arrivant à Gray, Lalanne avait découvert l'existence d'une congrégation d'hommes fondée autrefois par les Jésuites. Elle était en piteux état « *négligée et bien abâtardie* ». Se souvenant de sa propre expérience de congréganiste à Bordeaux, il eut tôt fait de ramener l'enthousiasme et le zèle.

Les Filles de Marie tenaient une pension pour jeunes demoiselles à Arbois, peu éloigné de Gray. Ce fut un nouveau champ d'activités pour M. Lalanne. Il aida mère Castéras à établir le plan des études et présidait volontiers les distributions de prix.

Comme si cela ne suffisait pas, il eut à cette époque une production littéraire considérable : Traité de géographie historique, cours de botanique, de géologie, de météorologie, d'arithmétique ; des leçons de philosophie.<sup>253</sup> Il prend position pour défendre le clergé contre le libéralisme qui accusait les prêtres de tous les maux en égarant le peuple.

---

<sup>253</sup> cfr. Humbertclaude 70.

### 3.3. Lalanne et la pédagogie marianiste<sup>254</sup>

#### 3.3.1. Méthodes d'école primaire.

Ce serait une erreur de penser que le P. Lalanne fut le seul à chercher des innovations pédagogiques. Ce fut dans la SM naissante un travail de collaboration entre tous les frères employés dans l'enseignement. Chaminade insistait pour que chacun note ses observations et les partage lors de rencontres organisées à cet effet. Il est certain cependant que Lalanne y eut une part prépondérante.

Le Règlement général qui organisait la marche de la maison Rue des Menuts dès 1818, était de la main de Lalanne. La même année, la SM fut amenée à accepter une école primaire à Agen, par les insistances des chrétiens de la ville.

A. Gascon, dans sa monumentale Histoire Générale de la Société de Marie, Tome I, (p.202 et sv,) en profite pour replacer cet effort pédagogique dans le contexte philosophique et politique de la France de la première moitié du 19<sup>e</sup> siècle. Dès 1824, la SM cherche à mettre au point une méthode pour l'enseignement primaire. Lalanne est chargé de rédiger « un plan d'études »; la rédaction du texte fut confiée à Bernard Laugeay. Elle recevra dans la suite le nom de *Ancienne méthode* ; elle combinait la méthode mutuelle et la méthode simultanée.<sup>255</sup> Lalanne l'appellera une méthode mixte. Les résultats furent excellents à la grande satisfaction des autorités d'Agen. En plus de l'acquisition de nouvelles connaissances, on observait les progrès des enfants dans leur conduite et la politesse.<sup>256</sup>

Chaminade donne à Lalanne les recommandations suivantes :

*Nos instituteurs sont envoyés vers la génération naissante comme des missionnaires; il faut qu'ils éclairent et développent ces faibles intelligences et forment ces jeunes cœurs à la vertu: la Méthode doit y amener comme nécessairement et sans le dire. Je crois que nous y aurons réussi. D'ailleurs, tout va avec autant et plus de rapidité que dans l'enseignement mutuel. Nous avons déjà en faveur [de cette Méthode] le témoignage d'un ancien magistrat, grand administrateur, et qui l'a*

<sup>254</sup> Nous suivons ici Histoire Générale I, p. 212

<sup>255</sup> Comme chaque maître pouvait avoir 100 élèves ou plus dans sa classe, on avait imaginé soit qu'il donne la leçon à tous les élèves réunis (méthode simultanée), soit qu'il instruisse d'abord une douzaine des meilleurs élèves et que ceux-ci répèteraient la leçon à un petit groupe de leurs camarades (méthode mutuelle).

<sup>256</sup> Humberclaude 78.

*examinée avec attention. Je vais la faire apprendre d'abord aux Instituteurs qui sont auprès de moi (4), puis la mettre peu à peu en exercice et enfin nous l'arrêterons.*<sup>257</sup>

### 3.3.2. L'Ecole normale.

Quand on ouvrit à St Remy la première école normale, c'est encore à Lalanne que le P. Chaminade demanda de rédiger une Méthode. Cette méthode fut ensuite complétée et enrichie par de nombreux éducateurs marianistes.

La SM chercha ensuite à compléter les écoles primaires par les Ecoles conjointes. Le p. Chaminade les décrit dans une lettre au roi du 7 juillet 1825 :

*Mais ce qui distingue nos Ecoles, ce sont les institutions accessoires dont on s'efforce de les accompagner partout, pour soutenir, dans les enfants qui sortent des écoles, les bonnes habitudes et les sentiments religieux qu'ils y ont reçus: ces institutions consistent dans des Ecoles d'arts et métiers et des Congrégations pieuses.*<sup>258</sup>

Concernant la Méthode de l'Ecole normale, Chaminade écrit :

*Quant à la Méthode de l'Ecole normale, il vous est bien aisé de vous assurer de sa bonté et de voir ce qui pourrait y manquer, soit pour l'enseignement, soit pour la tenue des candidats, soit aussi pour l'instruction de la religion à recevoir et à communiquer. Il sera bon que M. Gaussens, avant de venir à Bordeaux, passe quelques jours à Saint-Remy: que vous lui remettiez les copies de toutes les Méthodes; qu'il les comprenne bien; qu'il sache les exercer. Je les lirai, je pense que je n'aurai pas besoin [d'y faire] aucune observation; que je pourrai les autoriser et en ordonner la pratique. J'en ai déjà prévenu M. Gaussens.*<sup>259</sup>

En 1830, Lalanne s'est rendu à Paris sur les instructions de son Supérieur. Chaminade lui envoie une lettre avec toutes les instructions utiles : Il développe sa vue sur les Ecoles normales :

*Voici mon raisonnement. La classe du peuple fait plus des trois quarts de la population de la France; par conséquent, le moyen qui ferait donner à toute la génération naissante une véritable éducation, changerait pour sa plus grande partie l'esprit et les mœurs de la France. Or, les Ecoles*

<sup>257</sup> LC III 594, 5-7 juillet 1831.

<sup>258</sup> LC II, 328

<sup>259</sup> LC III, 495, 30 décembre 1829.

*normales, telles que la Société de Marie les entend, réforment les anciens Maîtres d'écoles et en forment de nouveaux propres à donner partout cette forte éducation que les enfants conservent pour la plupart dans un âge avancé. On a prouvé l'efficacité de cette éducation des enfants du peuple en prouvant l'efficacité de l'instruction des candidats des Ecoles normales, et aussi de la réforme des anciens Maîtres, tant sur la manière d'enseigner que [pour] leur conduite morale et chrétienne. Il faut prouver la bonté de nos Méthodes, soit pour la tenue, soit pour l'instruction des candidats. Il faut surtout peser sur l'instruction de la religion, qui doit être adaptée à l'esprit du siècle et à la position des Maîtres d'écoles. Il faut prouver encore que, par le moyen des retraites annuelles, à la manière dont la Société les donne, ou les anciens Maîtres se réforment, [ou l']on vient à les remplacer par des candidats déjà formés. Le cours des études de tout genre, pour les candidats, doit durer trois ans, à quelques exceptions près, de quelques sujets à demi-formés lorsqu'ils entrent.*

*Nous aurons, mon cher Fils, à travailler de vrais cours d'instruction de la religion, qui serviront, et pour les Ecoles normales externes, et pour les internes: la religion doit être le sujet le plus intéressant de l'enseignement donné dans les Ecoles normales, quoiqu'il ne faille pas négliger les autres parties de l'enseignement.<sup>260</sup>*

Il revient sur l'enseignement de la religion :

*Vous aurez surtout à travailler une Méthode d'enseignement de la religion aux candidats des Ecoles normales. C'est l'article qui doit nous intéresser le plus. A quoi aboutiraient tous nos travaux, toutes nos sollicitudes pour établir des Ecoles normales, pour donner à toutes les Communes des Maîtres d'école, si réellement ces Maîtres d'école ne sont pas instruits suffisamment de la religion, et si, bien instruits, ils ne l'aiment pas et ne la pratiquent pas? Je dis: ne la pratiquent pas de cœur. Je suppose qu'on garde les candidats trois années: à Strasbourg, on les garde quatre années. Le cours de religion peut être divisé en trois parties, une pour chaque année: mais ces trois parties ne sont relatives qu'à toutes les preuves de la religion. Nous sommes dans un siècle où l'on fait raisonner ou plutôt déraisonner jusqu'aux paysans des campagnes, et souvent*

<sup>260</sup> LC III, 502, 15 février 1830.

*mêmes jusqu'aux servantes des villes. Il faut que tous nos candidats d'Ecoles normales deviennent de petits logiciens et même un peu métaphysiciens; il faut qu'ils connaissent toutes les sources des certitudes humaines.*

Notre parcours ne serait pas complet sans revenir sur la direction de Saint Remy (1830 à 1833). Nous suivons la biographie de Lalanne écrite par le P. Humbertclaude (chap IX, p. 107).

### **3.4. Lalanne Directeur de Saint Remy, (1830-1833).**

#### **3.4.1. Une pédagogie visionnaire**

En 1823, la Société de Marie avait acheté le château de Saint Remy avec ses 140 ha de terres, entièrement clôturées d'un mur. On y avait installé un pensionnat primaire et secondaire, une Ecole normale, des ateliers en vue d'ouvrir une école d'arts et métiers. Monsieur Clouzet en était le Directeur. Le Père Chaminade avait chargé Lalanne d'inspecter les écoles marianistes peu éloignées de Gray, en vue de pousser les études. C'est ainsi qu'il prit un premier contact avec Saint Remy. Cette maison lui plut aussitôt, par son site ravissant et par les ressources uniques qu'elle pouvait fournir à l'éducation, et il s'y intéressa d'autant plus qu'elle était peu distante de Gray.

La situation des écoles de Saint Remy n'était pas brillante. L'école était située loin de tout centre urbain et les paysans des environs hésitaient devant la dépense d'envoyer leurs enfants en pensionnat. Le Père Chaminade nomma Lalanne Directeur de Saint Remy en 1829, charge qu'il cumulerait avec celle de Principal de Gray. Le 10 septembre 1830, il vint s'installer à Saint Remy et prit ses fonctions

Lalanne a observé l'aspect lugubre des écoles, la tristesse qui y règne, les contraintes imposées aux enfants. Il veut une école en plein air, gaie, où tout est organisé en vue du bonheur de l'enfant. La discipline elle-même doit être voulue. Il ajoute : « pour conduire les enfants au bien, nous avons cru qu'il fallait gagner leur confiance, et pour gagner leur confiance, leur prouver qu'on

voulait leur bonheur ». C'est au fond l'esprit de famille, si cher à la Société, que M. Lalanne préconise sous une forme nouvelle.<sup>261</sup>

Lalanne écrit : « *Posons cela en principe : pour bien élever les enfants, il faut vivre avec eux.* »<sup>262</sup>

### 3.4.2. L'engagement politique en faveur de la liberté d'enseignement.

Lalanne avait des vues très personnelles sur l'enseignement et il crut le moment arrivé de mettre ses idées en pratique. Il n'acceptait pas l'emprise de l'Université sur l'enseignement ; il voulait un enseignement secondaire de plein exercice<sup>263</sup>, qui respecte la liberté des pères de famille d'éduquer leurs enfants selon leurs convictions. Il voulait des méthodes mieux adaptées au caractère de l'enfant et aux besoins de monde moderne. Lalanne, avec les catholiques d'avant-garde, réclamait « la liberté de l'enseignement ». En le faisant, Lalanne était persuadé d'être utile à sa patrie.

Son programme attribuait une importance à peu près égale aux mathématiques, aux sciences positives, et aux lettres ; le dessin et la musique font partie du programme. On sera surtout attentif *aux lois du développement intellectuel de l'enfant*. Ne pouvant introduire ses réformes en même temps dans toutes les classes, il ne put réaliser son programme qu'en classe de sixième. Car l'année suivante il quittait Saint Remy pour Bordeaux.

Les élèves et les parents furent enthousiastes et affluèrent. Dès 1831, il se démit de sa fonction de directeur de l'école normale pour se consacrer totalement à son Institution. Ses méthodes sont celles expérimentées à la rue des Menuts : souci de rendre l'étude attrayante ; exercices pratiques : expériences en chimie, physique, botanique. Il fait réaliser une carte de France sur la pelouse à l'entrée ; il organise des randonnées dans les environs, les grands à cheval, les petits en voiture...

Antonio Gascon,<sup>264</sup> décrit ainsi la situation de l'enseignement secondaire en France. Napoléon avait établi le monopole de l'Université sur tout le système d'enseignement (décret du 17 mars 1808). Le parti libéral et les membres du

<sup>261</sup> EF III, p. 504.

<sup>262</sup> EF III, 497. « Il y a trois manières de donner l'éducation : par voie d'enseignement, par voie d'exemple, et par voie de communauté de vie »

<sup>263</sup> Un Collège de « plein exercice » est celui où l'on a la faculté de donner les cours dans les trois classes supérieures, préparant au baccalauréat. Les autres écoles ou Pensionnats devaient conduire leurs élèves dans un établissement public.

<sup>264</sup> Hist. Gén. I, p. 206



clergé s'opposent toujours à ce monopole et lutteront pour la liberté de l'enseignement. Ils exigent la liberté de l'enseignement comme un droit des familles et un droit de l'Eglise. Ils revendiquent aussi le « plein exercice, plutôt que d'être obligés d'envoyer leurs grands élèves dans un lycée public. Laménais et Lacordaire seront les meneurs de ce combat. Lalanne en est un fervent partisan. Il lit le journal *l'Avenir*, fondé par Laménais ; il préconise l'alliance du catholicisme avec le libéralisme. Leur slogan est : « **Dieu et la liberté** ».

Les idées de Chaminade ne peuvent apparaître, en face, que de « *vieilles idées* ». Celui-ci reproche à Lalanne ses lectures. Sans se fermer à tout progrès, Chaminade invite son disciple à une plus grande rigueur théologique, ce qui n'est pas le fort de Laménais. Ce conflit d'idées se trouve largement documenté dans les échanges de lettres entre Chaminade et Lalanne à cette époque.<sup>265</sup>

A la suite du discours prononcé par Lalanne à l'occasion de la distribution des prix en 1830 à Saint Remy,<sup>266</sup> Chaminade lui écrit :

*« C'est dans des vues bien pures, je le crois, que vous avez composé ce discours : vous avez cru trouver le moyen de rapprocher les idées du jour et le besoin des vertus religieuses. Mais comment y réussirez-vous ? vous êtes si loin d'entendre par liberté ce qu'entendent les chefs du libéralisme ! Que la Société de Marie soit appelée à concourir à cette heureuse régénération, c'est comme vous le savez, le désir ardent de mon âme, mais omnia tempus habent<sup>267</sup> »*

La jeunesse et l'enthousiasme de Lalanne, mais aussi sa largeur de vues, obligeaient constamment Chaminade à sortir du carcan des idées de l'ancien régime et à se confronter aux idées modernes. La prudence de Chaminade était nécessaire pour canaliser la fougue de son disciple.

« Pour le P. Lalanne, le chrétien véritable serait le bon citoyen orné des vertus civiques de la morale et des lois.<sup>268</sup> Aux futurs éducateurs il disait : « *Pour bien élever les enfants, il faut vivre avec eux* ». <sup>269</sup> S'adressant aux jeunes diplômés : « *Oui, jeunes gens, si vous voulez être des hommes, soyez d'abord*

<sup>265</sup> LC III, Mars 1831 – février 1832, introduction. Simler, Chaminade 603-604; Gascon, Defender y proposer la fe, p.63

<sup>266</sup> On en lira de longs extraits dans le recueil des Lettres de Chaminade, à la suite de la lettre 570 ; LC II ; 570, 22 décembre 1830.

<sup>267</sup> LC III, 593; Simler 604. (toutes choses arrivent en leur temps ».

<sup>268</sup> Hist Gén I,210

<sup>269</sup> EF III,496

*des chrétiens, car si vous êtes des chrétiens, des fils de Dieu, l'Esprit de votre Père habitera en vous et vous suivra partout... ».*<sup>270</sup>

Sans utiliser le terme, il défend parfaitement le principe de subsidiarité en exigeant que les droits du gouvernement ne s'étendent pas au détriment des libertés individuelles, l'un des droits les plus imprescriptibles, c'est celui de faire élever ses enfants comme il semble bon et utile à chacun.

*« L'éducation est inséparablement liée avec la religion et « mettre des entraves à la liberté d'éducation, c'est attenter spécialement à la liberté de religion ».*<sup>271</sup>

### 3.5. Le conflit avec Clouzet.

Lalanne fut donc nommé Supérieur de Saint Remy, tout en continuant provisoirement à diriger le Collège de Gray. En 1830 il vint s'installer à Saint Remy. Il remplaçait donc M. Clouzet, qui avait gouverné en maître à Saint Remy depuis sa fondation en 1823. Chaminade l'avait nommé Chef de Travail, sous l'autorité de M. Lalanne, le nouveau Supérieur. Cette situation sera une source de conflits incessants durant trois ans. Clouzet n'acceptait pas l'autorité de son supérieur ; Lalanne n'avait sans doute pas une vue très claire sur les règles d'une gestion financière prudente. Il n'acceptait pas d'être freiné en permanence dans la réalisation de ses projets par son économiste. Le conflit était inévitable.

A la note introductrice à la Lettre 555 du 29 octobre 1830, nous lisons :

*« Il (Chaminade) a fait venir auprès de lui quelques-uns de ses principaux auxiliaires, MM. Rothéa, Lalanne, Clouzet, ces deux derniers au début du mois d'octobre. Il a réussi à relancer l'abbé Rothéa dans les voies de la docilité et de la générosité. Moins heureux avec MM. Lalanne et Clouzet, dont le séjour à Bordeaux a été trop rapide, il cherche à suppléer par la correspondance à ce que n'ont pu faire de trop courts entretiens. On jugera, par la longue série de lettres qui commence, de quelle force d'âme et de quelle longanimité il a dû faire preuve en ces jours troublés. Il était obligé de tenir compte simultanément des préjugés*

<sup>270</sup> EF III,521

<sup>271</sup> Id. p. 210

*de M. Clouzet par rapport aux Constitutions, de la confiance excessive de M. Lalanne en ses idées réformatrices ainsi que de son incapacité financière, enfin des heurts inévitables qui devaient résulter de l'accouplement à une même œuvre de deux forces aussi disparates que MM. Lalanne et Clouzet ».*<sup>272</sup>

La situation n'était pas simple. Chaminade avait des dettes, consécutives aux nombreuses fondations qu'il avait entreprises. Le domaine de Saint Remy était pratiquement le seul établissement qui pouvait dégager quelques bénéfices. Il recommande donc une stricte économie dans les dépenses. Il se plaint du peu de collaboration de M. Clouzet :

*Je suis un peu étonné que M. Clouzet, sachant que j'étais dans le besoin, soit aussi froid, et n'envoie pas, dans les proportions qu'il pourrait me ménager, des ressources. Il devrait m'instruire au moins de ce qu'il peut, de ce qu'il ne peut pas, de ses entrées et de ses dépenses, ordinaires et extraordinaires. Ayez, je vous prie, la bonté de lui faire part de mon étonnement.*<sup>273</sup>

Il le rappelle à l'ordre par l'entremise du P. Chevaux :

*J'écris aussi à M. Chevaux, et lui témoigne particulièrement la peine que j'ai de ne recevoir aucune nouvelle de M. Clouzet. Je répondis de suite, mon cher Fils, à la petite lettre que vous m'écrivîtes à votre arrivée à Saint-Remy; j'écrivis aussi, peu de jours après, une très longue lettre à M. Clouzet pour le fixer sur les devoirs qu'il avait à remplir à Saint Remy, comme il me l'avait demandé et comme je le lui avais promis.*<sup>274</sup>

Il comprend les plaintes de Lalanne :

*Les trois dernières lignes de votre lettre, mon cher Fils, m'étonnent et m'affligent. Vous me dites que Saint Remy ne va pas bien, que M. Clouzet vous fait obstacle, que mes relations avec lui nourrissent son indépendance. Des expressions aussi générales et aussi vagues sont également injurieuses à M. Clouzet et à moi.*<sup>275</sup>

<sup>272</sup> LC II, 555, du 29 oct 1830, A Lalanne (Saint Remy).

<sup>273</sup> LC III, 537 : 24 juillet 1830

<sup>274</sup> LC III, 559 : 9 nov 1830

<sup>275</sup> LC III 584 : 25 mars 1831

Il lui témoigne sa compassion :

156

*Vous terminez, mon cher Fils, votre lettre par ces expressions : "J'ai l'esprit fatigué et le cœur triste". - Vous me donnez à entendre, par là, le rapport qu'il y a entre la fatigue de votre esprit et la tristesse de votre cœur, et que la fatigue de l'esprit est produite, en grande partie au moins, par la tristesse du cœur. Cette petite ouverture de votre âme m'a rendu un peu plus libre dans la réponse que je viens de vous faire. Nous ne devons pas nous lasser de nous écrire, surtout dans les temps critiques où nous sommes. Je vous embrasse toujours avec une nouvelle tendresse.*<sup>276</sup>

Il s'efforce de clarifier les rapports entre le Supérieur et le Chef de Travail :

*Il y a bien une sorte d'indépendance dans l'Office d'économe qu'il a à remplir, dans celui de régisseur et d'administrateur du domaine de Saint Remy: mais **aucun de ces titres ne le rend Supérieur et ne lui donne d'autorité sur vous.** Agréer les sujets, à moins qu'ils ne fussent destinés au travail (2), les éprouver, les retenir, est du ressort d'un Supérieur. La distribution des emplois est également du ressort d'un Supérieur.*<sup>277</sup>

La vraie raison du conflit apparaît dans cette lettre et dans la suivante :

*J'ai compris que la manière dont M. Clouzet peut exercer son Office vous déplaît, **et avec raison**, surtout s'il paraît qu'il y ait deux maîtres, deux Supérieurs dans la même maison. - Cet inconvénient, grave en lui-même, ne tient pas à l'organisation, mais bien à la personne.*<sup>278</sup>

De guerre lasse, Chaminade se résigne à séparer les œuvres de Saint Remy. Lalanne sera Supérieur du Pensionnat secondaire ; Clouzet directeur du pensionnat primaire et de l'exploitation agricole. Chaminade a pris cette décision à contre cœur ... *Je ne pourrais être convaincu de la **nécessité** de cette mesure qu'autant qu'il ne pourrait pas y avoir de paix à Saint Remy sans elle.*<sup>279</sup>

<sup>276</sup> LC III, 588 : 30 avril 1831

<sup>277</sup> LC III, 590 : 10 mai 1831

<sup>278</sup> LC III, 606 : 26 oct 1831

<sup>279</sup> LC III, 634 : 13 juillet 1832

Chaminade comprend que le fond du problème réside dans l'imprécision des textes qui organisent le gouvernement de la Société de Marie. Il est prêt à y remédier :

*Cette question de paix se réduit, ce me semble, à deux points. Le premier : le Règlement du Chef de travail, bien observé, blesse-t-il la Supériorité, et est-il en opposition avec le Règlement même du Supérieur? Le second : M. Clouzet veut-il se soumettre au Règlement du Chef de travail ? Il y a **nécessité** à la mesure si l'un de ces deux points manque. Si le Règlement n'est pas suffisamment développé, s'il ne s'applique pas aisément à l'Etablissement de Saint Remy. il est aisé d'y faire quelques modifications dans l'esprit même des Constitutions de la Société de Marie.<sup>280</sup>*

Il s'ensuivit une correspondance considérable entre Chaminade et Lalanne ainsi que Chaminade et Clouzet.

Ce conflit qui a fait souffrir les trois protagonistes, n'a pas eu seulement des effets négatifs.

Chaminade comprenait qu'il était urgent de préciser le « gouvernement » dans la Société de Marie. Le conflit de Saint Remy montrait l'urgence d'avoir des textes clairs et définitivement approuvés. Les difficultés rencontrées par Lalanne, ses innombrables lettres de réclamation ne laissaient pas passer la moindre ambiguïté. La lutte incessante entre Lalanne et Chaminade, fut certainement pour ce dernier un stimulant et une exigence de peaufiner la formulation des articles des Constitutions. Lalanne lui avait fait remarquer aussi que, vu son âge, il ne pouvait pas rester seul maître à bord. Il fallait réorganiser le conseil général, préciser ses attributions, prévoir la succession du Fondateur.

La présence de Clouzet aux côtés de Lalanne agissait comme un garde-fou. Emporté par son enthousiasme, Lalanne ne voyait pas toujours les limites qu'il ne fallait pas franchir. Clouzet était comme son avocat du diable. Lalanne le ressentit évidemment comme un frein à ses projets, comme un refus de collaborer. Les projets de Lalanne furent ainsi canalisés dans des limites raisonnables.

La Société de Marie tira de ce conflit un double avantage :

---

<sup>280</sup> LC III, 634 : 13 juillet 1832

Lalanne contribua activement à l'élaboration d'une « pédagogie marianiste », un nouveau type d'écoles, « les écoles moyennes », avec des programmes adaptés aux besoins du temps. Chaminade fut pour lui un précieux partenaire, relisant tous ses projets, exprimant son point de vue, faisant des suggestions constructives.

Pour l'élaboration de la Règle de vie, Lalanne fut pour le Père Chaminade d'un précieux secours. La première ébauche fut rédigée par Lalanne.

Chaminade ne trouva pas dans « son fils de prédilection » un béni-oui-oui ; tout au contraire. Malgré les contestations parfois exagérées, voire totalement déplacées, Chaminade ne cessa jamais de considérer Lalanne comme son premier fils et de lui exprimer son affection toute paternelle.

Cette lutte incessante qui a duré trois ans a été d'autant plus douloureuse pour Chaminade qu'il avait l'impression que son disciple préféré s'éloignait de lui et menait un combat contre lui plutôt que contre M. Clouzet.

*La lutte a été réellement contre moi, pendant trois ans, quoique M. Clouzet, pendant presque tout cet intervalle parût être le seul contre qui se dirigeait l'attaque. Si M. Clouzet ne vous était pas obéissant en tout ce que vous aviez droit de lui commander, il fallait me le dire : tout aurait été bientôt fini, d'une manière ou d'une autre. <sup>281</sup>*

Nous sommes arrivés en 1833 et un autre orage monte à l'horizon de la jeune Société de Marie. L'institution Sainte Marie de Bordeaux, dirigé par M. Auguste, qui n'est plus membre de la congrégation, menace faillite. Pour sauver l'établissement, Chaminade décide d'y appeler le Père Lalanne.

Mais auparavant jetons un coup d'œil sur la grand œuvre commune de Lalanne et Chaminade ; la rédaction des Constitutions de 1834.

---

<sup>281</sup> LC III, 646 : 29 oct 1832

## Chapitre IV

### La rédaction des Constitutions.

#### 4.1. Les règlements primitifs

La Société de Marie fut fondée en 1817, mais les Constitutions définitives ne furent approuvées qu'en 1891 par le pape Léon XIII. Ce qui rendait l'élaboration compliquée était la composition mixte (prêtres et frères) et l'universalité de l'apostolat (tout ce qui peut contribuer à l'approfondissement de la foi). La nouvelle fondation prit un essor rapide et le Père Chaminade était sollicité de toutes parts pour fonder des écoles. De plus, le Fondateur, en 1817, était sollicité par les autres œuvres : Congrégation, la Miséricorde, les FMI.

Quand les cinq premiers Congréganistes décidèrent de se mettre en communauté, à partir du 2 octobre 1817, ils adoptèrent un Règlement provisoire rédigé par J.B. Lalanne. « Pour le reste, ils s'en remettaient à la direction du P. Chaminade qu'ils considéraient comme l'interprète de la volonté de Dieu. »<sup>282</sup> Il est vrai qu'ils n'étaient pas totalement pris au dépourvu puisqu'ils vivaient déjà « l'état de vie religieuse dans le monde ».

Ensuite, le père Chaminade demanda à David Monier de rédiger l'Institut de Marie, qui était un résumé du Grand Institut, long texte de 501 articles. Il présenta le texte réduit à Mgr d'AVIAU le 27 août 1818. Celui-ci le reçut avec bienveillance et donna son approbation.

Chaminade a toujours considéré l'Institut de Marie comme les Constitutions primitives.

Une disposition du gouvernement dispensait du service militaire les jeunes religieux voués à l'enseignement. Chaminade chargea David Monier de rédiger des « Statuts civils » qui, après plusieurs amendements, furent approuvés par ordonnance royale le 18 Novembre 1825.

---

<sup>282</sup> Délas, p.35.

## 4.2. Les Constitutions de 1828.

En 1828, par lettre circulaire du 20 février, le P. Chaminade demande les prières de tous les frères pour le bon déroulement de la rédaction des Constitutions.<sup>283</sup>

Chaminade décide de s'associer M. Lalanne pour ce travail. Pendant une année, la collaboration se fit par lettres, Lalanne étant à Gray, Chaminade étant à Bordeaux. L'année suivante, Chaminade visita les communautés du Nord puis s'installa à Gray pour être plus proche de son collaborateur.

J. Claude Délas, qui a écrit l'histoire de la rédaction de nos Constitutions, fait remarquer qu'en 1828, tout le travail de rédaction se fit par correspondance entre Bordeaux et Gray. En 1829, le P. Chaminade s'installera dans cette ville auprès de M. Lalanne. Il écrit à Mère Saint Vincent :

*Je suis comme en retraite à Gray, où je ne m'occupe presque que des Constitutions et Règlements, tant de l'Institut des Filles de Marie que de la Société même de Marie. Il y aura de l'augmentation, un peu de changement, et, j'espère, beaucoup de perfectionnement. Priez et faites prier.*<sup>284</sup>

### 4.2.1. Le contenu

Le Père Lalanne utilisa le texte des Constitutions des Filles de Marie comme document de base pour préparer les Constitutions de la Société de Marie.<sup>285</sup>

D'après l'étude très fouillée du P. Délas,<sup>286</sup> les Constitutions de 1829 se divisent en deux livres, précédés d'articles préliminaires.

Articles préliminaires (1-7) : nature et objet de la Société de Marie

Premier livre : les moyens (8-280)

1<sup>er</sup> titre : de la profession religieuse ( 8-228)

---

<sup>283</sup> LC II, n° 449.

<sup>284</sup> LC II, 474.

<sup>285</sup> Vasey 235.

<sup>286</sup> Délas p. 46, note 44.



2<sup>e</sup> titre : de l'éducation chrétienne (229-280)

---

161

---

Deuxième livre : de l'organisation (281-450)

1<sup>r</sup> titre : des personnes (281-362)

2<sup>e</sup> titre du gouvernement (363-450)

Suivaient les règlements particuliers qui complétaient les Constitutions.

#### 4.2.2. Les critiques

De retour à Bordeaux, le Fondateur réorganisa le Conseil de l'Administration générale. Il nomma comme assistants : Lalanne, Chef d'Instruction, Mémain comme chef de Travail (bientôt remplacé par Dominique Clouzet), Caillet comme chef de zèle. Il voulait faire participer tous les frères, et surtout les principaux chefs, à la rédaction des Constitutions. Il écrit à M. Clouzet, à Saint Remy ;

*[...] Notre ouvrage (1) prend un assez bon train. D'abord qu'il sera fini, je vous irai voir: je ne l'arrêterai définitivement qu'après avoir pris l'avis de tous les intéressés, chacun dans son genre, et leur avoir donné un temps suffisant d'examen. C'est un travail long et ardu. M. Lalanne m'est très utile, et presque indispensable: il m'est presque évident que l'Esprit de Dieu dirige son talent et sa pénétration. Priez et faites prier pour que nous entrions dans les vues de Dieu...*<sup>287</sup>

Cette première rédaction ne fut pas trouvée conforme aux règles primitives que Mgr d'Aviau avait déjà approuvées. Chaminade présente cependant ce texte provisoire à Mgr Cheverus, successeur de Mgr d'Aviau.

*« Depuis, il y a eu une nouvelle rédaction, mais qui n'a pas été revue et approuvée, contre laquelle, avant de l'avoir lue et examinée, deux ou trois s'élevèrent, [et de laquelle ils] prirent prétexte, n'en ayant pas d'autre, pour se retirer. La Société entière est toujours sous le régime des anciennes Constitutions ».*<sup>288</sup>

---

<sup>287</sup> LC II, 449

<sup>288</sup> LC III 624.

Que reprochait-on aux Constitutions de 1829 ?

- L'abbé **Collineau**, en octobre 1829, ne comprenait pas que Chaminade voulût conserver l'universalité des œuvres ; il aurait préféré qu'on se spécialise. Il ne trouve pas non plus la « dévotion à la Très sainte Vierge, telle qu'on l'avait présentée dans les décrets précédents ».<sup>289</sup>
- M. **Auguste Perrière**, le 10 Octobre 1830, écrit : « Les nouvelles Constitutions pour la Société de Marie ne sont pas ce qu'étaient les anciennes, ou pour parler plus juste, elles s'écartent du plan primitivement proposé, car nous n'avions pas encore de Constitutions pour nous ».<sup>290</sup>
- Le problème de la composition mixte n'était pas clairement défini. M. Auguste trouvait que les laïques avaient été lésés ; l'abbé Collineau estimait que le chapitre sur les prêtres laissait encore à désirer. M. Auguste et l'abbé Collineau quittèrent la Société en 1832.

#### 4.2.3. La publication du Premier Livre des Constitutions

En 1834, Le P. Chaminade publie les Extraits des Règlements généraux qui sont du ressort de l'Office de zèle, qui reproduisent presque intégralement la rédaction de 1829 à l'exception d'un petit nombre d'articles supprimés ou ajoutés. M. Lalanne précise :

*« Et cette même rédaction fut encore conservée, à part quelques rares modifications, dans le texte des Constitutions envoyé à Rome en 1839. Ce fut seulement dans le Second Livre des Constitutions, traitant de l'organisation et du gouvernement de la Société, que le travail primitif de M. Lalanne fut refondu en grande partie par le Fondateur ».*<sup>291</sup>

Dans une lettre postérieure, en 1834, le Fondateur revient sur cette rédaction :

*J'aurais pu le reprendre plus tôt, mais les Chefs généraux de la Société m'invitaient, d'une manière assez pressante à travailler aux Constitutions, et me mettaient devant les yeux, avec beaucoup de sagesse et de discrétion, mon grand âge et ses suites.... Dans le Conseil d'Administration générale, il fut décidé, il y a six ans révolus (5), qu'il serait fait une rédaction des Constitutions des Filles de Marie sous le nom de la Société : ces Constitutions sont si développées,*

<sup>289</sup> Délas, p. 49

<sup>290</sup> Délas, p. 50

<sup>291</sup> cfr. LC III 759, Notes..

*qu'il convenait d'abrèger pour obtenir l'approbation du Saint-Siège. Cette rédaction fut travaillée, il y a cinq ans, par un des membres primitifs de la Société [Lalanne]. Elle n'est pas entièrement exacte, surtout dans les parties de l'organisation et du gouvernement. Ce ne fut pas sa faute: il ne pouvait avoir, en faisant son travail, que l'ensemble des Constitutions des Filles de Marie; il manquait alors du plan général de la Société approuvé par Mgr l'Archevêque de Bordeaux, ainsi que de la supplique adressée primitivement au Souverain Pontife.*<sup>292</sup>

Le P. Chevaux présentant la SM au Cardinal Matthieu en 1868 écrivait au sujet des Constitutions de 1829 :

*Ces Constitutions ont été rédigées à Gray par M. Lalanne sous l'inspiration et la direction du P. Chaminade. Néanmoins, tout ce qu'elles disent n'est pas toujours la pensée de M. Chaminade.*<sup>293</sup>

### 4.3. Le gouvernement de la SM

En ce début de 1830, la situation de l'autorité dans la SM n'était pas claire. Tous acceptaient l'autorité du Fondateur, mais les textes précisant les nominations de supérieurs de communautés, et dans les communautés l'autorité des assistants, chefs d'instruction, de zèle, de travail avaient besoin d'être précisés. Lalanne, avec son intelligence pénétrante, avait perçu cette difficulté depuis longtemps. Avec M. Auguste, il avait adressé une lettre au P. Chaminade, pour lui suggérer -très respectueusement- de s'entourer d'un Conseil.

*« Revenu à Bordeaux, et assailli, comme de coutume, par la multitude et l'importance toujours grandissantes de ses affaires, M. Chaminade avait reçu de MM. Auguste et Lalanne, ses deux "Fils aînés", une lettre inquiète sur la marche de l'Institut. "Point d'ensemble, point de concert, disaient-ils, aucune délibération commune; tout sur la tête d'un seul homme, et cet homme, quelque capable qu'il soit, embarrassé de mille affaires qui vont toujours croissant, épuisé par les travaux, ralenti par les années... Cet homme a été choisi de Dieu, il est vrai, pour établir l'Institut; mais Moïse aussi avait bien été choisi: Dieu ne le fit pas moins*

<sup>292</sup> LC III 759

<sup>293</sup> Délas p. 48

*avertir qu'il lui fallait des aides et des conseils..." Et la lettre concluait à la nécessité de "donner au Supérieur général un conseil administratif qu'il serait obligé de consulter dans toutes les affaires communes, changements, règlements, nominations, dépense, etc. ».*<sup>294</sup>

L'absence de Constitutions approuvées par l'autorité ecclésiastique, devenait pour Lalanne un cas de conscience. Que valaient ses vœux si les Constitutions n'étaient pas approuvées ? Était-il vraiment lié par l'obéissance ?

Des réclamations venaient de tous les côtés. Le P. Délas écrit très justement : « Tous ces événements dont il ne faut pas exagérer l'importance vont pousser néanmoins le Bon Père à hâter l'organisation de la Société ».<sup>295</sup>

Il est donc évident que la participation de Lalanne dans la fondation de la Société de Marie a été de tout premier ordre.

M. Lalanne explique lui-même leur méthode de travail :

*« Mais M. Lalanne inquiétait M. Chaminade par les instances qu'il lui faisait soit en particulier (29) soit en Conseil pour avoir enfin des règles complètes et des Constitutions. M. Chaminade différait sans fin et l'impatience de M. Lalanne dépassait parfois les strictes limites de la soumission religieuse... »*<sup>296</sup>

Monsieur Chaminade tardait beaucoup, comme nous l'avons dit, à donner à la Société des Constitutions ; Lalanne continue :

*« En outre, en 1827, M. Chaminade s'était enfin décidé à donner à la Société des Constitutions. M. Lalanne fut chargé de les rédiger d'après les Constitutions des Filles (33) de Marie. Il recevait des notes de M. Chaminade, lui envoyait sa rédaction, la corrigeait d'après ses observations et enfin, M. Chaminade s'étant rendu à Gray en 1828, ils mirent ensemble à ce travail la dernière main. Il a néanmoins subi ensuite de graves modifications.*<sup>297</sup>

<sup>294</sup> LC I 306 Cf La note introductive à la Lettre de Chaminade à MM Auguste et Lalanne 1824.

<sup>295</sup> Délas, Histoire des Constitutions p.55.

<sup>296</sup> Lalanne Notice Historique, 28

<sup>297</sup> Lalanne, Notice Historique, 32.

Dans une lettre très polémique adressée à l'abbé J.B. Fontaine, Lalanne revendique son rôle de premier marianiste et de collaborateur du fondateur.

*« Pour s'écrier contre ce que j'écris à M. Sorlot que j'ai contribué plus que personne , après le Fondateur, à constituer la Société et par conséquent à la fonder, il faut absolument ignorer ou avoir oublié, l'origine de la Société de Marie. Il est de fait incontestable et que j'ai été appelé le premier et que tous les deux autres premiers ont été appelés par moi et que toute les prières et les règlements de la communauté ont été rédigés par moi et que les premières Constitutions approuvées et promulguées par le Fondateur ont été élaborées par moi et que j'ai été le premier organisateur de la première œuvre qui a signalé l'existence de la Société. Qui peut avoir le droit aujourd'hui à dire qu'il a fondé ? »<sup>298</sup>*

Mis à part le ton polémique, cette « sortie », écrite dans un mouvement de colère, n'indique pas moins la réalité de la collaboration de Lalanne à l'élaboration des Constitutions et de la conscience qu'il avait d'être avec le Père Chaminade, co-fondateur.

---

<sup>298</sup> Lettre du 14 avril 1858 à J.B. Fontaine, citée dans Lalanne, Notice Historique p. 81, note 158.

## Chapitre V

### Lalanne à Layrac (1833-1845)

#### 5.1. Les dettes de Ste Marie de Bordeaux

La Pension Sainte Marie, à la suite des déménagements successifs, se trouvait gravement endettée. M. Auguste, un des premiers frères marianistes, avait demandé à quitter la SM. Il était déjà relevé de ses vœux, mais avait accepté de rester à la tête de l'Institution. En entrant dans la Société de Marie, il avait apporté son patrimoine et les dettes y adhérentes. En installant l'école dans l'hôtel Razac, M. Auguste avait fait des réparations fort coûteuses. Pour comble de malheur, le nombre des élèves avait diminué. Comment restituer à M. Auguste son patrimoine, payer les dettes anciennes et actuelles de Ste Marie ? Chaminade écrit à Lalanne qui se trouve encore à Saint Remy :

*Vous savez que M. Auguste devait se retirer de la Société, et, qu'en conséquence, il nous faudrait le remplacer à la Pension, après règlement de comptes et liquidation[...]*

*De l'ensemble de ces considérations, et peut-être de plusieurs autres qui se présenteraient toutes à la fois à mon esprit, je conclusais qu'il pourrait être dans les desseins de la Providence que vous paraissiez [quelque temps à Bordeaux] pour remplacer M. Auguste. Vous êtes aimé et connu à Bordeaux: si on pouvait annoncer que vous venez à la tête de la Pension, il est à présumer que l'ébranlement s'arrêterait, que etc.<sup>299</sup>*

M. Auguste qui connaissait bien le génie de son ami Lalanne, proposa à Chaminade de l'appeler de Saint Remy pour prendre la direction de la Pension Sainte Marie. Durant les vacances de Pâques 1833, Lalanne vint à Bordeaux pour se rendre compte de la situation. En automne il prit la direction de la Pension, avec M. Auguste comme économiste.

---

<sup>299</sup> LC III, 665.

M. Chaminade hésitait entre son désir de satisfaire les exigences de M. Auguste et la nécessité de ne pas augmenter la charge de la Société. Mgr Cheverus consulté donna raison à M. Auguste. Tout le poids de la dette tombait donc sur le Pensionnat Sainte Marie et son nouveau directeur, le P. Lalanne.

Voyant qu'à Bordeaux il ne pourrait jamais développer le Pensionnat comme il avait développé celui de Saint Remy, il eut par des amis, connaissance de la vente de l'ancienne abbaye de Layrac, non loin d'Agen. C'était la campagne, les bâtiments étaient spacieux. Il est vrai qu'il fallait des sommes considérables pour les mettre en état. Mais les soucis financiers n'avaient jamais arrêté Lalanne. Chaminade qui était alors en Alsace comprenait bien les avantages de cette acquisition ; il s'en remit à son Conseil resté à **Bordeaux**.

## 5.2. Transfert du Pensionnat Ste Marie à Layrac.

### 5.2.1. Les hésitations de Chaminade et de son Conseil

L'historien du P. Chaminade, le P. Vincent Vasey (*Un nouveau portrait*) affirme que « le P. Chaminade avait strictement et formellement interdit l'acquisition de Layrac, près d'Agen, tant qu'il n'aurait pas donné son consentement ».<sup>300</sup> En réalité, la lettre qu'il écrivit à M. Dardy, le propriétaire de l'établissement de Layrac, semble indiquer le contraire :

*Vous comprenez, mon cher Fils, dans la vente du bel Etablissement de Layrac, tel qu'il est aujourd'hui, toutes les propriétés qui en dépendent.*

*J'aurais eu, mon cher Fils, naturellement, plusieurs réflexions à vous faire sur ces propositions ou conditions; mais comme le temps ne permettrait pas de recevoir de réponse, **j'y souscris en leur forme et teneur. Je les accepte**, et je vous promets de payer toutes vos dettes, s'élevant à la somme de 34.800 francs, de me charger de l'éducation de votre plus petite fille et de celle de votre plus petit garçon, de fournir aux frais d'un entretien décent pendant le cours de leur éducation, et de vous faire une pension viagère de 1000 francs tant pour vous que pour Mme Dardy, le tout pour votre Etablissement ou Collège de Layrac, dans l'état où il se trouve, tel qu'il s'étend et comporte, clos de murs; et je vous promets d'en passer acte public aussitôt que possible et convenable, vous, continuant de le régir et gouverner, soit la Pension, soit les localités,*

---

<sup>300</sup> Vasey, p. 362

*comme vous avez fait jusqu'à ce jour et comme si vous ne vous étiez pas dépouillé de toute propriété et autorité.*<sup>301</sup>

La lettre adressée à M. Mémain, frère marianiste, va dans le même sens.

*Avec votre lettre, mon cher Fils, du 19 courant, j'en ai reçu une de M. Dardy qui a le même objet que la vôtre. Je vous envoie la réponse que je lui fais, vous verrez qu'elle est conforme à vos désirs, et aussi à ceux de M. Lalanne, selon ce que vous me marquez; néanmoins, je n'ai pas voulu conclure sans avoir l'adhésion entière et formelle des trois Chefs principaux, MM. Caillet, Lalanne et Mémain aîné. C'est une affaire proprement de Société, et vous savez que dans cette espèce d'affaire, le Gouvernement même demande l'assentiment des membres essentiels du Conseil par ampliation. Cette lettre ne sera mise à la poste qu'après avoir passé par les mains de M. Clouzet, comme ayant une si grande influence dans les affaires du temporel.*

[...]

*Si la translation devait avoir lieu cet été, il ne faudrait pas faire certaines économies qui demanderaient des dépenses effectives pour les établir: il en est autrement de celles qui concernent les fournisseurs et l'ordre du régime [...].*<sup>302</sup>

Le P. Vasey continue : « Le conseil réuni à Bordeaux décida que Layrac ne serait pas pris en charge tant qu'on n'aurait pas obtenu quelque don substantiel pour couvrir les dépenses initiales ». Précisément, Lalanne, jamais à court de ressources, obtint de la Supérieure des FMI d'Agen la somme de 6.000 Fr ainsi que d'une postulante la somme de 24.000 Fr. En conséquence, le 15 mai, le Fr. Mémain signa l'acquisition de Layrac au nom du Père Chaminade.

### **5.2.2. Lalanne à Layrac (1835).**

L'affaire conclue, Lalanne installa à Layrac l'Institution Sainte Marie. Beaucoup d'élèves de Bordeaux le suivirent et le succès fut immédiat. Layrac devenait un second Saint Remy, avec plus de luxe. Lalanne espérait faire de Layrac un Collège modèle, offrant aux élèves tous les avantages possibles ; il était convaincu que l'université ne pourrait pas lui refuser le plein exercice, c'est-à-dire, la faculté de donner les cours dans les trois classes supérieures. A

<sup>301</sup> LC III, 771, du 27 avril 1835.

<sup>302</sup> LC III, 772, du 27 avril 1835.



Saint Remy et à Bordeaux, les grands élèves étaient obligés de suivre les cours dans un établissement public.

L'acquisition de Layrac ne contribua pas à régler le problème financier de la Société de Marie. A cause de nombreuses fondations, les dettes s'étaient accumulées. L'achat de l'ancienne Abbaye de Layrac, les transformations et les réparations indispensables, les frais de première installation, tout cela ne pouvait qu'aggraver la situation. Chaminade comptait sur Saint Remy et sur Layrac pour lui fournir des ressources.

M. Mémain, fut nommé économiste et Chef de travail pour seconder le Père Lalanne. Il avait reçu des instructions rigoureuses pour veiller à une stricte économie. Voici comme Lalanne appréciait sa gestion : « *En même temps, M. Mémain menait toujours la maison à grand train de dépenses. Tout son système d'économie consistait à acheter à crédit d'énormes provisions -sans trop se mettre en peine d'en surveiller la conservation et l'emploi* ». <sup>303</sup>

Chaminade ne sait plus où donner de la tête. Les hypothèques et les emprunts s'accumulent. Les chefs des établissements ne tiennent aucun compte de ses directives d'une stricte économie. L'action de Lalanne l'a poussée à bout. Il écrit lui écrit le 20 janvier 1836 :

*Vous voudriez qu'un Supérieur particulier d'un Etablissement fût indépendant; qu'il ne fût pas tenu à l'obéissance; qu'il pût agir arbitrairement dans l'Etablissement qui lui est confié, acheter, vendre et emprunter comme il jugerait à propos, dans d'excellentes intentions sans doute, afin de pouvoir remplir les vastes plans conçus pour le bien de la société en général et de la religion en particulier. Vous ne vous oubliez pas vous-même, ni la gloire que vous en retireriez et l'illustration de votre nom; mais [pensez-vous,] comme votre nom se trouverait toujours uni à celui de la Société de Marie, cette gloire et cette illustration rejailliraient sur elle.* <sup>304</sup>

Et dans une lettre du 26 février, il menace Lalanne de ne plus reconnaître les dettes de Lalanne :

*Nos discussions, mon cher Fils, ne peuvent finir qu'autant que vous vous soumettez entièrement, dans votre administration de*

<sup>303</sup> Lalanne, Notice, n°49.

<sup>304</sup> LC III, 828, 20 janvier 1836.

*l'Etablissement de Layrac, à compter avec la Société de Marie, sans aucune condition, comme je l'expliquai dernièrement dans ma réponse à votre Note sur l'avis d'un avocat consulté.*

*S'il y a encore, mon cher Fils, le moindre retard à cette soumission vraie et franche, vous me mettez dans l'obligation urgente de rendre publique ma déclaration que la Société de Marie n'entend nullement se rendre responsable des dettes que vous pourriez contracter.<sup>305</sup>*

Le 15 mars, Chaminade est encore à Saint Remy ; il écrit à M. Mémain pour l'exhorter à une stricte économie, au risque de s'opposer à son directeur :

*Votre comptabilité a trois rapports, qui doivent toujours être pesés avec sagesse : les dettes de la Société à Bordeaux, les dettes actuelles de Layrac, et le soutien de l'Etablissement; pesez le tout. Vous allez avoir des rentrées considérables? Ne fatiguez pas M. Lalanne en lui exposant les embarras où vous pourriez vous trouver, mais résistez, toujours avec honnêteté, à tout ce qui ne serait pas dans l'ordre d'une stricte et sévère économie.<sup>306</sup>*

Le 19 mars, en même temps qu'il envoie ses bons vœux au Bon Père pour sa fête, Lalanne lui envoie une déclaration de totale soumission conçue en ces termes :

*L'abbé Lalanne accepte de bonne foi et avec simplicité une comptabilité avec la Société de Marie, dans les intérêts de laquelle il dirige l'Etablissement de Layrac. Cette comptabilité, il ne l'a jamais injustement violée; jamais il ne s'y est refusé; jamais il n'y a mis aucun obstacle sciemment et volontairement. Il ne fait aucune difficulté de promettre entre les mains de M. de Trincaud et de M. Ducos de toujours compter avec la Société de Marie, et de justifier toujours de l'emploi qu'il aura fait des recettes en tout genre.<sup>307</sup>*

La soumission de Lalanne n'est pas totalement sans réserves ; il craint que son Chef de travail ne porte ombrage à son autorité de Premier Supérieur ; il écrit dans la même lettre :

<sup>305</sup> LC III, 825, 1836

<sup>306</sup> LC III, 829 15 mars 1836

<sup>307</sup> LC III, 830. En annexe, Lettre de Lalanne à Chaminade, datée du 19 mars, 1836.

*Mais un Administrateur du temporel, et responsable dans le sens que vous le faites entendre à M. Mémain, non! Ce serait un maître; ce serait un autre Chef dans une même Maison; et ni ma responsabilité envers les parents de mes élèves, qui se reposent sur moi, non moins pour l'éducation physique que pour l'éducation morale, ni les principes auxquels seuls peuvent tenir mes engagements envers la Société; ni la malheureuse expérience que j'en ai faite, pendant trois pénibles années de ma vie, ne me permettent d'y consentir. Je l'ai dit à M. Mémain, et je vous en fais à l'avance, pour que vous sachiez bien à quoi vous en tenir, l'énergique protestation. Ma résolution est inébranlable. Ni crainte, ni affection, ni respect ne m'en feront départir; Il n'y a point de poste, point d'humiliation, point de supplice, que je ne sois plutôt prêt à subir : je ne peux pas plus consentir à cela qu'à un péché.*

Chaminade s'efforce de le rassurer par l'ordonnance suivante, datée du 15 juin 1836

#### *Ordonnance*

#### *ADMINISTRATION INTERIEURE DE L'ETABLISSEMENT DE LAYRAC RELATIVEMENT AU TEMPOREL.*

*1°) L'Etablissement n'a que deux Chefs, le premier, dont l'autorité s'étend sur les trois Offices principaux, de zèle, d'instruction et de travail. Le premier Chef cumule les deux Offices principaux, ceux de zèle et d'instruction; il partage avec un Chef de travail toute comptabilité relative au temporel.*

*2°) Le Chef de travail est inférieur à son premier Chef; il lui est soumis, non seulement dans l'ordre régulier, mais encore dans l'exercice de ses fonctions. Etc.*<sup>308</sup>

Le conflit atteindra son sommet au mois de juillet 1836. M. Mémain a quitté Layrac pour retourner à Agen. M. Chaminade avait abandonné Lyarac à M. Lalanne, qui désormais dirigeait la maison à ses risques et périls. Chaminade l'avait délié provisoirement de son vœu de pauvreté ; il restait cependant uni à la Société de Marie et ressentait vivement le besoin de son appui. Il écrit :

---

<sup>308</sup> LC III, 842.

*"Il n'y a point de rupture entre nous, je continuerai à me regarder et à être regardé comme membre de la Société de Marie." <sup>309</sup>*

### 5.2.3. Lalanne prend Layrac à son compte.

Lalanne ne considère pas cette mesure comme une séparation de la Société de Marie : il compte rester marianiste et travailler pour le plus grand bien de l'Institut. Il souhaite toujours engager des religieux à Layrac, si le Fondateur peut lui en donner quelques uns.

Dans la note explicative qui précède la lettre 852, le commentateur nous informe de l'évolution de la situation de Layrac. M. Mémain, l'économiste, en désaccord avec son directeur, s'était définitivement séparé de lui pour retourner à Agen. D'autre part, M. Chaminade avait abandonné Layrac à M. Lalanne, qui désormais dirigeait la Maison à ses risques et périls.

Devenu propriétaire de Layrac, Lalanne avait besoin d'être relevé de son vœu de pauvreté, afin de pouvoir acheter, vendre, bref, gérer en toute liberté cette œuvre complexe. Par ailleurs, Lalanne se considère toujours comme membre de la Société. Il reconnaît l'avantage d'avoir des frères comme enseignants dans sa maison. Aussi avait-il demandé à Chaminade de lui fournir des frères pour l'assister dans sa mission d'éducateur à Layrac. Chaminade lui répond :

*Par votre lettre du 30 juillet, mon bien cher Fils, vous demandez si je veux et si je peux monter la maison de Layrac de sujets de la Société? - Le veux-je? Très certainement je le voudrais, mon cher Fils, dès lors que nous serions parfaitement d'accord, et que les sujets pourraient y mener une vie vraiment religieuse. Le puis-je? Franchement, je ne puis pas dire que je le puis actuellement. Vous savez à peu près où nous en sommes pour les sujets et les besoins des autres Etablissements.<sup>310</sup>*

Les frères se posaient évidemment des questions sur la situation de Lalanne. Il fit alors le projet d'écrire une circulaire à tous les frères pour clarifier sa position. Avant de l'expédier, il la soumet au P. Chaminade qui lui répond par une longue lettre reprenant tous les points évoqués dans la circulaire.

*Je répondrai, mon cher Fils, avec plaisir aux sept articles de votre lettre d'hier; mais pour éviter des redites et des longueurs inutiles, je crois qu'il*

<sup>309</sup> LC III, 853

<sup>310</sup> LC III, 852

*est bon de considérer [d'abord] votre position actuelle. Il n'y a pas eu rupture, mais il y a eu déchirure grave; il n'y a pas eu séparation absolue, ainsi que dans le mariage il n'y a pas eu divorce, mais séparation d'intérêts. ...*

**1) "Il n'y a point de rupture entre nous, je continuerai à me regarder et à être regardé comme membre de la Société de Marie." - Il n'y a point de rupture entre nous, c'est-à-dire rupture des liens religieux, et du régime qui en est la suite. Vous continuerez à vous regarder et à être regardé comme membre de la Société de Marie, quoique séparé d'intérêts temporels, quoique la Maison de Layrac soit votre propriété et que l'entreprise soit à vos risques et périls.**

**2) "L'œuvre dont je demeure chargé, étant à mes risques et périls, est aussi à ma discrétion. Je ne demande pas à être dispensé de l'obéissance, mais la faveur d'une permission suffisamment étendue pour que je puisse diriger mon affaire comme je l'entendrai". - Oui, mon cher Fils, l'œuvre de Layrac est à votre discrétion, et il vous est permis de diriger cette affaire comme vous l'entendrez.**

**3) "L'Etablissement de Layrac n'est ma propriété qu'en qualité de membre de la Société de Marie: je ne veux ni ne puis avoir de propriété à aucun autre titre ". - Vous devez bien ne vouloir désormais avoir d'autre propriété qu'au titre de Sociétaire de Marie, et effectivement vous ne pouvez en avoir d'autre; mais pour la propriété de Layrac, [comme elle n'a] pas été acquise en votre qualité de membre de la Société de Marie, - vous êtes obligé de la conserver, avec toutes les charges de l'entreprise, jusqu'à ce qu'enfin...**

**4) "Les personnes que je m'attacherai, pour vivre sous le régime religieux que j'établirai, seront considérées comme appartenant à la Société de Marie" - Vous établirez, c'est-à-dire, vous suivrez et ferez suivre le régime religieux de la Société de Marie; et les sujets qui le suivront, déjà avoués par la Société, seront considérés comme lui appartenant.**

**5) "Le régime religieux que j'établirai sera celui dont les règles sont prescrites par les Constitutions données et reçues jusqu'à ce jour, avec les modifications d'usage pour les Collèges". - Le régime religieux me semble bien entendu dans ce cinquième numéro. Il n'y a point de**

*modifications d'usage pour les Collèges. Il y en a eu, dans le principe, pour la Pension Sainte-Marie; dans les autres Pensions ou Collèges il y a eu aussi des modifications, mais abusives: la suppression des abus a édifié et édifie encore.*

**6) "Le Supérieur général de la Société de Marie ne mettra aucune opposition à ce que la Maison de Layrac reçoive de qui que ce soit les secours en sujets ou en argent, qui lui seraient offerts comme à une Maison de la Société de Marie".** - Je comprends peu ce que vous appelez des sujets offerts comme secours. Quant à ce qui regarde des secours en argent, le Supérieur de la Société ne mettra aucune opposition à ce qu'on les offre à la Maison de Layrac, comme à une Maison dirigée par la Société de Marie, - quoiqu'elle ne lui appartienne pas, au moins encore; - il laissera toujours regarder ces offres comme de bonnes œuvres.

**7) "Dès que la Maison de Layrac, sera hors de péril et que les autres causes de son isolement cesseront, elle rentrera dans les voies communes."** - La maison de Layrac rentrera dans les voies communes lorsque la Société de Marie jugera qu'il lui est avantageux de l'accepter.<sup>311</sup>

Reste la question des dédommagements à verser par Lalanne à la Société de Marie. Pour Chaminade, le problème n'est pas résolu. Il est le Supérieur général de la Société de Marie et doit défendre ses intérêts. Le transfert de Sainte Marie à Layrac prive la SM d'une source de revenus dont elle a bien besoin. « *Le Supérieur de la Société de Marie a-t-il une obligation de conscience d'exiger de M. l'abbé Lalanne une indemnité pour les pertes qu'il cause à la Société de Marie par la translation forcée qu'il a faite de la Pension Sainte-Marie à Layrac?* »<sup>312</sup>

Il reconnaît à M. Lalanne sa qualité de membre primitif de la SM :

*M. Lalanne est un des membres primitifs de la Société de Marie, très marquant, un de ses principaux Chefs. Il avait été mis en délibération, dans le Conseil dont il était membre, si on achèterait l'ancienne Abbaye*

<sup>311</sup> LV III, 853. - Agen, 4 août 1836. A M. Lalanne, Layrac.

<sup>312</sup> LC IV, 958, du 24 avril 1837

*de Layrac et si l'on y transférerait la Pension Sainte Marie de Bordeaux, et si lui, M. Lalanne, alors Directeur de ladite Pension, pouvait faire cette translation dans les vues et à l'avantage de la Société: dans l'affirmative, il fut même question de l'autoriser à passer contrat sous son nom ; déjà, néanmoins, il y avait un compromis passé entre le propriétaire et le Supérieur.<sup>313</sup>*

A toutes ces considérations s'en joint une autre très forte. M. Lalanne dit, affirme et proteste avoir toujours eu l'intention de travailler au profit et à l'avantage de la Société à laquelle il appartient et veut toujours appartenir. Et d'autre part, le Supérieur de la Société de Marie a une prédilection bien spéciale pour M. Lalanne, non pas seulement comme membre primitif de la Société et un de ses principaux Chefs; mais l'ayant à peu près toujours dirigé depuis son enfance dans les principales démarches de la vie, leur confiance réciproque ne s'est jamais démentie, quoique depuis environ sept années, elle ait paru altérée.

### **5.3. Le cas de conscience de Lalanne : rébellion et repentir.**

Les échanges de lettres deviennent de plus en plus agressifs. Lalanne rappelle à M. Chaminade que les constitutions ne sont toujours pas approuvées ; il en tire la conclusion qu'elles n'ont aucune valeur. Il va jusqu'à mettre en doute son obligation d'obéissance à l'égard du Fondateur.

Chaminade réfute les arguments de Lalanne :

*Vous voudriez qu'un Supérieur particulier d'un Etablissement fût indépendant; qu'il ne fût pas tenu à l'obéissance; qu'il pût agir arbitrairement dans l'Etablissement qui lui est confié, acheter, vendre et emprunter comme il jugerait à propos, dans d'excellentes intentions sans doute, afin de pouvoir remplir les vastes plans conçus pour le bien de la société en général et de la religion en particulier.<sup>314</sup>*

Lalanne soulève une objection contre l'autorité du Supérieur général. Chaminade analyse les objections :

---

<sup>313</sup> Ibid.

<sup>314</sup> LC III, 818 : 20 janv 1836

1°..... *Vous ne vous croyez pas lié par des engagements religieux, dites-vous, tant que l'autorité du Supérieur ne sera pas régularisée et légitimée.*

2° *Vous ne vous croyez pas lié par vos engagements religieux, tant que l'autorité du Supérieur ne sera pas, dites-vous, régularisée et légitimée par l'exécution franche et entière des Constitutions de la part du Supérieur en ce qui le concerne.*<sup>315</sup>

Ensuite, il fait de graves reproches à Lalanne concernant son vœu d'obéissance. Il écrit

*Tout le temps que j'ai pu croire que vous ne faisiez pas part [à d'autres] des mauvais principes d'après lesquels vous vous dirigiez ou entendiez vous diriger, je me suis borné à essayer de dissiper les illusions que vous vous faisiez. Vous désirez vous faire un nom dans le monde; pour y parvenir vous désirez la supériorité absolue et indépendante de quelque grand Etablissement; et de là , toutes les tournures que vous prenez pour secouer le joug de l'obéissance, sous prétexte que la Société de Marie est mal administrée, que son Supérieur général abuse de la confiance de ses subordonnés, en les tenant de si longues années sans Constitutions fixes et sans administration régulière, et que, s'il retient encore longtemps le gouvernement de la société, elle sera perdue.*<sup>316</sup>

Chaminade n'a aucune difficulté à répondre aux objections de Lalanne ; il écrit :

*L'autorité du Supérieur de la Société de Marie est régularisée et légitimée suffisamment par l'approbation que l'Autorité ecclésiastique a donnée dès le principe et a continué dans la suite de donner à nos Constitutions, telles qu'elles étaient quand nous avons commencé et telles qu'elles sont encore aujourd'hui : elles étaient connues et acceptées des sujets qui les vouèrent dès le principe.*<sup>317</sup>

En septembre 1837, Lalanne offre sa démission de Chef d'Instruction dans le Conseil du Supérieur général, poste qu'il occupait depuis 1823.<sup>318</sup> Chaminade accepte sa démission et le remplacera par le P. Roussel. Il lui répond :

<sup>315</sup> LC III,791 : 4 août 1835

<sup>316</sup> LC III, 801: 10 oct. 1835

<sup>317</sup> LC III791 : 4 août 1835

<sup>318</sup> Cfr Lalanne, Notice p.23



*Vous avez raison, mon cher Fils, dans la position où vous vous êtes placé, d'offrir votre démission de Chef général d'Instruction : elle est acceptée.*<sup>319</sup>

Chaminade ne perd pas l'espoir de voir son premier disciple revenir à de meilleurs sentiments ; il restera toujours son père spirituel

*Je ne reçois point, mon cher Fils, votre **adieu**, encore moins **l'adieu pour toujours sur la terre**; vous serez toujours mon Fils, quoique mon antagoniste, parce que j'aurai pour vous toujours un vrai amour paternel.*<sup>320</sup>

On était arrivé au 17 mars 1838. M. Lalanne, n'y tenant plus, se rendit sans réserve, et écrivit à M. Chaminade la lettre de soumission suivante, où reparaît le fond loyal et généreux de son âme.

*Mon vénérable et très bon Père, j'ai différé à vous répondre, parce que j'ai vu, du premier abord, le meilleur parti que j'avais à prendre: mais je n'ai pas eu aussitôt la grâce et la force de m'y abandonner.*

*J'arrive d'Agen, où M. Mouran, notre ami commun, a eu la bonté de m'entendre en confession. Il fallait d'abord demander pardon à Dieu.*

*Ensuite, je viens à vous, mon très bon Père. Il vaut mieux dire, comme on lit aujourd'hui dans l'Évangile : **Jam non sum dignus vocari filius tuus**<sup>321</sup>... Je me mets à genoux, et à vous aussi je vous demande pardon.*

*Je suis à vos ordres : vous recevrez incessamment mon état et les renseignements dont vous avez besoin. Vous prendrez ou vous ne prendrez pas. Je ne veux pas que, par rapport à moi, vous compromettiez les intérêts de la Société.*

*Comme il pourrait y avoir de l'inconvénient à ce que la chose devint publique de prime abord, je n'ai communiqué ici à personne ce que je vous écris aujourd'hui : je me conformerai du reste à vos avis.*

*Humilié, confondu à la vue de mes égarements et de mes faiblesses, je ne sais trop ce que je deviendrai... car j'ai mérité toutes les*

<sup>319</sup> LC IV, 990, 9 septembre 1837

<sup>320</sup> LC IV 997 : 22 sept 1837

<sup>321</sup> « Je ne suis plus digne d'être appelé ton fils »

*rigueurs de la justice de Dieu... mais pourvu que je sauve mon âme, le reste m'importe peu.*

*Ceci, je crois, vous arrivera le jour de votre Fête. Je ne l'ai point fait exprès; Si je ne vaud plus assez pour que l'hommage de mon respect puisse vous être agréable, permettez-moi de vous offrir celui de mon repentir.<sup>322</sup>*

A cette lettre émouvante, Chaminade s'empresse de répondre le 21 mars :

*Depuis, mon cher Fils, la réception de votre lettre du 17 courant, au beau jour de saint Joseph, je n'ai cessé de remercier le Seigneur et son auguste Mère, notre Médiatrice auprès de lui. Suivez, sans doute avec prudence, toute l'impression de la lumière de la grâce; et dussiez-vous vous arracher votre œil droit, dussiez-vous couper votre bras ou votre pied, ne balancez pas : il vaudrait mieux entrer dans le ciel avec un œil, un bras et un pied, que d'aller en enfer avec tous vos membres. Nécessairement, vous aurez des violences à vous faire pour faire suite de votre conversion : mais ne craignez pas : **Qui coepit opus bonum, ipse, perficiet.**<sup>323</sup>*

Dans une lettre circulaire envoyée aux principaux Chefs de la Société, Lalanne proteste de sa bonne foi.

*Soyez-en bien convaincu, mon très cher Frère, disait-il, jamais mon cœur n'a cessé un instant de tendre aux intérêts de la Société. Si j'ai fait le mal et son mal, c'est croyant faire le bien et un grand bien. Entre le moment où j'ai reconnu qu'il était possible que j'aie eu des torts et celui où je les ai désavoués; il ne s'est passé que le temps de venir du saint tribunal à ma plume. Voilà la vérité, et toute ma vie est dans ce trait.<sup>324</sup>*

L'éditeur des Lettres de Chaminade ajoute le commentaire suivant :

*Il disait vrai, et c'est pour cela que M. Chaminade, qui le connaissait bien, ne désespérait jamais de lui, et l'accueillait avec tant de bonté, mais aussi avec la réserve qu'exigeaient les intérêts de la Société. Car, aussi prompt qu'était son repentir, aussi prompt pouvait être un nouveau coup de tête.*

<sup>322</sup> LC IV, Lettre de Lalanne, après la lettre 1036 de Chaminade)

<sup>323</sup> LC IV, 1037, 21 mars 1838. « le même qui a commencé une œuvre bonne, l'achèvera ».

<sup>324</sup> LCIV, après la lettre de Chaminade n° 1047

Lalanne tint aussi à réparer les torts qu'il avait faits au P. Chaminade aux yeux de l'archevêque de Bordeaux.

#### 5.4. Lalanne réhabilite son Supérieur auprès de l'archevêque

Malgré les difficultés rencontrées par le père et le fils, Lalanne n'a jamais manqué de garder son estime pour le Père Chaminade. Il tient à le réhabiliter aux yeux de l'archevêque.

*Layrac , 9 août 1838.*

*Monseigneur, bien que Votre Grandeur m'ait fait savoir qu'Elle ne voulait plus intervenir dans mes affaires avec M. Chaminade, il ne Lui sera peut-être pas indifférent d'apprendre que, par la grâce de Dieu elles sont heureusement terminées.*

*C'est maintenant un devoir de justice que je remplis, en réhabilitant auprès de Votre Grandeur la réputation de prudence et d'habileté de ce sage vieillard, à laquelle mes plaintes auraient pu porter atteinte. Je dois reconnaître qu'il y a beaucoup de mon fait dans les reproches que l'on adresse à l'administration de M. Chaminade : si j'avais été plus fidèle à l'obéissance religieuse dans toute son étendue, d'autres auraient été aussi plus obéissants et plus humbles, et le Supérieur, trouvant moins d'obstacles, aurait amené l'œuvre à ses fins plus facilement et plus promptement. Dès que j'ai eu reconnu mes torts, je les ai franchement avoués : j'ai accédé, sans y regarder de trop près à tout ce que M. Chaminade a voulu, à tout ce que j'ai pu comprendre qu'il désirait. J'ai laissé à la Providence de lever les obstacles et les embarras qui résultent pour moi de cet abandon, faisant fonds et foi sur cette maxime de l'Évangile: **Quaerite primum regnum Dei.**<sup>325</sup>*

*Un autre motif, Monseigneur, me fait encore un devoir de ne pas laisser ignorer à Votre Grandeur mes nouvelles dispositions; c'est celui de la reconnaissance. Le respect que j'ai toujours professé, grâce à Dieu, pour l'autorité épiscopale, m'a fait prendre en grande considération les*

<sup>325</sup> Cherchez d'abord le Royaume de Dieu.

*conseils si sages que vous eûtes la bonté de me donner, au lieu de la dispense que je demandais. C'est dès ce moment que j'ai commencé à craindre de ne pas être dans les voies de la vérité et de la justice; j'ai fait des réflexions; mais je ne pouvais sortir du labyrinthe de mes raisonnements. Il m'a fallu recourir aux lumières de la foi et faire par esprit de sacrifice, par obéissance, par abnégation, ce que la raison me montrait comme une faiblesse, une imprudence et une fausse démarche.*<sup>326</sup>

Nous savons comment, dans la suite le P. Roussel s'est acharné contre le P. Chaminade parlant de « sa faiblesse d'esprit ». Il semble que le P. Lalanne, qui ne résidait plus à Bordeaux, s'est laissé influencer par la théorie de Roussel, puisqu'il écrit, à propos de Chaminade, dans la Notice historique n° 73 :

*Les étranges raisonnements, les distinctions subtiles dans lesquelles il se perd, les suppositions qu'il fait gratuitement, annoncent à quiconque a étudié cette affaire avec impartialité, un esprit affaibli et affaissé sous une idée fixe. C'est le délire de la caducité d'un grand homme.*

Plus tard, devenu Directeur de Stanislas, Lalanne revient sur ce jugement négatif et proclame toute son admiration pour le P. Chaminade.

Chaminade rendit son âme à Dieu le 22 janvier 1850. Lalanne n'était pas auprès de son père spirituel, avec qui il avait échangé tant de lettres et dont il avait reçu tant de conseils.

M. Amédée André, qui fut Econome du Collège Stanislas sous la direction de M. Lalanne, faisait devant les juges du Procès Ordinaire cette déclaration émouvante : " M. Lalanne ne parlait de M. Chaminade qu'avec les larmes aux yeux. Que de fois je l'ai entendu me dire : M. Chaminade m'a beaucoup aimé et beaucoup pardonné! ... Et il continuait à parler avec complaisance et admiration de son vénéré Père spirituel, comme il l'appelait".<sup>327</sup>

Et plus tard encore, lors de la translation des restes du Serviteur de Dieu, M. Lalanne fit l'éloge de Chaminade ; il termina son discours par cette solennelle affirmation : "*Témoin de ses actes et de ses paroles, nous affirmons ici devant le Ciel, qui en a été témoin comme nous, que jamais nous ne l'avons surpris dépensant, je ne dis pas un jour, mais une seule heure, de son temps et de son travail continuel, à quoi que ce fût qui ne se rapportât pas à Dieu et à la*

<sup>326</sup> LC IV, 1064 / 14 aout : Lettre de Lalanne à l'archevêque de **Bordeaux**

<sup>327</sup> LC IV, 1064

*conduite des âmes dans les voies de Dieu. Personne ne produira de lui un écrit, une lettre, un propos, pas une instruction, un exemple ou un conseil qui ne pût servir à la piété : il n'est pas possible de définir autrement cet homme qu'en l'appelant un homme de Dieu.*<sup>328</sup>

## 5.5. La fin de Layrac

Contrairement à son attente, Lalanne n'obtint pas le plein exercice ; les parents retirèrent leurs enfants et Le Supérieur fut obligé d'abandonner Layrac au mois de mai 1845, emmenant les derniers élèves qui lui restaient (une vingtaine) au Collège ecclésiastique de Bazas « abandonnant tout à ses créanciers »<sup>329</sup>

Chaminade a tout fait pour sauver son fils préféré, mais il n'est pas en possession des 160.000 Fr qui pourraient le libérer. Les maisons de la Société sont déjà lourdement hypothéquées. Chaminade lui exprime une fois de plus son affection :

*Croyez-vous que j'oublie ce que j'ai été par rapport à vous, et ce que vous êtes vous-même? Croyez-vous que je suis blasé sur le sentiment si doux et si fort de la paternité? Je me regarde comme votre père, et j'en ai le droit; je vous regarde comme mon fils, et tout le passé vous atteste que je me suis toujours conduit en conséquence. Il n'en est pas de même de vous; mais je vous ai toujours pardonné.*<sup>330</sup>

La situation est désespérée ; Lalanne est obligé de s'en remettre au tribunal.

Lalanne ayant refusé de faire une déclaration de faillite obtint du tribunal « **le privilège d'une cession de biens** ». Il explique la différence dans la note n° 120 : Dans le cas d'une faillite, les biens son vendus et les créanciers sont dédommagés en partie par le produit de la vente. Le débiteur se trouve libre de toute poursuite. Lalanne estimait que « son honneur, sa liberté, sa vie de prêtre étaient en cause » il refusa donc la faillite. Le tribunal de Agen lui concéda la « cession des biens » ; il abandonnait ainsi à ses créanciers « non seulement tout

<sup>328</sup> LC IV, 1064

<sup>329</sup> Lalanne, Notice n°70

<sup>330</sup> LC IV, 1192, du 25 février 1840

ce qu'il a, mais tout ce qu'il est, tout ce qu'il aura. Toute sa vie, tout ce qu'elle produira. Il ne leur demande que du temps. Toute sa vie, tout ce qu'elle produira leur est acquis jusqu'à sa complète libération. »<sup>331</sup>

Lalanne quitte alors Layrac et se rend à Paris avec l'intention, tout en travaillant, de prendre des grades plus élevés dans la faculté de lettres. Il occupa d'abord un modeste emploi d'aumônier à la Pension Laville à Paris (1845-1848). Un ami prêtre lui offrit ensuite un poste de professeur au Petit Séminaire de Beauvais (1848-1850). Il revint ensuite à Paris comme Directeur des études au Collège Ste Marie des Ternes (1851-1853). Quand le poste devint vacant, il fut nommé titulaire de l'Institution Ste Marie, rue Bonaparte (1852-1855) ; il cumula cette fonction avec la direction de la Section ecclésiastique de l'Ecole des Carmes.

En 1855, il accepta la direction du Collège Stanislas, qui se trouvait dans un état de dégradation avancée, à condition que la Société de Marie accepte d'en prendre la responsabilité. Il fut alors réintégré dans la Société de Marie et dirigea ce Collège de 1855-1871, le relevant de ses ruines et en faisant une des premières maisons d'éducation de Paris. Agé de 76 ans, il entreprit encore de fonder le Collège Stanislas de Cannes qu'il dirigea de 1871 à 1876. Il termina sa longue carrière d'éducateur comme Inspecteur des maisons secondaires de la Société de Marie (1876-1879). Il mourut à Besançon, lors d'une tournée d'inspection, le 23 mai 1879, Il avait 84 ans.

## Conclusion.

En parcourant la vie de J.B. Lalanne, nous découvrons un pur produit de la Congrégation de Bordeaux. A 12 ans il est reçu comme postulant ; à 16 ans, il fait sa promesse de congréganiste. Il joue ensuite un rôle actif dans le mouvement, assiste aux réunions et aux retraites prêchées par le P. Chaminade. Les notes qu'il prenait sont publiées aujourd'hui comme Textes du Fondateur. Dans la Congrégation il fait partie du groupe des Quinze qui vivent, de fait, une consécration dans le monde. C'est lui qui, le premier mai 1817 va

---

<sup>331</sup> Lalanne, Notice historique, note 120.

trouver Chaminade pour se mettre totalement à sa disposition ; il devient ainsi le premier frère marianiste.

Dans la communauté naissante, il est chargé de composer le premier règlement, d'organiser la vie de prière communautaire. A mesure qu'il acquiert plus de maturité, le Père Chaminade fait de lui un membre de son conseil. En 1828, quand il décide de mettre en chantier une Règle de vie pour la SM, c'est à Lalanne qui s'adresse pour élaborer un texte. La Règle de 1839 qui sera présentée à Rome, est en partie son œuvre. Dans le gouvernement de la Société de Marie, Lalanne aurait apprécié ce que la Règle de 2003 dit des applications du principe de subsidiarité. Dans ce domaine aussi, nous pouvons le regarder comme un précurseur.

Parmi les premiers frères, plusieurs étaient déjà engagés dans l'enseignement, à l'école de M. Estebenet. Lalanne devient vite un élément incontournable dans la première école marianiste, l'Institution Sainte Marie. C'est lui, ensuite qui redonna vie au noviciat clérical que Chaminade avait organisé à Bordeaux et qui sous la direction de Caillet avait développé un très mauvais esprit. Pour répondre à la demande des autorités civiles de Gray, Chaminade accepta de mettre Lalanne à la disposition du Collège municipal pour le relever de sa ruine. Appelé à Saint Remy, il donna à l'école un éclat que toute la population des environs sut reconnaître. Rappelé à Bordeaux pour sortir l'Institution Sainte Marie du gouffre de ses dettes, il pensa y réussir en transférant l'école à Layrac, non loin d'Agen. Ici ses espérances ne se réalisèrent pas et il connut un échec cuisant, auquel il fit face, avec courage et générosité, acceptant de prendre les dettes à sa charge et de les payer par son travail. Finalement, c'est au Collège Stanislas qu'il put donner toute sa mesure.

Lalanne nous apparaît comme un éducateur visionnaire, décidé à rompre les routines de l'éducation classique et d'introduire un programme moderne, adapté aux besoins du temps. Il fut dans ce domaine un précurseur. Il aimait les enfants et voulait qu'ils soient heureux à l'école, qu'ils y trouvent un milieu épanouissant, un prolongement de la famille. Il prend place dans le débat sur la liberté de l'enseignement et de l'école nouvelle.

Lalanne est un prêtre éducateur. Sur la fin de sa vie il dit : « *J'aurais voulu – tel était mon goût- m'adonner à la chaire ; eh bien ! j'aurais fait beaucoup*

*moins de profit à l'Eglise par des sermons que par l'éducation* ». <sup>332</sup> Comme directeur, il avait toujours attaché la plus grande importance à l'enseignement de la religion.

Lalanne a beaucoup souffert du manque de moyens de la SM à ses débuts, mais aussi des incompréhensions, de la jalousie, de l'étroitesse d'esprit du père Caillet et d'autres frères. A l'égard du Père Chaminade, malgré les divergences de vues, il a gardé un sentiment tout filial d'admiration de respect et de tendresse.

---

<sup>332</sup> Humbertclaude 293.



# TABLE DES MATIERES

<b>PREMIERE PARTIE MARIE THERESE DE LAMOUREUS .....</b>	<b>3</b>
<b>I. NOTICE BIOGRAPHIQUE .....</b>	<b>4</b>
BIBLIOGRAPHIE .....	5
<b>INTRODUCTION.....</b>	<b>6</b>
I – HISTOIRE DE LA FAMILLE .....	7
II – DANS LA CLANDESTINITE .....	8
III - L’IMPENSABLE DEVIENT POSSIBLE .....	11
IV - ANIMATRICE DE LA FAMILLE DE MARIE .....	12
V - LA DIRECTRICE DE LA MISERICORDE .....	14
VI - A LA RECHERCHE DE COLLABORATRICES.....	16
VII - ENTRER LIBREMENT, SORTIR LIBREMENT .....	18
VIII - TRANSACTIONS JURIDIQUES.....	19
IX - DEVELOPPEMENT DE L’ŒUVRE DE LA MISERICORDE .....	21
X - LES DERNIERES ANNEES.....	22
XI – UNE LAÏQUE ENGAGEE .....	24
<b>II LA COLLABORATION ENTRE MARIE-THERESE DE LAMOUREUS ET GUILLAUME JOSEPH CHAMINADE,.....</b>	<b>25</b>
<b>INTRODUCTION .....</b>	<b>26</b>
<b>CHAPITRE I. DEUX ROUTES CONVERGENTES (AVANT 1794).....</b>	<b>27</b>
<b>CHAPITRE II. LES ROUTES SE CROISENT (1794 - 1797).....</b>	<b>29</b>
2.1. LE PERE CHAMINADE, DIRECTEUR SPIRITUEL DE M <sup>lle</sup> DE LAMOUREUS .....	29
2.2. UNE RETRAITE MÉMORABLE .....	29
2.3. LA LETTRE D’ADIEU .....	29
<b>CHAPITRE III. SEPARES PAR L’EXIL DE CHAMINADE (1797-1800).....</b>	<b>32</b>
<b>CHAPITRE IV. LES RETROUVAILLES (1800) .....</b>	<b>35</b>
4.1. LA RECHERCHE D’UN LOGEMENT.....	35
4.2. LE DEBUT DE LA CONGREGATION DES JEUNES GENS.....	35
4.3. LES DEBUTS DE LA MISERICORDE.....	36
4.4. MARIE THERESE, DIRECTRICE DE LA MISERICORDE .....	37
4.5. LA BRANCHE FEMININE DE LA CONGREGATION .....	38
<b>CHAPITRE V. UNE COLLABORATION SANS FAILLE (1801-1809) .....</b>	<b>40</b>
5.1. LA CROISSANCE DE LA MISERICORDE .....	40
5.2. UN BUREAU ECCLESIASTIQUE .....	40
5.3. L’ACQUISITION DE L’ANCIEN COUVENT DES ANNONCIADES .....	41
5.4. UNE SUPPLIQUE MEMORABLE .....	41
5.5. LES STATUTS CIVILS DE LA MISERICORDE.....	42
5.6. LA SECTION FEMININE DE LA CONGREGATION.....	43
<b>CHAPITRE VI. FONDATION DE TROIS INSTITUTS RELIGIEUX (1808-1818).....</b>	<b>45</b>
6.1. MARIE THERESE ET ADELE DE TRENQUELLEON .....	45

6.2. LA SUPPRESSION DE LA CONGREGATION. L'ETAT. ....	46
6.3. LE SEJOUR DE MARIE THERESE A PARIS .....	47
6.4. CONSTITUTIONS DES SCEURS DE LA MISERICORDE .....	47
6.5. MARIE THERESE ET CHAMINADE A AGEN EN 1816. FONDATION DES FILLES DE MARIE.....	48
<b>CHAPITRE VII. LA DERNIERE ETAPE : UN CHEMIN D'EPREUVES, 1818-1836 .....</b>	<b>51</b>
7.1. LETTRE DE M <sup>L</sup> LE DE LAMOUREOUS A M <sup>L</sup> LE RONDEAU, 8 JANVIER 1819.....	51
7.2. MARQUES DE CONFIANCE .....	51
7.3. L'EPREUVE DE LA MALADIE. ....	52
7.4. LA MORT DE MARIE THERESE (14 NOVEMBRE 1836). ....	53
<b>CHAPITRE VIII CONCORDANCES.....</b>	<b>54</b>
8.1. LA FOI.....	54
8.2. LA CONFIANCE EN LA PROVIDENCE. ....	55
8.3. LE ZELE POUR LES AMES. ....	55
8.4. LE SOUCI DE L'EDUCATION. ....	56
<b>CONCLUSION.....</b>	<b>57</b>
<b>DEUXIEME PARTIE ADELE DE TRENQUELLEON. ....</b>	<b>59</b>
<b>BIBLIOGRAPHIE.....</b>	<b>60</b>
<b>CHAPITRE I. NOTICE BIOGRAPHIQUE.....</b>	<b>61</b>
1.1. ENFANCE .....	61
1.2. EXIL EN ESPAGNE ET AU PORTUGAL. ....	62
1.3. DE RETOUR AU CHÂTEAU. ....	63
1.4. « LA PETITE SOCIÉTÉ ».....	64
<b>CHAPITRE II. LA « TROISIEME DIVISION » : 1808-1814.....</b>	<b>66</b>
2.1. ADELE DECOUVRE LA CONGREGATION DE BORDEAUX. ....	66
2.2. L'AFFILIATION DE LA PETITE SOCIETE A LA CONGREGATION DE L'IMMACULEE. ....	67
2.3. LA TROISIEME DIVISION .....	70
2.4. SUPPRESSION DE LA CONGREGATION .....	71
2.5. LES FRUITS DES CONGREGATIONS : L'INSTRUCTION RELIGIEUSE ET LES VOCATIONS. ....	73
2.6. LE RETOUR AU PERE DE FELICITE LACOMBE.....	74
2.7. SYNTHESE PARTIELLE. ....	75
<b>CHAPITRE III. LA FONDATION DES FILLES DE MARIE.....</b>	<b>78</b>
3.1. L'ETAT DE VIE RELIGIEUSE VECUE DANS LE MONDE. ....	78
3.2. UN PROJET INTERROMPU: DES CONGREGANISTES RELIGIEUSES (1814).....	78
3.3. LE « CHER PROJET » D'ADÈLE .....	80
3.4. LES CONSTITUTIONS DES FMI.....	82
3.4.1. <i>Une rencontre toujours ajournée</i> .....	85
3.4.2. <i>Les Constitutions : le Grand Institut</i> .....	86
3.4.3. <i>Les caractéristiques du nouvel Ordre</i> .....	88
3.4.4. <i>La nature des vœux des Filles de Marie</i> .....	91
3.5. LA PREMIERE COMMUNAUTE DES FILLES DE MARIE : AGEN, LE 25 MAI 1816.....	92
3.6. SYNTHESE PARTIELLE .....	93
<b>CHAPITRE IV. LES PREMIERS PAS D'UN INSTITUT : 1816-1828 .....</b>	<b>95</b>

4.1. AGEN, LE REFUGE. ....	95
4.1.1. <i>Le problème des vœux</i> .....	95
4.1.2. <i>Les activités des sœurs</i> .....	98
4.1.3. <i>Direction spirituelle</i> .....	101
4.2. AGEN, COUVENT DES AUGUSTINS .....	104
4.2.1. <i>Consolidation</i> .....	104
4.2.2. <i>Approbation du Saint Siège</i> .....	105
4.2.3. <i>Le Couvent des Augustins</i> .....	107
4.3. TONNEINS : LA PREMIERE FONDATION. ....	109
4.4. CONDOM, LA DEUXIEME FONDATION. ....	119
4.5. BORDEAUX : TRANSFERT DU NOVICIAT .....	121
4.6. CONCLUSION .....	125
<b>TROISIEME PARTIE JEAN BAPTISTE LALANNE .....</b>	<b>128</b>
<b>PRESENTATION .....</b>	<b>129</b>
<b>BIBLIOGRAPHIE.....</b>	<b>130</b>
<b>CHAPITRE I UN CONGREGANISTE ARDENT.....</b>	<b>131</b>
1.1. UNE ENFANCE PERTURBÉE. ....	131
1.2. LYCEEN ET POSTULANT DE LA CONGREGATION. ....	132
1.3. CONGREGANISTE ET ETUDIANT.....	134
1.4. ETUDIANT AU COLLEGE DE FRANCE (PARIS) .....	135
1.5. EDUCATEUR A L'ECOLE ESTEBENET.....	135
1.6. LALANNE MEMBRE DE « L'ÉTAT » ET DU GROUPE DES QUINZE .....	136
<b>CHAPITRE II LES DEBUTS DE LA SOCIETE DE MARIE.....</b>	<b>137</b>
2.1. LA DECISION DE FONDER LA SM.....	137
2.2. LE GROUPE DES FONDATEURS .....	138
2.4. LA PREMIERE COMMUNAUTE.....	139
2.5. LA RETRAITE DE 1818.....	140
2.5. ORDONNE PRETRE (22.12.1821).....	141
<b>CHAPITRE III UN EDUCATEUR HORS PAIR (1821-1830).....</b>	<b>143</b>
3.1. L'INSTITUT SAINTE MARIE, PREMIER COLLEGE MARIANISTE .....	143
3.1.1. <i>De la Congrégation à l'Ecole</i> . ....	143
3.1.2. « <i>L'Ecole moyenne</i> » .....	144
3.2. UN EDUCATEUR GENIAL.....	145
3.3. LALANNE ET LA PEDAGOGIE MARIANISTE .....	148
3.3.1. <i>Méthodes d'école primaire</i> . ....	148
3.3.2. <i>L'Ecole normale</i> . ....	149
3.4. LALANNE DIRECTEUR DE SAINT REMY, (1830-1833).....	151
3.4.1. <i>Une pédagogie visionnaire</i> .....	151
3.4.2. <i>L'engagement politique en faveur de la liberté d'enseignement</i> . ....	152
3.5. LE CONFLIT AVEC CLOUZET. ....	154
<b>CHAPITRE IV LA REDACTION DES CONSTITUTIONS.....</b>	<b>159</b>
4.1. LES REGLEMENTS PRIMITIFS.....	159
4.2. LES CONSTITUTIONS DE 1828.....	160

4.2.1. <i>Le contenu</i> .....	160
4.2.2. <i>Les critiques</i> .....	161
4.2.3. <i>La publication du Premier Livre des Constitutions</i> .....	162
4.3. LE GOUVERNEMENT DE LA SM.....	163
<b>CHAPITRE V LALANNE A LAYRAC (1833-1845)</b> .....	<b>166</b>
5.1. LES DETTES DE STE MARIE DE BORDEAUX .....	166
5.2. TRANSFERT DU PENSIONNAT STE MARIE A LAYRAC. ....	167
5.2.1. <i>Les hésitations de Chaminade et de son Conseil</i> .....	167
5.2.2. <i>Lalanne à Layrac (1835)</i> .....	168
5.2.3. <i>Lalanne prend Layrac à son compte</i> .....	172
5.3. LE CAS DE CONSCIENCE DE LALANNE : REBELLION ET REPENTIR.....	175
5.4. LALANNE REHABILITE SON SUPERIEUR AUPRES DE L'ARCHEVEQUE .....	179
5.5. LA FIN DE LAYRAC .....	181
<b>CONCLUSION</b> .....	<b>182</b>